

Progressistes

Science Travail & Environnement

N° 46 OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2024

DOSSIER



HANDICAPS

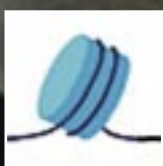
**ACCESSIBILITÉ ET PARTICIPATION CITOYENNE
ET POLITIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES**



SCIENCE
PEUT-ON ENCORE RÉGULER LES RÉSEAUX SOCIAUX ?
par Corentin Quique



TRAVAIL
SITUATION DE LA FILIÈRE HALIEUTIQUE FRANÇAISE
par Louis Guirriec



ENVIRONNEMENT
**ÉPIGÉNÉTIQUE : QUAND L'ENVIRONNEMENT
FACONNE NOTRE GÉNOME** par Véronique Baldin et Bruno Gabriel

Dans une démarche d'accessibilité de la revue au plus grand nombre, ce numéro ainsi que les prochains seront rendus accessibles aux personnes atteintes d'un handicap visuel. Cette transformation de nos méthodes d'édition et de publication prend du temps à être mise en place, nous faisons en sorte que ce numéro soit rendu accessible très prochainement. Merci pour votre compréhension. La revue "Progressistes".

ÉDITO	Qui a entendu parler du Haut-Commissariat au Plan? Flavien Ronteix.....	3
DOSSIER	HANDICAPS ACCESSIBILITÉ ET PARTICIPATION CITOYENNE ET POLITIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES	6
ÉDITO	L'accessibilité universelle, condition préalable à l'exercice des droits fondamentaux des personnes handicapées Fatima Khallouk ..	7
	L'accessibilité numérique : un enjeu de société encore trop oublié Sophie Drouvoy et Sylvie Duchateau	8
	Citoyenne à part entière Cécyle Jung	11
	Pour une politique du handicap basée sur les droits humains Odile Maurin	13
	La participation politique empêchée Cyril Desjeux	17
	Mort d'un droit, naissance d'une cause ? Pierre-Yves Baudot	19
	Au-delà du handwashing, l'expérience utilisateur Stéphane Forgeron	21
	Neurodiversité, un enjeu de société aux confluences du handicap et de la lutte sociale Antonin Maja	25
	Accessibilité à la lecture, une nécessité pour tous Fernando Pinto da Silva	27
	Comment lire des livres adaptés ? Fernando Pinto da Silva	31
RENCONTRES PROGRESSISTES	Le calendrier 2025	35
JEUX	Qu'est-ce qu'un plan? À quoi sert-il ? Taylan Coskun	39
BRÈVES	41
L'IMAGE DU NUMÉRO	43
PCF	Concertation nationale sur l'énergie et le climat : le point de vue du PCF	44
TRAVAIL - ENTREPRISE - INDUSTRIE		
INDUSTRIE	Réfléchir l'avenir de l'industrie automobile Esteban Evrard	46
MER	Situation de la filière halieutique française Louis Guirriec	48
SCIENCE ET TECHNOLOGIE		
RÉVOLUTION NUMÉRIQUE	Peut-on encore réguler les réseaux sociaux? Corentin Quique	51
ENVIRONNEMENT		
RECHERCHE	Épigénétique : quand l'environnement façonne notre génome sans en modifier la séquence Véronique Baldin, Bruno Gabriel	54
LES SCIENCES ET LES TECHNIQUES AU FÉMININ		
Marthe Gautier	Claude Frasson.....	56

Progressistes Tél. 01 40 40 13 41 • **Directeur honoraire** : † Jean-Pierre Kahane • **Directeur de la publication** : Jean-François Bolzinger • **Directrice de la rédaction** : Anne Barbagelata • **Directrice éditoriale** : Marie-Claire Cailletaud • **Directeur scientifique** : Ivan Lavallée • **Rédacteur en chef** : Flavien Ronteix • **Rédactrices et rédacteurs en chef adjoints** : Clément Chabanne, Fanny Chartier, Sébastien Elka, Clémence Grandlarge, Héliène Lepont, Anne Manauthon, Nadia Mersali • **Rubrique Science** : Anna Grandlarge, Arnaud Vaillant • **Rubrique Travail** : Léa Bruïdo, Clément Chabanne, Clément Roll, Dorian Mellot • **Rubrique Environnement** : Jean-Claude Cheinet, Bruno Gabriel, Léo Goudy • **Brèves et livres** : Yvon Huet • **Jeux et stratégies** : Taylan Coskun • **Rédacteur-réviseur** : • **Comité de rédaction** : Jean-Noël Aqua, Amar Bellal, Geoffrey Bodenhausen, Jean-Claude Cauvin, Bruno Chaudret, Marie-Françoise Courel, Simon Descargues, Marion Fontaine, Claude Frasson, Clémence Grandlarge, Michel Limousin, George Matti, Simone Mazauric, Jaime Prat-Corona, Evariste Sanchez-Palencia, Pierre Serra, Peppino Terpolilli, Françoise Varouchas • **Informatique** : Joris Castiglione, Jacques Perrin Toinin • **Conception graphique et maquette** : Frédéric Coyère • **Experts associés** : Luc Foulquier, Gilles Cohen-Tanoudji • **Édité par** : l'association Paul-Langevin (6, avenue Mathurin-Moreau 75167 Paris Cedex 19) • **N° CPPAP** : 1024 G 93175 • **N° ISSN** : 2606-5479 • **Imprimeur** : Public imprim (12, rue Pierre-Timbaud, BP 553, 69637 Vénissieux Cedex).
Conseil de rédaction : **Président** : Ivan Lavallée • **Membres** : Hervé Bramy, Marc Brynhole, Bruno Chaudret, Xavier Compain, Yves Dimicoli, Jean-Luc Gibelin, Valérie Gonçalves, Jacky Hénin, Marie-José Koflicki, Nicolas Marchand, Anne Mesliand, Alain Obadia, Marine Roussillon, Francis Wurtz, Igor Zamichiei.



NOUVEAU! PLUS SIMPLE, PLUS RAPIDE
paiement en ligne sur revue-progressistes.org
Abonnement 4 numéros par an!



FLAVIER RONTEIX,
RÉDACTEUR EN CHEF
DE PROGRESSISTES

Qui a entendu parler du Haut-Commissariat au Plan ?

O n l'aurait presque oublié, mais avant de devenir le Premier ministre d'un gouvernement dont la durée de mandat devrait ressembler à celle d'un gouvernement de la IV^e République, M. Bayrou était le haut-commissaire au Plan depuis septembre 2020. Héritier du commissariat général du Plan, ou CGP, qui a accompagné les « Trente Glorieuses », le haut-commissariat au Plan (HCP) de Macron a-t-il été à la hauteur de ses hautes ambitions ? Je dis bien « a été », car le Sénat a voté sa suppression en 2025 après des mois sans personne à sa tête...

Les sujets ne manquent pas pour des plans : planification écologique, nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; planification industrielle pour assurer la réindustrialisation nécessaire du pays ; planification sanitaire pour faire face aux risques d'une nouvelle pandémie... Et pourtant, si l'on regarde le travail de ces quatre dernières années, on découvre que le HCP a produit seulement dix-huit notes stratégiques ainsi que trois rapports, pour un budget en 2024 de 1,9 M€ et un effectif de quatorze fonctionnaires. Ces rapports, souvent critiqués, traitent de sujets divers (dont celui du « réarmement démographique ») et ne font finalement que peu de propositions concrètes. C'est peut-être pour ça que le HCP n'a eu aucun impact sur la politique du gouvernement, sur les lois et sur le terrain, à part quelques coups de com'.

Osons le dire, le HCP était un titre honorifique donné à Bayrou par Macron sans aucune ambition de ressusciter cette grande tradition française de la planification, arrêtée en 2005 par Dominique de Villepin, alors Premier ministre. Il a d'ailleurs fusionné avec l'agence France Stratégie, ou Commissariat général à la stratégie et à la prospective, plus proche de ce que l'on attendrait d'un commissariat au plan. La faiblesse de toutes ces agences est finalement là : la planification implique de réaffirmer la puissance de l'État sur le marché et la direction de l'économie. Diriger l'effort productif dans une direction démocratiquement débattue, avec des visées à un peu plus long terme que celle du prochain budget. Le néolibéralisme ne peut pas le supporter. Alors, on multiplie les agences, les hauts-commissariats, les conventions citoyennes, pour donner l'impression que l'État prend au sérieux un sujet, mais pour qu'au final rien ne change.

Les progressistes, la gauche, les démocrates ont inversement tout intérêt à parler de plan, mais bien pour répondre de manière pragmatique et débattue aux turbulences et aux urgences de notre époque : transition écologique, production alimentaire, réindustrialisation, protection de la santé, résilience des réseaux (eau, électricité, télécommunication). ■

COMMANDEZ LES ANCIENS NUMÉROS DE PROGRESSISTES

CONTACTEZ-NOUS AU 01 40 40 13 41 • revue.progressistes@gmail.com

15 € les 3 numéros (+ frais de port) • 40 € les 10 numéros (+frais de port)



N° 45 MONTAGNE, OUVRIRE UNE NOUVELLE VOIE

La montagne pose les enjeux du dérèglement climatique mais aussi ceux de ses habitants. Dans ce numéro construit à partir du travail effectué lors des Assises de la montagne organisé en mai 2024 à Grenoble, sont développés les aspects sociaux et environnementaux pour imaginer l'avenir des territoires montagnards français.



N° 41 ESPACE, DÉFENSE & CYBER QUELLE SOUVERAINETÉ ?

Un numéro exceptionnel traitant des outils de souveraineté, des domaines régaliens, de la guerre dans l'espace, de la course technologique aux armements, de cybersécurité et de cyberdéfense, de la maîtrise des filières stratégiques – dont celle du numérique –, de la construction d'alternatives aux monopoles des grandes plates-formes, du désarmement multilatéral, de la sortie de l'OTAN... Vous trouverez aussi, un article sur l'attribution des prix Nobel scientifiques au-delà des seuls mérites personnels, ainsi qu'un texte sur le classement de Shanghai des universités...



N° 44 SCIENCES ET TECHNIQUES AU FÉMININ

Dès son septième numéro, votre revue a rendu hommage aux femmes scientifiques, en commençant par celles privées de prix Nobel. Huit ans plus tard, *Progressistes* continue de mettre en lumière celles qui ont longtemps été éclipsées par leurs homologues masculins. Vingt-quatre portraits, autant de découvertes, de réussites intellectuelles, mais aussi de combats. Brillantes, courageuses, audacieuses, nombreuses, elles sont bien présentes et dans l'histoire des sciences.



N° 40 DROITS ET POUVOIRS DANS L'ENTREPRISE

Quelles que soient les évolutions ou révolutions provoquées par l'innovation technologique, telles que ladite intelligence artificielle, c'est au niveau de l'entreprise que les conditions du débat et de la vie démocratique peuvent être imaginées pour redonner un sens constructif et épanouissant à la notion de travail. Ce numéro y consacre son dossier. Suivent en miroir trois domaines : l'énergie nucléaire, les semi-conducteurs dans l'économie mondiale et la gestion de l'eau, qui exigent la participation et le contrôle tant des travailleurs impliqués que des collectivités publiques impactées.



N° 43 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, MENACE OU MERVEILLE

L'Intelligence Artificielle connaît depuis quelques années un engouement important avec de nouvelles capacités qui nous impressionnent mais également menace des pans entiers de notre société: travail intellectuel, fake news. Dans ce numéro, sont abordés les problèmes, les avancées, les perspectives et les usages de l'Intelligence Artificielle. Savoir si c'est une merveille ou une menace est avant tout un rapport politique à avoir sur ces avancées.



N° 39 L'AGRICULTURE PAR CEUX QUI LA FONT

L'état de l'agriculture française inquiète ses acteurs, mais aussi les citoyens qui en dépendent. Au menu, trois éclairages : à partir de témoignages des effets de la pression du marché mondialisé sur l'activité ; à partir des analyses de l'accaparement des terres par les financiers justifiant la réactivation de l'agriculture familiale et coopérative ; enfin, à partir de la transition écologique de l'agriculture s'appuyant sur des travaux scientifiques et techniques avec, entre autres, un article sur l'agriculture biologique.



N° 42 EMPREINTE 2050 - PLAN CLIMAT POUR LA FRANCE

Les propositions du PCF relatives au défi climatique « pour de nouveaux jours heureux ». C'est par un travail d'une équipe riche de participants, auquel la revue a apporté sa contribution, qu'ont été élaborées des propositions avec un esprit d'ouverture au débat dans un contexte où l'urgence oblige à sortir des incantations et à entrer dans le concret. Comment décarboner les grands secteurs de l'économie ? avec une autre logique politique et économique, une logique dont le but est de permettre à l'ensemble de la société de reprendre la main pour assurer la nécessaire transition écologique.



N° 38 PRÉSERVER ET PARTAGER LA FORÊT

En 2022, les faits ont confirmé le changement climatique et son origine anthropique. Des événements inédits frappent la planète, et la France n'y échappe pas. Il est urgent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de manière considérable et rapide pour y répondre. Il faut entre autres stopper la déforestation – tout en favorisant les usages du bois – et l'artificialisation des sols, car les arbres et les sols sont des puits de carbone efficaces. Le dossier que nous présentons est traversé par cette urgence.

Tous les numéros sont téléchargeables gratuitement sur revue-progressistes.org et sur [facebook](https://www.facebook.com/revueprogressistes) [revueprogressistes](https://www.facebook.com/revueprogressistes)

HANDICAPS

ACCESSIBILITÉ ET PARTICIPATION CITOYENNE ET POLITIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES





L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, CONDITION PRÉALABLE À L'EXERCICE DES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES HANDICAPÉES

PAR FATIMA KHALLOUK*

J'écris ces lignes quelques jours après la Journée internationale des droits des personnes handicapées (le 3 décembre) et à quelques semaines du vingtième anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». En dépit des espoirs suscités à l'époque parmi les personnes handicapées, notamment en matière d'accessibilité et de droits à la compensation, les progrès ont été largement insuffisants, faute de moyens à la hauteur des besoins.

La loi prévoyait l'accessibilité de tout à toutes et tous au 1^{er} janvier 2015. Un an avant cette échéance, un report est intervenu pour l'ensemble des établissements recevant du public, de trois à neuf ans... L'objectif d'accessibilité numérique fixé par la loi n'est pas davantage mis en œuvre. Pour ces raisons et pour l'absence de moyens adéquats pour le droit à la vie autonome des personnes handicapées et pour le droit à l'éducation notamment, la France a été condamnée à plusieurs reprises depuis 2017, par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU, mais aussi par le Conseil de l'Europe, car elle ne respecte pas ses engagements internationaux pris lors de la ratification en 2010 de la Convention internationale des droits des personnes handicapées et de la Charte sociale européenne.

L'accessibilité est encore vécue dans notre pays comme une contrainte réglementaire, alors que la conception universelle de

l'environnement physique et numérique qui nous entoure permettrait à toutes et tous d'exercer leurs droits et libertés, quel que soit leur âge, leurs capacités ou aptitudes. À l'heure où notre société vieillit, où les maladies chroniques explosent, où près de huit millions de nos concitoyennes et concitoyens sont en situation de handicap, quelle régression et quel manque d'anticipation que la loi ELAN, qui a réduit drastiquement le nombre de logements neufs accessibles !

Comment accéder à l'école, à l'université, à l'emploi, au livre, à la culture ? Comment faire des démarches administratives (et commerciales) désormais dématérialisées lorsque la très grande majorité des sites internet et des applications sont inaccessibles aux personnes ayant une déficience visuelle, auditive ou motrice ? Comment s'engager dans la vie publique et militante ? Comment exercer un mandat politique alors que la législation en vigueur ne permet pas le financement de l'accessibilité et des moyens de compensation ?

Pour réfléchir et répondre à ces questions et à bien d'autres, notre dossier « Handicaps, accessibilité et participation citoyenne et politique » donne la parole à des sociologues, à des experts de l'accessibilité numérique et/ou à des militantes et militants des droits des personnes handicapées. ■

*FATIMA KHALLOUK est responsable de la Commission nationale des droits des personnes handicapées du PCF.

L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ ENCORE TROP OUBLIÉ

Notre société est aujourd'hui hyperconnectée : le numérique est partout. Il est devenu indispensable pour effectuer de nombreuses actions : de la déclaration des revenus à la recherche d'emploi, en passant par le commerce en ligne, les réseaux sociaux... Cette explosion du numérique représente une véritable chance pour les personnes handicapées. En effet, celles-ci peuvent maintenant participer pleinement à la vie en société grâce aux outils numériques.



PAR SOPHIE DROUVROY
ET SYLVIE DUCHATEAU*

QU'EST-CE QUE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ?

C'est un ensemble de principes permettant de concevoir des sites web et des applications pour qu'ils soient utilisables par tous, y compris les personnes handicapées. Tout un chacun doit pouvoir accéder aux contenus et fonctionnalités de ces sites et applications, quelles que soient ses capacités physiques, sensorielles, mentales ou cognitives.

L'information doit aussi être compréhensible et pouvoir être lue sur différents supports, accessible donc sur un écran, en audio, en braille, grâce à de gros caractères ou encore

en langue des signes. L'accessibilité numérique devient, sous ces conditions, un important levier d'égalité. En 2005, la France s'est dotée d'un outil législatif majeur en matière d'accessibilité, c'est la loi n° 2005-102, du 11 février, « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté pour les personnes handicapées ». Cette loi a marqué une étape importante dans la prise en compte des besoins des personnes handicapées. Elle comprend un volet qui concerne l'accessibilité numérique.

En 2019, un décret d'application est venu renforcer cette loi. Il a élargi le champ initial d'application, qui ne concerne plus seulement les sites de l'État, les collectivités territoriales,

les établissements publics, les structures ayant pour objectif de servir l'intérêt, mais aussi les sites d'entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros par an. Le décret impose aussi un contrôle qui peut donner lieu à des sanctions. Cela dit, les amendes prévues ne sont pas suffisamment contraignantes pour provoquer une prise en considération complète et réelle du sujet

“ L'accessibilité numérique n'est pas une case à cocher et c'est plus qu'une obligation légale. C'est également l'opportunité de toucher un public plus large, d'améliorer l'expérience de tous les utilisateurs, y compris les personnes âgées. ”

de l'accessibilité numérique.

En 2022, l'ordonnance du 19 octobre renforce les sanctions et donne autorité à l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) pour contrôler et sanctionner ceux qui manqueraient à leurs obligations.

Pourtant, en 2024, la réalité n'est pas celle que l'on pourrait imaginer. Aujourd'hui encore, il y a en France 14 % de personnes handicapées qui sont exclues malgré les obligations légales¹. Pour ces personnes, il est encore très difficile et compliqué d'accéder à l'intégralité des contenus en ligne.

L'accessibilité numérique n'est pas une case à cocher et c'est plus qu'une obligation légale. C'est également l'opportunité de toucher un public plus large, d'améliorer l'expérience de tous les utilisateurs, y compris les personnes âgées.

QUI EST CONCERNÉ ?

Lorsque l'accessibilité numérique n'est pas prise en compte dans le développement des sites web et des applications, de nombreuses personnes peuvent rencontrer des obstacles.

Voici quelques exemples concrets de difficultés rencontrées par famille de handicap :

– *handicap visuel* : un numéro de téléphone qui s'affiche dans une image et ne peut pas être interprété par le lecteur d'écran ;

– *handicap auditif* : un son qui est joué sans indication visuelle ou une vidéo qui n'est pas sous-titrée ;

– *handicap moteur* : une zone cliquable trop petite qui demande une motricité trop précise pour être sélectionnée ;

– *handicap cognitif* : des scintillements de pages (un contenu qui clignote ou qui flashe de manière répétée) ou des textes qui défilent et détournent l'attention de la personne ;

– *handicap temporaire ou situationnel*, qui concerne des personnes qui doivent utiliser la voix pour remplir un formulaire car elles ne peuvent pas se servir de leurs mains, à la suite d'une opération par exemple : si les champs de formulaires et les boutons de validation ne sont pas correctement programmés dans le code, le logiciel de reconnaissance vocale ne peut pas les identifier, ni donc les activer.

Compte tenu du vieillissement de la population, beaucoup de ces situations se retrouvent chez les personnes âgées qui voient moins bien, entendent moins bien, rencontrent des difficultés de motricité fine et mémorisent moins facilement les informations.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Voici une liste des principales difficultés rencontrées : la navigation est compliquée, les alternatives textuelles aux éléments visuels (images ou vidéos) sont absentes, les contrastes sont insuffisants, les vidéos ne sont pas sous-titrées et les formulaires sont mal conçus.

Le web est très visuel. Certains éléments visuels sont porteurs d'information. S'ils n'ont pas d'alternatives textuelles, les outils utilisés par les personnes aveugles ou malvoyantes ne pourront pas restituer l'information qu'ils véhiculent. Voici un scénario rencontré très souvent : une personne aveugle se trouve dans l'impossibilité de finaliser une démarche administrative car elle doit recopier les lettres affichées dans un captcha ou cliquer sur les images qui représentent un animal. De ce fait, la personne abandonne sa démarche et doit faire appel à une aide extérieure pour la finaliser.

“ Malgré les progrès technologiques, le manque de sensibilisation et de prise en compte de l'accessibilité par les professionnels du numérique reste un obstacle trop important à l'égalité et à la participation de toutes et tous dans la société. ”

Le web est aujourd'hui très animé.

Les personnes avec un handicap cognitif rencontrant des difficultés de lecture sont distraites par des éléments animés et ne pourront jamais lire la page jusqu'au bout. Leur regard est attiré par le texte qui défile, de sorte qu'elles doivent recommencer la lecture de la page en tâchant d'éviter les éléments visuels qui bougent sans arrêt.

Le web a aussi du texte.

Il arrive souvent que les couleurs ne soient pas assez contrastées (écriture gris clair sur un fond blanc, par exemple) ou que les textes ne soient pas écrits dans une taille lisible. Une personne malvoyante devra grossir

“ L'information doit aussi être compréhensible et pouvoir être lue sur différents supports, accessible donc sur un écran, en audio, en braille, grâce à de gros caractères ou encore en langue des signes. ”

elle-même la taille de la police et utiliser la souris pour faire défiler à plusieurs reprises le texte afin de réussir à le lire, mais elle ne pourra pas augmenter les contrastes.

Les médias sont omniprésents sur le web. S'il n'y a pas de sous-titrage sur les vidéos, pas de transcription sur les podcasts, les personnes sourdes ou malentendantes n'auront pas accès à l'information de ces médias car les premières ne peuvent entendre le son et les secondes pas comprendre ce qui se dit.

Ces obstacles sont sources de frustration.

DES SOLUTIONS

De nombreuses technologies ont été développées pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à la vie professionnelle, sociale et culturelle, et être autonomes comme tout citoyen lambda :

– le *lecteur d'écran* : un logiciel qui restitue vocalement ou en braille ce qui est affiché à l'écran ;

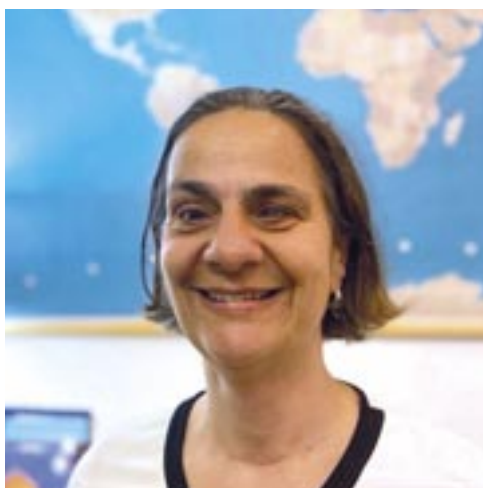
– la *plage braille* : un appareil qui affiche le contenu en braille à l'aide de points braille ;

– différents *dispositifs de pointage* tels qu'un joystick, des souris adaptées, des dispositifs permettant de piloter l'ordinateur avec le regard ou les mouvements de la tête pour les personnes qui rencontrent des difficultés motrices ;

– le *FALC* (facile à lire et à comprendre), qui est une réécriture de la langue française ;

– du *sous-titrage* sur les vidéos ou contenus audio pour que les personnes sourdes ou malentendantes puissent les comprendre.

Les technologies d'assistance sont performantes, parfois très chères et ne suffisent pas toujours à garantir l'accès à l'information. En effet, leur efficacité dépend du respect des critères d'accessibilité par les développeurs de sites web et d'applications. Quand ils ne prennent pas en compte l'accessibilité numérique, par oubli, manque de ►



- connaissances ou de formation, ils créent des barrières qui gênent l'usage de ces technologies d'assistance ; et de ce fait l'autonomie des personnes handicapées est entravée, et leur accès à l'information limité.

IMPORTANCE DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Malgré les progrès technologiques, le manque de sensibilisation et de prise en compte de l'accessibilité par les professionnels du numérique reste un obstacle trop important à l'égalité et à la participation de toutes et tous dans la société.

L'accessibilité numérique joue aujourd'hui un rôle clé pour améliorer l'autonomie des personnes handicapées dans leur vie quotidienne, mais aussi dans leur vie professionnelle et

“ Dans un monde où le numérique est omniprésent et indispensable, il est essentiel de garantir l'accès à l'information de toutes les citoyennes et citoyens, y compris les personnes handicapées. ”

citoyenne.

De plus en plus de services se font essentiellement dans le numérique (déclaration de revenus, prise de rendez-vous médical, inscription sur une liste électorale, participation sur les réseaux sociaux...). Un numérique inaccessible exclut les personnes handicapées et réduit l'égalité des chances dans les outils numériques. Aussi, si vous allez sur Internet et que vous publiez :

– *des images*, pensez à ajouter une alternative textuelle à chaque image porteuse d'informations. Demandez-vous si vous pourriez accéder aux messages si on vous lisait le site au téléphone ou si votre écran était

Sophie Drouvroy, à gauche, est experte en accessibilité numérique depuis plus de quinze ans. Elle-même sourde, elle sensibilise et forme à l'accessibilité numérique. Elle accompagne les entreprises dans leur démarche d'accessibilité numérique et évalue la conformité de leurs sites aux normes d'accessibilité. (sdrouvroy@gmail.com).

Sylvie Duchateau, à droite, est experte senior en accessibilité numérique depuis plus de vingt-cinq ans. Elle-même aveugle, elle sensibilise, forme à l'utilisation des lecteurs d'écran et effectue des tests utilisatrice de sites web et applications. (sylvieduchateau@gmail.com).

éteint. Allez droit au but sans détours inutiles dans vos alternatives textuelles. Il n'est pas nécessaire de décrire une image avec trop de détails ;
– *des vidéos*, pensez à ajouter des sous-titres à chaque vidéo et une transcription à chaque contenu audio. Si vous vous faites aider par des outils automatiques qui effectuent le travail à votre place, pensez à relire le sous-titrage ou la transcription. Imaginez que vous regardiez un contenu vidéo sans avoir le son, vous constaterez qu'il est frustrant de ne pas comprendre le contenu s'il n'est pas correctement écrit.

Il ne faut jamais hésiter à demander à une personne concernée par le handicap de lire vos contenus, regarder votre site internet ou votre application mobile pour vous assurer qu'ils seront bien utilisés et compris par toutes les personnes.

Si le sujet vous a convaincu et vous souhaitez commencer par quelque chose : la sensibilisation et la formation sont les premières choses à

mettre en place. Sachez qu'il existe des formations qui permettent de comprendre à quel point le quotidien d'une personne aveugle ou sourde qui navigue sur un contenu inaccessible diffère de celui de quelqu'un qui peut tirer profit... Vous pouvez également vous former à la création de contenus accessibles : il existe de nombreuses formations pour les équipes de développement, de design, de contribution, qui vous permettront de penser accessible tout au long de la conception et de la réalisation de vos sites ou applications.

CONCLUSION

L'accessibilité numérique est un enjeu de société qui ne peut plus être ignoré. Dans un monde où le numérique est omniprésent et indispensable, il est essentiel de garantir l'accès à l'information de toutes les citoyennes et citoyens, y compris les personnes handicapées.

Si, en tant que citoyen lambda, vous rencontrez des difficultés d'accessibilité ou constatez un non-respect de la loi, n'hésitez plus à le signaler à l'Arcom, qui est désormais l'organisme de contrôle à interpeller. Plus nous serons nombreux à dénoncer l'inaccessibilité d'un site ou d'une application, plus elle sera incitée à prendre en compte les remarques. Il est impératif que chacune et chacun prenne conscience de l'importance de l'accessibilité et s'engage avec détermination dans sa mise en œuvre. Chacun à son niveau peut agir : en intégrant les bonnes pratiques d'accessibilité dès la conception des sites web et des applications, en formant, en sensibilisant les équipes, et en testant régulièrement avec des personnes handicapées.

Au-delà de l'égalité des chances, l'autonomie et la dignité pour des millions de personnes handicapées est bien plus qu'une obligation légale, c'est une nécessité pour construire le monde de demain.. ■

***SOPHIE DROUVROY est experte en accessibilité numérique.**

SYLVIE DUCHATEAU est experte senior en accessibilité numérique.

1. Il existe différents chiffres sur le handicap en France. Nous nous basons ici sur le rapport de la DRES « Le handicap en chiffres », paru le 21 avril 2023.

CITOYENNE À PART ENTIÈRE

Et puis quoi encore ? Je reprends : « *Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté* » (loi n° 2005-102 du 11 février 2005, dite « loi handicap », art. 2). Mais pourquoi rappeler cela ? Y aurait-il un problème ?

PAR CÉCYLE JUNG*

Les personnes handicapées sont des citoyens, bien sûr. Ils votent, non ? On voit bien dans les bureaux que des isolements leur sont réservés, que l'urne est abaissée, qu'il y a des étiquettes braille sous les piles de bulletins, que... que ? Et la dernière série à la mode sur France Télévisions (*Dans l'ombre*, 2024) nous montre un candidat – de droite – en fauteuil roulant se présenter à l'élection présidentielle ; il ne rencontre d'ailleurs aucune difficulté d'accessibilité, le veinard ! N'est-ce pas le Graal, la preuve par la fiction de ce que nous constatons tous les jours, des personnes handicapées engagées dans la vie politique, électeurs, élus, militants. Je connais d'ailleurs un camarade qui... Stop !

J'ai soixante et un ans. Je suis déficiente visuelle en basse vision (vision inférieure à 1/20) depuis ma naissance. Mon premier engagement politique remonte à l'année 1980 où j'ai participé à l'occupation du plateau du Larzac contre l'extension du camp militaire. J'ai ensuite levé le pied pour faire mes études puis, comme l'époque était à déclarer les personnes handicapées « inaptes », j'ai profité de cette inaptitude pour m'engager à plein temps auprès des « forces de gauche et de progrès » pour espérer remonter la pente après la défaite des législatives de 1986. J'ai eu quelques responsabilités partisanes, ai fréquenté beaucoup d'élus, participé peu ou prou à toutes les campagnes électorales depuis 1986 et dirigé en 2022 celle de la candidate NUPES dans la 11^e circonscription de Paris.

REVENDIQUER

En mode citoyenne, j'ai réussi le tour de force de faire reconnaître en 2022



Cécyle Jung.

puis en 2024 ma capacité à être assesseuse dans un bureau de vote grâce à un cahier d'émargement en gros caractères. Le Code électoral est clair : la seule condition de capacité pour être assesseur est de savoir « lire et écrire le français » (art. R44). C'est mon cas ; mon seul empêchement est lié à la taille des caractères du cahier d'émargement. Il a fallu deux ans, l'engagement personnel d'agents de la Ville de Paris et de Cécile Bossavie, conseillère du 19^e arrondissement, pour que cela se fasse... avec beaucoup de réserves de la part des services : N'allait-il pas y avoir des embouteillages avec des files d'attente inter-

“ Il est vrai que l'entraide individuelle a toujours existé dans nos appareils politiques, mais est-ce vraiment suffisant ? Et est-ce vraiment l'objectif ? ”

minables ? Ne risquait-on pas de nombreuses erreurs ? La Ville était tellement inquiète qu'elle a sabordé la couverture média de cette première nationale. Au vu du nombre d'assesseurs valides qui ne maîtrisent pas leur alphabet, ces arguments sont pathétiques ; ils sont à l'aune de la représentation dominante de la personne handicapée qui tourne autour de ses incapacités supposées avec des conséquences pas forcément très positives quand elle s'en extrait.

Allez ! Soyons positifs. Toutes ces avancées, sous l'impulsion de citoyens, militants et élus, handicapés et valides, n'est-ce pas extraordinaire ? Oui, mais... à quel prix ? Et pour quelle incidence sur la participation de l'ensemble des personnes handicapées à la vie politique et citoyenne ? À Paris, capitale de la France, où ce qui est encore une « expérience » a eu lieu trois fois déjà, sans incident, les réunions publiques d'information, les concertations, les marches exploratoires, les conseils de quartier, les missions Volontaire de Paris, les formations citoyennes, etc., ne sont pas adaptées aux personnes déficientes visuelles, sourdes, et l'accessibilité fauteuil reste aléatoire. Quant à accueillir des personnes neurodivergentes... Encore faudrait-il qu'elles se sentent légitimes à participer (*voir* l'article d'Antonin Maja).

À cela s'ajoute une communication non adaptée : les documents numériques ne répondent pas aux règles d'accessibilité ; les documents papier (affiches et tracts) ne sont pas plus lisibles. Et à fréquenter ces espaces de concertation et de démocratie participative, je n'ai pas l'impression d'une implication effective des personnes handicapées ni de l'existence d'une volonté politique de les impliquer. Qu'importe ! Elles sont enten- ▶

► dues puisque chaque arrondissement dispose de son CLH (conseil local du handicap) constitué essentiellement de représentants d'associations gestionnaires, celles-là mêmes qui n'organisent pas le vote des personnes handicapées ni leur participation citoyenne dans les établissements. Un manque de personnel, j'imagine.

On est donc loin du compte et je vous renvoie aux textes d'Odile Maurin et de Cyril Desjeux pour mesurer tout ce qui entrave l'engagement politique et la citoyenneté des personnes handicapées. Pour ma part, si je regarde mon parcours, une chose me frappe : plus la technologie – les outils numériques, la vidéo, l'usage de l'image et de la photo avec un accès plutôt facile à ces outils – est entrée dans l'action politique, plus je me suis écartée des appareils pour mener une action plus solitaire parce que l'accès à l'information s'est petit à petit restreint, chacun faisant ses petites bidouilles en privilégiant l'esthétique – qui reste parfois à démontrer – au détriment de l'accessibilité. N'est-ce pas étrange ? On pourrait en effet penser que le numérique est une chance pour les personnes handicapées, notamment les déficients visuels. Imaginez : je suis devant un écran, un petit coup de bonne techno et, hop ! je lis ; je suis informée ; donc j'agis. N'est-ce pas camarades ?

DIFFICULTÉS DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE

Lors des présidentielles de 2022, j'ai décidé de soutenir la candidature de Fabien Roussel et de m'engager au Parti communiste. J'ai été accompagnée les premiers temps par une élue de mon arrondissement et ai pu assister à ma première réunion de section. Puis... Puis... J'ai voulu aller seule à la seconde : je n'ai pas trouvé l'entrée. J'ai informé mes responsables de section, qui me connaissent depuis vingt ans et ont dû croire à une blague : Comment quelqu'un qui se balade les mains dans les poches, sourit, parle sans difficulté, arpente l'arrondissement depuis quarante ans, a dirigé une campagne ne trouverait pas une porte d'entrée ? J'avais expliqué cela lors de ma direction de campagne, mais les clichés ont la vie dure : un déficient visuel,

“ J'ai réussi le tour de force de faire reconnaître en 2022 puis en 2024 ma capacité à être assesseure dans un bureau de vote grâce à un cahier d'émargement en gros caractères. ”

c'est Gilbert Montagné, ça joue du piano en secouant la tête ; s'il accède seul au piano sans se cogner au tabouret, il n'est pas vraiment déficient visuel ; qu'il se débrouille.

Mes difficultés n'ont donc pas été prises en compte. Je reçois de ma fédération et du Parti des documents PDF qui ne sont pas accessibles (voir l'article de Sylvie Duchateau et Sophie Drouvroy). J'ai demandé à participer à des formations en m'assurant qu'elles seraient accessibles, sans succès. La liste est longue et je dois à Fabien Roussel, à qui j'ai écrit, de m'avoir fait rencontrer Fatima Khalouk et la toute jeune Commission nationale handicap qui, c'est une obligation inscrite dans notre combat révolutionnaire, ne peut que réussir. Révolutionnaire ? Tout de suite les grands mots ! Il n'y en a pourtant pas d'autres qui définissent exactement le combat à mener contre le validisme qui nous prive directement ou indirectement de l'engagement de douze millions d'électeurs. Ça en fait du monde ! Et des voix.

UNE EXIGENCE D'AUTONOMIE

Il est vrai que l'entraide individuelle a toujours existé dans nos appareils politiques, mais est-ce vraiment suffisant ? Et est-ce vraiment l'objectif ? Il y a quelques jours encore, dans une association, je demandais où signer la feuille d'émargement en précisant que je suis déficiente visuelle.

« Vous voulez que je signe à votre place ? » Bah ! non. Je veux juste savoir où signer ; je veux trouver seule la porte du local de ma section ; je veux savoir qui me parle (« Bonjour, Cécyle, c'est Machinette. Comment vas-tu ? ») ; je veux pouvoir lire le mail qui m'informe des activités de ma fédération ; je veux pouvoir lire les tonnes de documents que l'on m'envoie pour participer à la réflexion collective, les revues que l'on me recommande ; je veux avoir accès à la profession de foi de mon candidat (et des autres,

pour en dire du mal avec joie) ; sur X, je veux savoir qui est sur la photo ; je veux savoir ce qu'il se passe sur cette vidéo ; je veux pouvoir grignoter un truc quand on organise un « apéro convivial » ; je veux participer à une manif sans avoir besoin de me faire adopter par le service d'ordre de la CGT pour être en sécurité (combien de fois m'a-t-il sauvée ! Je ne compte plus) ; je veux pouvoir participer à une formation sans me demander ce que le PowerPoint raconte...

« Tu n'as qu'à prendre un mari. » C'est en général ce que l'on me suggère dans le milieu médical ; personne n'a encore osé dans le milieu politique. mais lors des jeux Olympiques de Paris, où j'étais volontaire par volonté citoyenne de participer à la mise en valeur de ma ville, j'ai bien remarqué que l'un des problèmes était que je n'étais pas accompagnée ; à plusieurs reprises, on m'a fait remarquer que si je l'avais été, l'adaptation de ma mission n'aurait pas été nécessaire. À l'heure de la déconjugalisation de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) et d'un mouvement profond pour que les personnes handicapées puissent vivre en autonomie, en choisissant leur lieu de vie, il est temps de dire les choses telles qu'elles sont : ne pas agir pour l'accessibilité relève d'une vision réactionnaire de la société fondée sur un système d'oppression : le validisme.

“ Je veux participer à une manif sans avoir besoin de me faire adopter par le service d'ordre de la CGT pour être en sécurité. ”

C'est dans ce contexte que la citoyenneté des personnes handicapées est bafouée, car si elles pouvaient participer au débat public, militer, voter, être élues, alors leur propos fondamentalement révolutionnaire de déconstruction de ce système d'oppression viendrait heurter l'ordre établi. L'enjeu est celui-là : rompre avec l'idée que nous sommes des incapables et nous permettre de trouver les portes qui mènent au pouvoir ; et les autres, car l'amour, ça nous intéresse aussi. ■

*CÉCYLE JUNG est écrivaine et militante des droits humains.

POUR UNE POLITIQUE DU HANDICAP BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS

L'autrice s'inscrit depuis de nombreuses années dans une approche antivalidiste, approche fondée sur les droits humains et le droit à l'autodétermination dans le dessein de mettre fin aux obstacles à la participation à la vie en société des personnes handicapées, ce qui passe par la mise en accessibilité de l'ensemble du cadre bâti et de l'espace public, des transports et du numérique, ainsi que par des politiques de droit à la vie autonome,

PAR ODILE MAURIN*

La France a signé en 2007 et ratifié en 2010 la Convention internationale des droits des personnes handicapées. Et la situation que nous connaissons rend urgents le respect de ses principes et la mise en œuvre des dispositions qu'elle prescrit¹. On se demande dès lors pourquoi notre pays a tant de retard dans ce domaine et pourquoi continue-t-il à organiser la « ségrégation, la privation de liberté et l'atteinte aux droits humains » des personnes handicapées, comme le dénoncent les rapports de 2017 et 2019 de la rapporteure spéciale de l'ONU en charge des personnes handicapées et celui du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU en 2021² ?

Pour le mouvement antivalidiste, le point central tient aux conditions de représentation des personnes handicapées, actuellement assurée par les organisations gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux, en lieu et place des organisations dirigées et composées majoritairement de personnes handicapées et qui n'ont aucun conflit d'intérêts avec la gestion d'établissements et services.

QUAND IL S'AGIT DE HANDICAP, NOTRE SOCIÉTÉ EST DANS L'IMPENSÉ

Si demain, les gestionnaires d'EHPAD, ORPEA (rebaptisé Emeis en mars 2024) et consorts, prétendaient représenter les personnes âgées, cela ferait évidemment scandale car leurs intérêts ne sont pas ceux des personnes âgées ! Pourtant, aujourd'hui en France, pour les personnes handicapées, nul n'est choqué de voir les APF, UNA-



Odile Maurin.

PEI, APAJH, LADAPT, etc., parler au nom des personnes handicapées, alors même que leurs intérêts gestionnaires divergent de ceux des personnes handicapées.

Dans son rapport de 2021, le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU (CDPH) ne s'y est pas trompé en reprenant ma demande de modification urgente de l'article 1^{er} de la loi du 11 février 2005, qui met sur le même plan les associations de personnes handicapées et les associations gestionnaires.

Ce conflit d'intérêts arrange les pouvoirs publics et les gestionnaires et constitue le premier obstacle à un changement de politique concernant les personnes handicapées. Les organisations gestionnaires, afin de rassurer les personnes handicapées qu'elles instrumentalisent, poussent certes des cris d'orfraie à l'occasion des nombreux reculs des droits des personnes handicapées qu'organisent les pouvoirs publics, mais cela reste une posture sans conséquences, et ne les empêche pas de continuer à être à la manœuvre pour le recul de nos droits.

LOGEMENT : LA LOI ELAN, UN REcul MAJEUR

Pour ce qui est de l'accessibilité des logements, il est à souligner que les dispositions de cette loi (article 64, en l'occurrence) ont été acceptées par les associations gestionnaires. Par exemple, et il y en a bien d'autres, ►

“ Le principe même d'un quota de logements accessibles dans le neuf, en lieu et place de 100 % accessibles, est une fausse évidence basée sur l'idée qu'il suffit de construire un nombre de logements accessibles qui correspond au pourcentage de personnes concernées dans la population générale. ”

► L'APF a accepté le principe d'un quota de logements accessibles à l'occasion de l'examen de la loi ELAN (loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) en 2018, et c'est un ministre de l'époque qui s'est vanté de ce soutien. Le principe même d'un quota de logements accessibles dans le neuf, en lieu et place de 100 % accessibles, peut sembler frappé au coin du bon sens, est une fausse évidence basée sur l'idée qu'il suffit de construire un nombre de logements accessibles qui correspond au pourcentage de personnes concernées dans la population générale. Cependant, si seuls les logements des personnes concernées sont accessibles, comment peuvent-elles participer à la vie sociale, en rendant visite à leurs amis, famille et voisins ? Alors même que la production de logements neufs représente moins de 1 % du parc existant, comment une organisation qui prétend défendre les personnes handicapées a-t-elle pu accepter ce principe d'un quota qui s'est traduit par seulement 20 % de logements accessibles en rez-de-chaussée et étages desservis par ascenseur pour les rares logements neufs construits ? Ceci a divisé par cinq la production de logements accessibles dans le neuf.

Si l'on examine avec davantage d'attention les mesures politiques prises après la promulgation de loi ELAN, comme la politique d'habitat dit « inclusif », on voit vite quels étaient les intérêts réels des gestionnaires. Pour eux, un nouveau marché d'institutions plus petites, avec des salariés qui ne relèvent plus des conventions collectives protectrices du médico-social, s'est ouvert. Dans nombre de cas, bail locatif et contrat d'aide à domicile sont liés, et il faut savoir que ceux qui ne sont pas contents du service d'aide à domicile et veulent en changer se retrouvent mis à la rue³. En gros, ils sont sommés de se taire et d'accepter la maltraitance institutionnelle.

Le CDPH de l'ONU ne s'y est pas trompé et a rappelé dans son dernier rapport que cet habitat dit « inclusif » reste *de l'institution*, ce qui en fait un lieu de ségrégation et d'enfermement. Très récemment, le sous-comité de l'ONU pour la prévention de la torture et des traitements dégradants



a confirmé que les établissements spécialisés sont bien des lieux de privation de liberté.

Et nous pourrions multiplier les exemples de trahisons des organisations gestionnaires qui vivent des dotations de l'État et dont les salaires des cadres supérieurs n'ont parfois rien à envier à ceux du secteur marchand. Sans parler de présidents comme celui de l'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés), « bénévole » avec un immense logement de fonction en plein centre de Paris, un véhicule de fonction et qui va régulièrement dans les îles visiter des établissements quand il n'organise pas de grandes fêtes à Versailles⁴, pendant que dans l'un de ses établissements du Tarn, il y a quelques jours, un jeune homme aveugle et dépendant pour tous les actes essentiels est resté 48 heures sans boire ni manger, baignant dans ses excréments.

DÉPASSER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Tant que le conflit d'intérêts sera présent, rien ne changera dans ce petit monde. C'est pourquoi il est essentiel de clarifier qui représente qui et qui parle au nom de qui. Il ne s'agit pas ici d'interdire aux gestionnaires de parler, mais ils doivent le faire en tant que gestionnaires et en aucun

Avec les nouvelles lois, la production de logements accessibles dans le neuf a été divisée par cinq.

cas en tant que représentants des personnes concernées.

Une proposition que je porte serait que sur le modèle des associations familiales, les associations indépendantes perçoivent un financement automatique fondé sur le nombre de leurs adhérents, pour assurer leurs frais de fonctionnement et asseoir leur indépendance. Seuls seraient

“ Cette loi a en outre mis à mal la réglementation en matière d'accessibilité en permettant de déclarer accessibles des lieux qui nous sont inaccessibles ou non accessibles en toute autonomie. Elle a aussi mis fin à la notion de la continuité de la chaîne de déplacement. ”

éligibles des représentants d'associations composées majoritairement de personnes handicapées et dirigées par ces dernières, et sans aucune implication dans la gestion d'établissements et de services, conformément aux demandes ONU.

De même, les associations de parents d'enfants handicapés représenteraient les parents d'enfants handicapés, sans parler à la place de leurs enfants et pour évoquer leurs problématiques de parents. Ces associations devraient aussi être indépendantes de la gestion d'établissements et de services. On pourrait aussi imaginer un mécanisme permettant de s'assurer que toutes les différentes situations de handicap aient voix au chapitre, et pas seulement les représentants des personnes handicapées les plus adaptées à l'organisation sociale et spatiale de la France.

“ Nous pourrions multiplier les exemples de trahisons des organisations gestionnaires qui vivent des dotations de l'État les salaires de leurs cadres supérieurs n'ont parfois rien à envier à ceux du secteur marchand. ”

“ On pourrait aussi imaginer un mécanisme permettant de s’assurer que toutes les différentes situations de handicap aient voix au chapitre, et pas seulement les représentants des personnes handicapées les plus adaptées à l’organisation sociale et spatiale de la France. ”

Les personnes ayant un dossier MDPH (maison départementale des personnes handicapées) et/ou un dossier CPAM (Caisse primaire d’assurance maladie) en matière d’accidents du travail et/ou de maladies professionnelles ou d’invalidité éliraient leurs pairs. Les diverses commissions consultatives créées par les pouvoirs publics – et dont les places sont actuellement accaparées par les gestionnaires – deviendraient des instances décisionnelles où chacun, représentant des personnes handicapées, parent et proche, aurait une voix décisionnelle, avec un poids prépondérant des concernés eux-mêmes. Les gestionnaires seraient invités à participer dans un cadre consultatif. Et le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) cesserait de faire semblant d’organiser la parole d’associations représentatives en prétendant qu’une organisation comme l’Association des paralysés de France APF serait représentative alors que l’observation générale n° 7 du Comité des droits des personnes handicapées de l’ONU est parfaitement claire sur les caractéristiques des associations représentatives qui ne correspondent en aucun cas à cette organisation.

CONTRE LES RECULS, DES PROPOSITIONS

Rappelons à cette occasion que c’est encore l’APF et son président qui ont accepté en 2014 le principe du passage par voie d’ordonnance d’une modification des règles d’accessibilité qui, après une première loi de 1975 jamais appliquée et une loi de 2005 appliquée

partiellement, est devenue en 2015 une loi qui a accordé jusqu’à dix ans de délai supplémentaires pour la mise en accessibilité des transports et des établissements recevant du public. Cette loi a en outre mis à mal la réglementation en matière d’accessibilité en permettant de déclarer accessibles des lieux qui nous sont inaccessibles ou non accessibles en toute autonomie. Elle a aussi mis fin à la notion de la continuité de la chaîne de déplacement, en acceptant que les arrêts de transport les moins fréquentés ne soient jamais rendus accessibles et en interdisant de fait aux personnes handicapées d’aller vivre dans des zones non denses. En matière de logement, cette loi a mis fin à l’accessibilité obligatoire des balcons, loggias et terrasses, a supprimé l’accessibilité des douches, alors même qu’il s’agissait des seules avancées de la loi de 2005. Il a fallu le combat acharné d’un militant, qui, bien évidemment, ne faisait pas partie des organisations gestionnaires, pour que l’obligation de douches à l’italienne soit rétablie en 2020.

“ Il sera nécessaire d’imposer enfin une obligation de formation à toute la chaîne de la maîtrise d’ouvrage et d’œuvre afin d’éviter de continuer à constater pratiquement dans chaque programme immobilier et dans chaque ERP des non-conformités préjudiciables. ”

La seule mesure acceptable et conforme à nos droits fondamentaux serait d’abroger la loi ELAN et de mettre en œuvre une obligation de construire tout nouveau logement 100 % accessible, avec obligation d’ascenseur dès le premier niveau. Cela devrait se cumuler avec l’obligation de mise en accessibilité de l’existant, en acceptant les motifs de dérogation légitimes qui existaient avec la loi de 2005 – à savoir l’impossibilité technique avérée, la préservation du patrimoine bâti historique qui devra néanmoins être moins restrictive, et le motif économique. En gros, on ne cassera pas des murs porteurs pour élargir des couloirs au risque de faire s’effondrer un immeuble, et on ne condamnera pas à rendre accessibles les bâtiments de ceux qui démontreront leur impossibilité de faire face financièrement.

Surtout, les pouvoirs publics subventionneront les acteurs économiques les plus fragiles afin d’aboutir. Et en attendant, une première mesure d’urgence serait de réserver les logements accessibles des bailleurs sociaux aux personnes handicapées et âgées qui ont besoin de logements aux normes d’accessibilité alors que ces rares logements sont actuellement loués majoritairement à des personnes valides.

Et, en parallèle, il sera nécessaire d’imposer enfin une obligation de formation à toute la chaîne de la maîtrise d’ouvrage et d’œuvre afin d’éviter de continuer à constater pratiquement dans chaque programme immobilier et dans chaque ERP des non-conformités préjudiciables. L’État devra également reprendre la prérogative du contrôle de l’accessibilité du bâti, aujourd’hui dévolue à des BET (bureaux d’études techniques) qui agissent en toute illégalité – ces officines n’ont pas le droit de faire à la fois du diagnostic et du contrôle, selon une décision du Conseil d’État de 2010⁵ – et pourtant, l’État laisse faire. Il y a aussi un problème de conflit d’intérêts puisque ces officines sont rémunérées par la maîtrise d’œuvre et font souvent appel à des personnels mal formés et non qualifiés.

Il faudra en cela suivre le rapport récent de l’IGEDD (Inspection générale de l’environnement et du développement durable), qui fait le bilan de l’article 64 de la loi ELAN sur le logement évolutif et qui démontre, comme nous l’avions dit en 2018, que ce n’est pas l’accessibilité qui est en cause dans le coût de production du logement, et surtout qu’il est possible de produire du logement accessible sans que cela nécessite autant de mètres carrés supplémentaires que l’affirmait l’exposé des motifs de la loi. En effet, il y a effectivement un problème de formation des architectes français qui continuent à construire leurs projets sur des critères essentiellement esthétiques, comme ils l’ont toujours appris, et sans intégrer la conception universelle et l’accessibilité à la réflexion de départ, de façon à optimiser les surfaces utilisées en jouant sur les agencements des pièces entre elles. ►



► LA FLEXIBILITÉ ET RÉVERSIBILITÉ DU BÂTI

Aujourd'hui, il est urgent aussi d'avoir une réflexion sur les logements construits en rez-de-chaussée dans lesquels on loge préférentiellement les personnes handicapées et les personnes âgées et qui sont particulièrement exposés aux inondations et à des pluies torrentielles où l'on peut voir l'eau monter de 1, 2 ou 3 m en moins d'une heure, y compris en dehors des zones de crue des cours d'eau. Comment protège-t-on alors une population par définition peu mobile et qui ne pourra pas se réfugier à l'étage ?

Il y a aussi la nécessité de protéger face aux canicules et de travailler et sur la qualité de l'air des bâtiments pour nous préserver des actuelles et futures épidémies de virus respiratoires, et sur des formes de climatisation qui sauvegardent la santé des plus fragiles sans pour autant participer au réchauffement climatique comme le fait la climatisation traditionnelle.

Sur la réversibilité, et compte tenu de l'exigence du coût écologique de la construction, il convient d'explorer la piste du permis de construire sans affectation, qui permet de construire des bâtiments qui pourront facilement changer d'usage au fil du temps, en reprenant le meilleur des deux réglementations, bâtiments d'habitation collectifs et ERP. On pourra ainsi concevoir les bâtiments différemment, avec des planchers techniques et sans refend, composés sur la base de cellules de 20 m² qui permettront d'agrandir ou de réduire la taille des appartements, comme le propose l'entreprise Crescendo, et autoriser ainsi tous les aménagements possibles.

DES SOLUTIONS SONT POSSIBLES

La question de l'accessibilité est cruciale, et il faut cesser de vouloir nous assigner à des lieux de vie collectifs ou semi-collectifs dans le seul dessein

“ La question de l'accessibilité est cruciale, et il faut cesser de vouloir nous assigner à des lieux de vie collectifs ou semi-collectifs dans le seul dessein de faciliter le travail des gestionnaires. ”

Livre en écriture braille.

de faciliter le travail des gestionnaires. Car la vie autonome requiert des services qui pourraient relever du secteur coopératif, qui doivent se développer en toute proximité, dans chaque quartier, et ils doivent être fondés sur le libre choix de la personne, qui doit pouvoir gérer elle-même son budget d'assistance personnelle. La personne handicapée doit pouvoir être assistée si besoin dans le cadre de mesures de prise de décision assis-

“ En termes de représentation, il est également temps de lever les obstacles et préjugés validistes qui empêchent les élus et élues en situation de handicap d'exercer pleinement leur mandat. ”

tée⁶ qui ne soient pas privatives de libertés comme les tutelles et curatelles. Et certains d'entre nous auront besoin de personnes pour les aider à organiser leur quotidien et l'intervention des différents professionnels du sanitaire et du médico-social. Parce que, oui, d'autres pays démontrent qu'il est possible de vivre en autonomie dans la communauté, quel que soit le niveau de dépendance. Comme le met en œuvre la coopérative JAG, en Suède, où des personnes polyhandicapées, c'est-à-dire ayant un handicap mental et physique, vivent dans la communauté dans le lieu de vie qu'elles ont réellement choisi et avec des accompagnants qu'elles choisissent.

Enfin, en termes de représentation, il est également temps de lever les obstacles et préjugés validistes qui empêchent les élus et élues en situation de handicap d'exercer pleinement leur mandat. Une recherche participative en cours, HandiPPoli-

tique⁷, met en évidence les freins qui sont posés à l'encontre de la participation citoyenne et politique des personnes handicapées. Elles sont trop rares aujourd'hui à pouvoir s'engager et à exercer un mandat, conséquence de l'inaccessibilité de l'environnement, de l'insuffisance des moyens de compensation mis à leur disposition et des barrières multiples qui leur sont opposées. Ces freins concernent tous les élus, femmes et hommes, en situation de handicap, mais plus encore les élus d'opposition, pour lesquels l'absence d'accessibilité et de compensation réelles peut être instrumentalisée politiquement, comme c'est le cas me concernant à Toulouse⁸. ■

*ODILE MAURIN est présidente de l'association **Handi-Social**, militante antivaldiste et conseillère municipale (opposition) à Toulouse.

1. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>.

2. https://www.pepsup.com/resources/documents/ARTICLES/000/060/599/605996/DOCUMENT/ONU_211004_CRPD_rapport_initial_sur_la_France_French.pdf.

3. <https://www.mediaticites.fr/enquete/toulouse/2021/05/31/handicap-lassociation-carpe-diem-accusee-de-delaissier-ses-residents/>.

4. <https://www.mediapart.fr/journal/france/081124/les-tres-confortables-avantages-du-president-benevole-de-l-association-pour-adultes-et-jeunes-handicapes>.

5. <https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEX T000022364683>.

6. https://www.histoiresordinaires.fr/%E2%80%8BEn-Suede-Magnus-et-ses-amis-polyhandicapes-dirigent-leur-association_a1895.html.

7. <https://www.handeo.fr/publications/etudes-rapports-et-recherche/projet-de-recherche-handipolitique>.

8. <https://odilemaurin.fr/politique/entravee-dans-l-exercice-dun-mandat-delue-parce-que-handicapee-il-faut-que-ca-change/>.

LA PARTICIPATION POLITIQUE EMPÊCHÉE

Les questions d'accessibilité touchent directement notre citoyenneté. La citoyenneté inclut la participation dans la vie économique, socioculturelle et politique. Aussi est-elle un enjeu autour du vivre-ensemble : selon la manière dont on conceptualise la citoyenneté, on ne pense pas de la même manière ce vivre-ensemble.

PAR CYRIL DESJEUX*

La citoyenneté peut prendre plusieurs formes. Elle peut être considérée comme un statut juridique et politique accordé à un individu par un État. Dans ce cas, la citoyenneté peut être réduite à sa forme matérielle, à un document officiel délivré par l'État : ce sera une carte d'identité, un passeport, une carte d'électeur, etc. Mais on peut aussi voir dans la citoyenneté quelque chose de plus complexe : le droit de prendre part aux ressources et aux instances de la société que sont l'école, la santé, le travail, les loisirs, la politique, la consommation, parmi tant d'autres. La citoyenneté est un indicateur de la manière dont la société hiérarchise des vies et des statuts politiques.

UNE PREMIÈRE ENTRAVERE À LA CITOYENNETÉ

Si l'on considère cette seconde approche plus sociale et relationnelle de la citoyenneté, on comprend que dans les problématiques d'accessibilité réside la première entrave à la citoyenneté. Concernant la participation politique, elle se traduit de manière multiple comme a pu le montrer l'association Handéo, qui travaille depuis 2017 sur ce sujet. Elle coordonne actuellement une recherche-action, participative et émancipatoire qui s'appelle HandiPPolitique¹. Cette recherche porte sur le droit de vote, d'une part, et sur l'exercice d'un mandat électoral, de l'autre.

Concernant le droit de vote, la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 a supprimé la possibilité de retirer le droit de vote en raison d'une mesure de tutelle. Mais il reste encore de nombreux chantiers sur lesquels agir. Pour les personnes qui sont dans des parcours spécialisés depuis toujours,



Cyril Desjeux.

l'accès à l'éducation civique ou aux mesures d'inscription automatique par l'intermédiaire du recensement citoyen sont loin aller de soi. Ce premier obstacle se heurte à un second, qui est celui de l'accessibilité des campagnes électorales et des discours politiques en termes de numérique, de langue des signes françaises (LSF) et de facile à lire et à comprendre (FALC). Dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer (DROM-COM) et certaines régions rurales, l'accessibilité physiques aux bureaux de vote ou à l'environnement dans lequel ils sont implantés ne semble pas toujours effective.

Pour les handicaps liés à des altérations des fonctions mentales, psy-

chiques ou cognitives, la temporalité des élections et de la diffusion des professions de foi, la sensorialité architecturale des bureaux de vote, l'itinéraire pour s'y rendre, la fatigabilité en cas d'attente dans des moments de forte affluence, l'anticipation de l'événement ou le stress qu'il peut engendrer le jour du scrutin sont autant d'éléments à prendre en compte pour favoriser la participation de toutes les personnes citoyennes, quel que soit leur particularité de fonctionnement.

TROP PEU DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ÉLUES

La situation est encore plus problématique pour les personnes qui souhaitent s'engager en politique ; on estime qu'il y a moins d'une centaine de personnes élues en situation de handicap. 90 % des mandats détenus par des personnes handicapées sont des mandats municipaux. Les handicaps les plus représentés sont ceux liés à des altérations des fonctions

“ La situation est encore plus problématique pour les personnes qui souhaitent s'engager en politique ; on estime qu'il y a moins d'une centaine de personnes élues en situation de handicap. ”

► motrices ; on retrouve aussi des handicaps liés à des altérations des fonctions visuelles ou auditives. Enfin les handicaps liés à des altérations des fonctions mentales et cognitives sont représentés, mais plus difficilement identifiables. Parmi les figures médiatisées, on peut mentionner Éléonore Laloux, porteuse de trisomie 21, qui est conseillère municipale de la ville d'Arras, mais elle fait figure d'exception. En outre, les personnes autistes ou avec des troubles « dys » ne sont pas toujours facilement identifiables ou ne se catégorisent pas forcément comme handicapées. Pour les personnes avec des troubles psychiques, c'est encore plus compliqué car c'est un handicap qui fait peur et auquel on accole des représentations négatives.

Par ailleurs, parmi les personnes handicapées élues lors des municipales de 2020, plusieurs ont démissionné ; parmi les huit personnes sourdes, une a démissionné car elle ne trouvait pas les conditions de bien exercer son mandat. Il y a également une personne aveugle qui a indiqué avoir quitté son mandat.

UN RÉVÉLATEUR POUR DÉCONSTRUIRE CERTAINES NORMES

Ces précisions sont importantes pour deux raisons. D'une part, un des freins à l'exercice d'un mandat (et ce n'est pas le seul comme nous le verrons par la suite) est de tenir sur la durée. Les problèmes de santé, le rythme d'un mandat cumulé avec un métier et un handicap ou l'absence d'action du conseil municipal en matière d'accessibilité sont des raisons qui ont pu être évoquées concernant l'arrêt du mandat. D'autre part, la prise en compte du handicap ne doit

“ Les problèmes de santé, le rythme d'un mandat cumulé avec un métier et un handicap ou l'absence d'action du conseil municipal en matière d'accessibilité sont des raisons qui ont pu être évoquées concernant l'arrêt du mandat. ”

va servir de loupe pour analyser ce jeu. Il est un formidable révélateur pour déconstruire certaines normes de notre société que l'on a souvent naturalisées et essentialisées.

Ce travail de déconstruction était déjà devenu visible avec l'arrivée des femmes en politique, qui avait montré tout le caractère patriarcal de cette arène. Le handicap, lui, met au jour les normes capacitaires et de performance qui structurent le jeu politique. Ce faisant, il permet de remettre en cause une politique qui reposerait forcément sur un mode compétitif, porté par de l'ambition, traversé par des jeux de manipulation, de conspiration, voire de complot. Non que les personnes handicapées échappent à ce jeu-là, bien au contraire, et le cas de Damien Abad en est une illustration. Mais leur arrivée en politique (comme celle des femmes) nous invite à penser d'autres manières de faire de la politique. En outre, la particularité du handicap – par rapport aux autres catégories d'appartenance, comme le genre – est qu'il vient questionner les logiques capacitaires qui sous-tendent notre fonctionnement social. Ces logiques produisent de nombreux freins.

DES FREINS À L'ACCÈS À LA POLITIQUE

Parmi les obstacles à l'engagement citoyen des personnes porteuses de handicap, retenons les cinq principaux.

1. Un frein transversal à tous les domaines de vie et qui ne se limite pas à la politique concerne les inégalités sociales d'accès à la scolarité (à tous les niveaux) et à l'emploi. Ces inégalités se répercutent plus largement sur l'accès à des réseaux et aux partis politiques.

2. L'inéligibilité des personnes sous curatelle ou tutelle est justifiée dans l'histoire de notre Constitution par le besoin de protéger la société. Or elle apparaît comme un déni de démo-

cratie dans la mesure où elle restreint *a priori* le choix des personnes qui peuvent désigner. De plus, cette interdiction ne concerne pas toutes les mesures de protection : une personne avec une habilitation familiale pourra être éligible. Cette mesure de protection peut couvrir les mêmes domaines que les mesures interdisant l'exercice d'un mandat électoral. Aussi, elle pourrait être une alternative et une voie à suivre en vue de l'ouverture de ce droit pour ce public protégé.

3. Les aides humaines et la mobilité sont deux dimensions importantes. Mais, d'une part, l'offre de transport n'est pas toujours adaptée, ou suffisante, et le temps de trajet peut être allongé en raison de certaines altérations : par exemple, certaines personnes ont des difficultés à se repérer (pour des raisons visuelles ou cognitives) ou des difficultés à se déplacer en fauteuil ; d'autre part, il peut y avoir une difficulté à gérer sa candidature et ses aides humaines : ces dernières sont souvent peu flexibles ou leurs plans d'aide sont trop restreints par rapport aux besoins de la personne. Or l'organisation des aides humaines ou le recours à de la LSF demandent de la préparation et de l'anticipation. Cette organisation supporte mal l'imprévu inhérent à la vie politique. À cela s'ajoute le fait que les aides humaines sont dépendantes de soutiens financiers. Par ailleurs, il peut y avoir des besoins d'aide humaine importants ou bien d'interprètes en LSF ou de facilitateurs pour des personnes dont le handicap est lié à des altérations des fonctions mentales, psychiques ou cognitives. Or l'aide financière est très limitée pour compenser les besoins des personnes élues en situation de handicap ; elle est totalement absente si l'on veut être candidat ou s'encarter dans un parti politique.

4. L'engagement dans la vie politique se heurte à l'inaccessibilité aux espaces publics, à certains lieux (une salle, la voirie, des toilettes, etc.) ; à certaines informations du fait de la difficulté à manipuler des documents imprimés, de l'absence de braille, etc. ; à certains échanges par non-maîtrise de la langue des signes française ou par des difficultés de compréhension : des personnes ont des difficultés à gérer des propos conflictuels ou à

“ Concernant le droit de vote, la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 a supprimé la possibilité de retirer le droit de vote en raison d'une mesure de tutelle. ”

pas écraser la vie politique.

Tout mandat impose du mouvement, des déplacements, des stratégies, des attentes et des missions. Les personnes handicapées comme toutes les autres personnes élues sont sujettes au jeu de la vie politique. Le handicap

“ Ce travail de déconstruction était déjà devenu visible avec l'arrivée des femmes en politique, qui avait montré tout le caractère patriarcal de cette arène. Le handicap, lui, met au jour les normes capacitaires et de performance qui structurent le jeu politique. ”

comprendre le second degré ou l'implicite, etc. ; ou à certains temps de la vie politique parfois trop intenses pour certains troubles qui peuvent majorer la fatigabilité, ou avec des horaires inadaptés.

5. Les représentations sociales qui oscillent entre décrédibilisation, misérabilisme et héroïsation. Ainsi, un candidat vivant avec un trouble du développement intellectuel sera plus difficilement perçu comme compétent par rapport à un blessé de guerre. Les personnes en situation de handicap expliquent qu'il faut faire ses preuves en en faisant deux fois plus que les autres et qu'il y a un risque important d'être réduit à son handicap dans la candidature ou dans l'exercice de son mandat.

Tous ces freins à la participation politique agissent comme des remparts contre le changement ; ils sont un moyen de couper les voies d'accès et les voix des citoyens en faveur d'une société fondée sur la présence à l'autre et l'altérité. ■

*CYRIL DESJEUX est sociologue et directeur scientifique de Handéo.

1. Les recherches qui ont préfiguré ce projet et les éléments de cadrage sont en accès libre sur <https://www.handeo.fr/publications/etudes-rapports-et-recherche/projet-de-recherche-handipolitique>.

MORT D'UN DROIT, NAISSANCE D'UNE CAUSE ?

Souvenons-nous : le 11 février 2005, la France promulguait une loi très ambitieuse sur le handicap. Elle annonçait que la France serait accessible en 2015 : elle obligeait toutes les constructions neuves, tous les établissements recevant du public, les transports et la voirie à devenir accessibles au plus tard en 2015. Pour cela, elle procédait à une réécriture des codes concernés, notamment le Code de la construction et de l'habitat.

PAR PIERRE-YVES BAUDOT*

Cette loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées s'inscrivait dans le sillage de la loi de 1975 qui énonçait déjà cet impératif d'accessibilité, mais sans vraiment produire d'instruments d'action publique pour y arriver. La période qui sépare 1975 de 2005 est toutefois riche d'une production législative et réglementaire qui fournit petit à petit des armes et des normes pour les tenants de la mise en accessibilité de la société, à tel point que, finalement, l'énonciation législative d'un objectif de dix ans est relativement crédible.

UNE CONSTANTE ÉROSION

Depuis vingt ans, de façon presque imperceptible aux yeux du grand public, le contenu de la loi et les dispositions réglementaires qui en découlent ont été modifiées, jusqu'à être définitivement supprimées, notamment celle portant sur l'obligation de respect des normes d'accessibilité pour ce qui concerne le bâti neuf. L'article 64 de la loi ELAN – loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, promulguée le 23 novembre 2018 – instaure à la



Pierre-Yves Baudot.

place un quota de 20 % de logements neufs accessibles, le reste des logements construits devant être « évolutifs », c'est-à-dire « permettre la redistribution des volumes pour garantir l'accessibilité ultérieure de l'unité de vie, à l'issue de travaux simples ». Cet enterrement de l'accessibilité est à relativiser : il n'y a pas grand-chose qui soit réellement remis en cause, l'accessibilité n'ayant jamais été vraiment mise en œuvre.

“ Cet enterrement de l'accessibilité est à relativiser : il n'y a pas grand-chose qui soit réellement remis en cause, l'accessibilité n'ayant jamais été vraiment mise en œuvre. ”

“ Si l'on adopte une définition « sociale » du handicap, c'est moins à la personne de se réadapter qu'à la société de se transformer pour permettre la pleine participation des personnes handicapées. ”

En effet, sur la période 2005-2018, de très nombreuses dérogations avaient été accordées aux promoteurs immobiliers et aux acteurs du bâtiment pour leur permettre de ne pas respecter les règles posées dans le Code de la construction et de l'habitat : les juristes spécialistes du sujet parlent même à propos du droit de la construction d'un « droit dérogatoire », c'est-à-dire un droit qui est davantage à rechercher dans ce qui déroge que dans ce qui est conforme. Ce processus de détricotage des obligations légales prend la forme d'un allègement silencieux des textes, au nom du « choc de simplification » mené sous la présidence de François Hollande. L'obligation d'accessibilité de tous à tout présente dans la loi de 2005 cesse d'exister, puisqu'il est désormais autorisé – à compter de l'arrêté du 24 décembre 2015 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction – de prévoir des constructions qui ne soient pas plei- ▶



► nement et initialement accessibles aux personnes handicapées.

RENONCEMENTS AU DROIT : CONSÉQUENCES

Si on peut bien sûr s'interroger sur la raison pour laquelle les acteurs impactés par les normes d'accessibilité se sont employés à supprimer un droit écrit, on ne peut que constater l'impact que cette mesure peut avoir sur les personnes directement concernées.

Tout d'abord, l'accessibilité est une notion centrale en matière de politiques du handicap. Si l'on adopte une définition « sociale » du handicap, il résulte que la personne paraplégique en fauteuil roulant – exemple le plus simple même s'il n'est pas le plus commun puisqu'il concerne seulement 8 % des personnes handicapées – n'est pas handicapée au pied d'un escalier parce que ses jambes ne fonctionnent plus et qu'elle ne peut plus marcher mais parce qu'une rampe inclinée n'est pas installée à la place d'un escalier. Dans cette définition du handicap, c'est moins à la personne de se réadapter qu'à la société de se transformer pour permettre la pleine participation des personnes handicapées. L'accessibilité est alors le cœur et l'objectif des politiques du handicap : sans prétendre faire disparaître les déficiences et les pathologies, elle ambitionne de faire disparaître les obstacles que les personnes handicapées rencontrent sur

le chemin de leur pleine participation à la société.

Ensuite, la loi du 11 février 2005, comme d'autres lois sur le handicap votées dans d'autres pays, adoptait le modèle d'une « politique des droits », c'est-à-dire une loi qui énonce des droits – compensation, accessibilité, égalité, participation – que les individus peuvent ensuite aller exiger de l'administration et des acteurs publics ou privés devant la justice. La présence d'un droit dans la loi ne garantit pas son application, mais a une visée transformatrice dans la mesure où elle soumet les resquilleurs à des sanctions financières importantes en cas de non-respect. De nombreux exemples historiques montrent les limites de ce type d'instruments pour modifier les sociétés en profondeur, même quand le système judiciaire est proprement mobilisé pour faire respecter la loi. Mais en France la situation est encore plus problématique. Le droit du handicap est peu connu et peu mobilisé par les professionnels du droit, qui pourraient y avoir recours pour construire des cas de *strategic litigation* (des

L'accessibilité ambitieuse de faire disparaître les obstacles que les personnes handicapées rencontrent sur le chemin de leur pleine participation à la société.

cas individuels qui, faisant jurisprudence, permettent des transformations profondes). Mais surtout, l'État s'est engagé dans un processus de construction de protections juridiques contre les risques encourus par ceux qui ne respectaient la lettre de la loi : ainsi, en 2014, la mise en place des Agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP) a permis d'accorder un délai de dix ans supplémentaires à toutes les organisations prenant la peine de signer ce dispositif dans lequel elles s'engageaient à mettre en œuvre un plan de mise en accessibilité. Alors que ces dispositifs arrivent à échéance fin 2024, Emmanuel Macron a annoncé à la dernière conférence nationale du handicap, en avril 2023, un nouveau délai de cinq ans avec la mise en place d'un fonds territorial d'accessibilité extrêmement peu mobilisé dix-huit mois plus tard¹.

Enfin, cette disposition de la loi du 11 février 2005 était porteuse d'une véritable ambition de transformation systémique : elle allait permettre, progressivement, la transformation du parc immobilier français offrant des logements accessibles en plus grand nombre. Aujourd'hui, la principale raison du refus opposé aux demandeurs d'un droit au logement opposable au titre d'une situation de handicap (tel que prévu par la loi « 3DS » du 21 février 2022) est une absence de logements adaptés disponibles. À l'heure où devrait

“ À l'heure où devrait s'amorcer un processus de désinstitutionnalisation la France doit être en mesure de proposer une vie digne dans la cité aux personnes handicapées, la question de la mise en accessibilité du parc immobilier est une condition nécessaire. ”

“ L'État s'est engagé dans un processus de construction de protections juridiques contre les risques encourus par ceux qui ne respectaient la lettre de la loi. ”

s'amorcer un processus de désinstitutionalisation (c'est-à-dire de fermeture des établissements sociaux et médico-sociaux spécialisés dans le handicap, tel que demandé par la Convention internationale sur les droits des personnes handicapées de l'ONU, ratifié par la France en 2010), et où la France doit être en mesure de proposer une vie digne dans la cité aux personnes handicapées, la question de la mise en accessibilité du parc immobilier est une condition nécessaire. Le recul sur ce droit remet en cause la possibilité même de voir un jour alignées

sur les standards internationaux les conditions matérielles proposées aux personnes handicapées.

OUVRIR DES PERSPECTIVES

L'échec de la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité du bâti ne doit pas faire oublier deux points essentiels. D'une part, cette loi proposait une approche transversale du handicap, seule à même de renforcer la prise en considération du handicap dans l'ensemble des politiques publiques : si l'outil n'a pas été efficace, c'est parce qu'il a heurté de fortes résistances et des monopoles constitués dans la représentation du problème de la construction immobilière en France. C'est sur ce point-là qu'il faudrait pouvoir travailler. D'autre part, cet échec a permis l'émergence et la structuration de collectifs associatifs – comme le

collectif Non au report – pour donner naissance à la première association antivalidiste française, le collectif Lutte et Handicaps pour l'égalité et l'émancipation (CLHEE), puis de s'élargir à d'autres mouvements, faisant ainsi émerger une alternative aux solutions institutionnelles jusqu'alors quasi consensuelles. L'échec de cette promesse a aussi posé les jalons d'une nouvelle politique en matière de handicap. C'est à cet espoir qu'il est aussi possible de travailler. ■

*PIERRE-YVES BAUDOT est professeur de sociologie à l'université Paris-Dauphine PSL.

1. https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/09/04/handicap-le-coup-de-pouce-aux-travaux-d-accessibilite-dans-les-commerces-restaurants-et-hotels-est-au-point-mort_6303522_3234.html

AU-DELÀ DU HANDIWASHING, L'EXPÉRIENCE UTILISATEUR

Quels sont les véritables enjeux de l'accessibilité numérique ? À trop se focaliser sur le handicap, n'a-t-on pas perdu de vue les véritables enjeux d'une telle démarche pour tous les utilisateurs ? Comment s'y prennent les entreprises anglo-saxonnes pour répondre à ce droit fondamental ?

PAR STÉPHANE FORGERON*

L'immense majorité de la population n'a pas d'autre choix que d'utiliser au quotidien les nouvelles technologies afin d'obtenir les informations dont elle a besoin pour travailler, communiquer, passer une commande, étudier... Naviguer sur des sites et applications mobiles est désormais une nécessité absolue pour ne pas être exclue de la société de l'information. Or une partie croissante de la population risque l'exclusion de cette société. Le phénomène est observé en France, avec au moins 97 % des sites web et applications non accessibles numériquement.

“ Pour nombre d'utilisateurs, les obstacles demeurent invisibles tant qu'ils ne sont pas eux-mêmes impactés par une déficience cognitive, sensorielle, physique..., laquelle devient de plus en plus apparente avec le vieillissement de la population. ”

Pour nombre d'utilisateurs, les obstacles demeurent invisibles tant qu'ils ne sont pas eux-mêmes impactés par une déficience cognitive, sensorielle, physique..., laquelle devient de plus en plus apparente avec le vieillissement de la population. En général, ces obstacles – défaut de transcription textuelle décrivant un contenu audio pour des personnes avec des problèmes auditifs, des contenus textuels compliqués à comprendre pour des personnes confrontées à l'illectronisme, entre autres – apparaissent parce que les besoins de tous les utilisateurs ne sont pas pris en compte.

Des articles très intéressants sont régulièrement publiés pour montrer à quel point des institutions de la République – Conseil constitutionnel, Conseil d'État et Cour des comptes... – ne sont pas exemplaires en matière de respect de la réglementation relative à l'accessibilité des contenus numériques. Ces articles et tant d'autres sont riches d'enseignements au regard de l'application du RGAA (Référentiel

général d'amélioration de l'accessibilité), méthode technique qui a le mérite d'exister, mais qu'aucun pays ne nous envie. En effet, au regard de bonnes pratiques à l'étranger, il est légitime de se demander si un site accessible techniquement est utilisable par tous les internautes.

LES ENJEUX

Nous vivons dans un monde où la majorité de la population utilise le web. Toutefois, ces utilisateurs sont très différents pour ce qui est des compétences, des caractéristiques, des préférences, des besoins et des attentes. Dès lors, la conception de sites et d'applications mobile pour des groupes d'utilisateurs spécifiques – enfants, seniors, personnes peu à l'aise avec les nouvelles technologies – devient une préoccupation majeure dans le champ de l'interaction homme-machine. Les personnes handicapées constituent un groupe d'utilisateurs spécifiques important en nombre – 1 personne sur 6 vit avec un handicap –, mais très hété-

► rogène, qu'il convient de comprendre et de prendre en compte dès la conception d'un site.

Le web est censé être conçu pour tous les utilisateurs, mais ce discours est quasi inaudible pour 99 % des chefs de projets informatiques, des designers, des développeurs, des gestionnaires de contenus, des graphistes... Pourtant, le premier principe – mais aussi le plus important – est *l'accès au web pour tous*, quels que soient le matériel, les logiciels, l'infrastructure réseau, la langue maternelle, la culture, la localisation, les capacités physiques et cognitives des utilisateurs.

Afin de répondre à cet enjeu pour des milliards d'utilisateurs, l'accessibilité a pour finalité de garantir que « *les personnes avec un handicap peuvent percevoir, comprendre, naviguer et interagir avec le web* ». La mesure la plus connue pour atteindre cet objectif est d'appliquer les référentiels d'accessibilité numérique, notamment le RGAA en France, à travers une liste structurée de critères de succès permettant de répondre aux exigences de conformité. Néanmoins, dans notre pays, la communication autour de cette question a laissé entendre pendant de nombreuses années que cette démarche concerne une population très restreinte, de surcroît faisant perdre du temps et entraînant des surcoûts en matière de développements informatiques. Dans d'autres pays, de tels arguments ont été remis en cause depuis une dizaine d'années, et nombre d'entreprises reconnaissent les effets bénéfiques de cette approche tant pour les affaires que pour *tous* les utilisateurs : gains de productivité, avantage concurrentiel, nouveaux clients. Pour autant, les acteurs politiques, économiques et associatifs français restent globalement persuadés qu'il s'agit d'un sujet de spécialistes pour une population spécifique de niche.

Dans ces conditions, pourquoi investir sur l'accessibilité et en faire une priorité ? Pour les États-Uniens, l'accessibilité numérique est d'abord un levier d'innovation, une mauvaise accessibilité pouvant avoir des effets négatifs (ventes, réputation, risque opérationnel) sur l'ensemble des parties prenantes. Cela étant, ce message passe mal en France auprès des

entreprises et des organismes publics, tandis que les Anglo-Saxons ont mis en place des démarches, des techniques et des méthodologies très poussées de design ou de conception centrées sur l'humain¹ pour répondre à cet enjeu, sans s'appuyer exclusivement sur des référentiels ou liste de critères à vérifier.

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Il s'agit donc d'accessibilité numérique, d'un ensemble de principes graphiques, fonctionnels, techniques et rédactionnels, permettant de s'assurer que les contenus et services numériques soient accessibles à tous les utilisateurs, sans exception. On entend par contenus et services numériques les sites web, les intranets, les extranets, les applications métier et mobiles, les progiciels, les éditeurs de logiciels, les versions téléchargeables des documents d'édition (PDF, par exemple), les documents sous-traités à une agence web ou de communication. Initialement associée au handicap, l'accessibilité se concentre davantage sur des méthodes techniques reposant sur des experts spécialisés dans la conformité des contenus numériques à des guides de bonnes pratiques et à des normes. À l'inverse, les démarches de design s'appuient davantage sur des principes et techniques impliquant l'utilisateur final par des approches centrées sur l'humain².

« Les personnes handicapées constituent un groupe d'utilisateurs spécifiques important en nombre, mais très hétérogène, qu'il convient de comprendre et de prendre en compte dès la conception d'un site. »

Dit autrement, l'accessibilité numérique permet aux utilisateurs avec ou sans handicap d'accéder aux mêmes informations, d'accomplir les mêmes tâches et de recevoir les mêmes services grâce aux technologies de l'information. C'est l'équivalent numérique de l'accessibilité dans l'environnement physique.

La finalité de cette démarche est de rendre 100 % accessibles toutes les nouvelles technologies et ressources numériques, et ce indépendamment des équipements et logiciels de l'utilisateur (lecteur d'écran³), sa langue

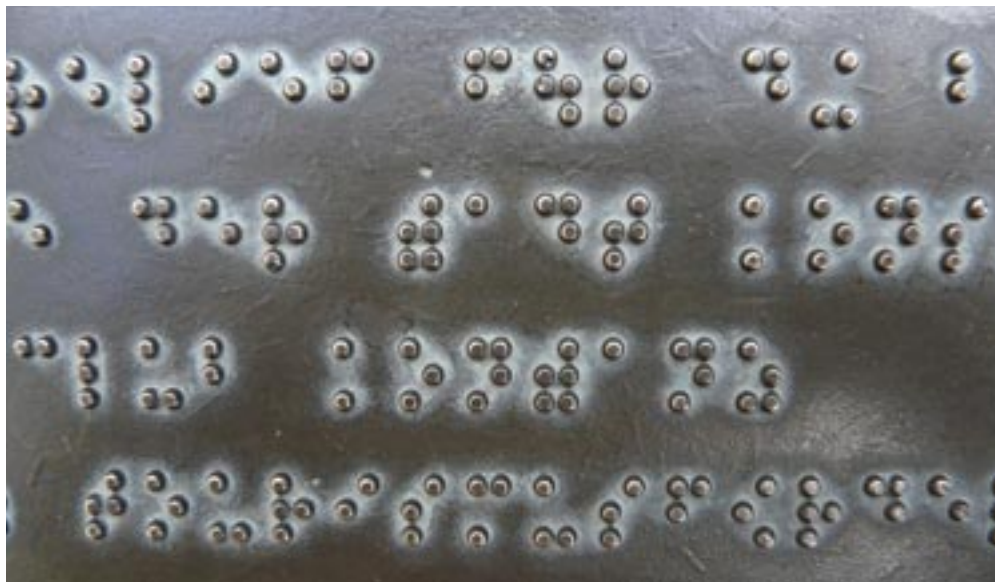
« Alors qu'en France les entreprises et les organismes publics peinent à entendre, les Anglo-Saxons ont mis en place des démarches, des techniques et des méthodologies très poussées de design ou de conception centrées sur l'humain. »

maternelle, sa culture, sa localisation géographique ainsi que ses capacités physiques, sensorielles, cognitives ou intellectuelles. Par exemple, pour les salariés handicapés d'une entreprise, l'objectif est de faciliter leur travail au quotidien dans la perspective d'une réelle inclusion professionnelle.

L'accessibilité numérique repose sur des principes fondamentaux et des règles édictées par le World Wide Web Consortium (W3C). Chaque règle est détaillée sous la forme d'un ou plusieurs « critères de succès » reliés à des tests unitaires. Les règles d'accessibilité sont applicables à tous les contenus numériques. Cette démarche constitue un enjeu essentiel de la responsabilité sociétale des entreprises dans la mesure où elle vise à garantir à tous, sans discrimination, le même accès à la société de l'information et aux services en ligne.

Depuis 1999, le W3C, référence internationale pour les standards du web, publie, afin de le rendre accessible à tous, des normes d'accessibilité, notamment les règles d'accessibilité pour les contenus numériques (WCAG). Ces règles expliquent de quelle manière rendre tout contenu numérique plus accessible à la diversité des utilisateurs vivant avec un handicap. Ces règles constituent de bonnes pratiques de développement des différents supports numériques. En d'autres termes, les WCAG traitent un large éventail d'obstacles auxquels font face des personnes portant différents handicaps.

Destinées aux développeurs web, les WCAG guident les principaux concernés dans la création de contenus et services numériques accessibles et dans les stratégies de mise en accessibilité. Or la plupart des personnes intervenant dans la conception d'un service numérique ne connaissent pas ces règles, du moins en France, car non formées à cet enjeu au cours de leur cursus universitaire.



Accessibilité à l'information dans les lieux publics avec l'écriture braille.

En cas d'accessibilité et d'*utilisabilité*⁴ insuffisantes au WCAG, des législations plus contraignantes peuvent s'appliquer, notamment au Royaume-Uni, en Australie et aux États-Unis. Les sanctions financières peuvent s'avérer dissuasives, sans parler du risque de dégradation de la réputation. D'ailleurs, les plaintes se multiplient outre-Atlantique.

L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE MADE-IN FRANCE

Au pays des droits de l'homme, l'accessibilité n'est pas considérée comme un droit fondamental pour les personnes handicapées. Certes, différentes lois ont été adoptées afin que tout contenu numérique soit rendu accessible, mais, comme cela arrive souvent, les sanctions sont peu dissuasives en cas de non-respect de la réglementation, voire constituent une incitation à ne pas respecter la loi.

Pour rendre tout contenu numérique accessible, la France a adopté sa propre méthodologie technique, le RGAA. Ce document de référence, de portée nationale, prend pour base les principes et standards internationaux du WCAG 2.1 pour assurer la mise en conformité des contenus numériques. Avec pour objectif de rendre les ressources numériques accessibles techniquement aux personnes handicapées, il constitue un recueil de règles et bonnes pratiques visant à améliorer l'accessibilité des contenus numériques, à l'exception notoire des applications mobiles – dans notre pays, 50 % de la population utilisent des applications mobiles, et ce pourcentage va croître fortement

“ Au pays des droits de l'homme, l'accessibilité n'est pas considérée comme un droit fondamental pour les personnes handicapées. Certes, différentes lois ont été adoptées comme cela arrive souvent, les sanctions sont peu dissuasives en cas de non-respect de la réglementation, voire constituent une incitation à ne pas respecter la loi. ”

dans les années à venir. À la différence des États-Unis⁵, aucun référentiel n'a cependant été adopté concernant ces applications.

Ce référentiel permet à des audits d'accessibilité d'évaluer le niveau de conformité d'un contenu numérique à partir d'un échantillon de pages représentatif. Les experts en accessibilité réalisent un audit permettant d'évaluer le taux de conformité d'un contenu numérique ; ils relèvent les non-conformités et émettent des recommandations de corrections afin que le niveau constaté puisse s'améliorer, sans aucune obligation pour les entreprises de s'y conformer. À ce stade, seule est obligatoire la mise en ligne d'une déclaration d'accessibilité indiquant notamment le taux de conformité du contenu numérique, ainsi qu'un schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique. La publication de tels documents

“ Les Anglo-Saxons parlent de moins en moins d'accessibilité numérique, préférant les notions d'interaction homme-machine, de conception inclusive ou d'accessibilité et d'utilisabilité correspondant avant tout à des approches centrées sur l'humain par le design. ”

n'existe nulle part ailleurs. Et légalement rien n'oblige les entreprises privées⁶ ni les organismes publics à rendre accessibles⁷ leurs contenus numériques. Le cas échéant, une procédure est prévue en cas de défaut d'accessibilité empêchant un utilisateur d'accéder à un contenu en ligne. Tout utilisateur peut ainsi écrire un message au Défenseur des droits *via* un formulaire non accessible. Si vous êtes patient, vous obtiendrez peut-être un avis de cette autorité administrative dans cinq ans. Et si vous avez du temps à perdre, vous pouvez également faire un signalement auprès de l'Arcom (site partiellement accessible) : au sein de cette autorité de régulation, deux salariés travaillent sur ce sujet pour l'ensemble des sites et intranets français concernés. Ainsi, ces salariés devraient commencer par réaliser des audits d'accessibilité avant d'envisager d'éventuelles poursuites, avec hypothétiquement des sanctions symboliques.

L'évaluation d'un site web peut déboucher sur un taux de conformité très élevé, parfois discutable au regard de la qualité des tests. Théoriquement, un score élevé est une bonne nouvelle pour la mise en accessibilité d'un point de vue légal. Toutefois, cette procédure purement bureaucratique ne répond pas aux besoins des utilisateurs, car elle se limite à un audit suivi d'une déclaration de « *conformité partiellement ou non conforme* ».

Le score obtenu lors d'un audit d'accessibilité est un indicateur apportant une vision globale du niveau de conformité d'un site web. Un site ayant un taux de conformité répondant globalement aux critères du RGAA peut malgré tout comporter une erreur d'accessibilité bloquante dès la première page (authentification, par exemple), ce qui empêche la consultation du site pour une partie des utilisateurs : un piège au clavier, entre autres, peut empêcher l'utilisateur d'aller au-delà de la page d'accueil. Un taux de conformité supérieur à 50 % est bien souvent le seul objectif visé pour une direction informatique, or il convient de corriger en priorité les anomalies les plus bloquantes pour les utilisateurs. L'expérience montre qu'un bon taux de conformité devient un élément de communi- ▶

► cation, sans autre action. Cela ne traduit pas un réel engagement pour s'inscrire dans une démarche de qualité globale.

Avoir un site web conforme à un référentiel va dans le bon sens, mais n'est pas suffisant. Le taux de conformité est un pourcentage qui cache une réalité plus complexe : un contenu numérique peut être techniquement accessible (taux de conformité de 100 %) au regard de la réglementation sans être utilisable pour nombre de consommateurs, clients et/ou salariés faute de tests utilisateurs – le parcours clavier en est un exemple.

VISION DE L'ACCESSIBILITÉ PAR LES ENTREPRISES ÉTATS-UNIENNES

Dans le champ de l'ergonomie, de plus en plus de termes sont utilisés pour parler des enjeux liés à l'accessibilité numérique. Des professionnels du web les utilisent souvent sans savoir toujours de quoi il retourne, faute de formation initiale dans le cadre de leur parcours universitaire. Les Anglo-Saxons parlent de moins en moins d'accessibilité numérique, préférant les notions d'interaction homme-machine, de conception inclusive ou d'accessibilité et d'utilisabilité. Ce changement de paradigme n'est pas le fruit du hasard : il correspond avant tout à des approches centrées sur l'humain par le design, au sens de conception d'interfaces utilisateurs à la fois accessibles techniquement et utilisables par la diversité des utilisateurs. Ces concepts se sont traduits par l'élaboration de principes, de méthodologies, d'outils (*design system*), de techniques et de démarches très structurées (*design thinking*) en phase de conception de produits et services. Ces pratiques (adoptées par Apple et Google, notamment) reposent sur des processus fondés avant tout sur les usages, sans négliger pour autant l'esthétique. En dépit de la réglementation française, l'accessibilité est traitée à la marge, en général une fois que la solution a été validée en interne par une direction informatique et mise en production. Dans la plupart des cas, il est bien trop tard pour rectifier le tir. Depuis quelques années, à l'étranger nombre d'acteurs adoptent une démarche inverse : impliquer



Stéphane Forgeron s'est spécialisé dans la conception de produits et services numérique intégrant la diversité des consommateurs, dont les personnes handicapées, les seniors et les enfants, dans le cadre de la transformation digitale des entreprises. Il milite pour une réelle accessibilité numérique des sites web et des applications mobile reposant sur des démarches centrées sur l'humain pour concevoir des produits et services à forte valeur ajoutée.

les utilisateurs, dont des personnes handicapées, dès les premières phases de développement d'un projet, pour que les designers observent les comportements des utilisateurs et travaillent avec les développeurs pour rendre effectivement les applications accessibles. Il s'agit d'une tendance très forte observée en design dans les pays anglo-saxons. Cela apporte une expérience directe des obstacles et des solutions à envisager en matière d'accessibilité et d'expérience utilisateur.

« Peu de professionnels du web ont conscience que chaque décision afférente à un développement informatique a pour conséquence d'inclure ou d'exclure des utilisateurs. »

Pour ce faire, des multinationales (dont Microsoft⁷) recourent progressivement à une discipline appelée « design inclusif », processus et méthodologie au sein d'une organisation permettant de concevoir des interfaces numériques accessibles et utilisables par tous, sans nécessiter d'adaptation spéciale ni de conception spécifique *a posteriori*. Cette démarche, centrée sur l'humain, met l'accent sur la satisfaction du plus grand nombre possible de besoins des utilisateurs. La conception inclusive intègre différentes dimensions comme l'accessibilité, l'utilisabilité¹⁹, l'âge, la culture, la situation économique, l'éducation, le genre, la situation géographique, la langue...

En résumé, peu de professionnels du web ont conscience que chaque décision afférente à un développement informatique a pour conséquence d'inclure ou d'exclure des utilisateurs. Une bonne accessibilité numérique

s'appuie sur des designers en expérience utilisateur, ou UX designers, et des développeurs web formés à l'accessibilité. Et les référentiels (WCAG et RGAA) constituent une aide technique précieuse pour les développeurs afin de trouver des solutions centrées sur l'utilisateur. Pour garantir une bonne accessibilité, il y a une seule solution : tester, tester, tester, avec un panel représentatif d'utilisateurs, pratique extrêmement rare en France. ■

***STÉPHANE FORGERON est diplômé du MIT en Design Thinking, de HEC Paris et de Télécom Paris en management et nouvelles technologies.**

1. Aussi en anglais parle-t-on de *interaction design*, *web usability*, *inclusive design*, *user-centered design*, *universal access*, *human-centered design*.
2. Voir à ce sujet les normes ISO 9241-20:2021 et ISO 9241-171:2008.
3. Un lecteur d'écran est un logiciel d'assistance technique destiné aux personnes « empêchées de lire » (aveugles, fortement malvoyantes, dyslexiques, dyspraxiques...). Il retranscrit par synthèse vocale et/ou sur un bloc-notes braille ce qui est affiché sur l'écran d'un ordinateur tant en termes de contenu que de structure et permet d'interagir avec le système d'exploitation et les logiciels et/ou des applications.
4. *Evangelizing Usability: Change Your Strategy at the Halfway Point* (<https://www.nngroup.com/>), en anglais.
5. Federal Register, « Nondiscrimination on the Basis of Disability; Accessibility of Web Information and Services of State and Local Government Entities », en anglais.
6. Décret d'application n° 2019-768 du 24 juillet 2019. Sont notamment concernés par ce décret les personnes morales de droit privé et les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est d'au moins 250 millions d'euros.
7. Formulaire de demande / Défenseur des droits / Accessibilité (defenseurdesdroits.fr), dernière consultation le 5 nov. 2024.
8. Microsoft Inclusive Design, en anglais.
9. Voir à ce sujet les normes ISO 9241-171:2008, ISO 9241-11:2018, ISO 9241-210:2019, ISO 9241-110:2020 et ISO 22458:2022.

NEURODIVERSITÉ, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ AUX CONFLUENCES DU HANDICAP ET DE LA LUTTE SOCIALE

Dans le sillage de la lutte antivalidiste, un front méconnu se détache. Les personnes en situation de handicap mental, trop souvent écartées, mésestimées dans leur capacité d'autoreprésentation sont relativement absentes de la vie politique. C'est pourquoi les militants de cette cause ont développé le concept de *neurodiversité* dans une optique de représentation et de politisation de leur lutte.

PAR ANTONIN MAJA*

Les nombreuses normes établies par le système capitaliste, fussent-elles sociales ou sociétales, finissent par codifier de nombreux comportements et fonctionnements de l'individu. Tournures de phrases, gestes, regards, intonations mais aussi concentration ponctuent la vie sociale par des conventions implicites, et souvent rigides. Les apports des neurosciences en matière de caractérisation des « maladies » permettent aujourd'hui de dépasser le seul prisme biomédical de la psychiatrie pour développer un nouveau corps social. La neurodiversité, en tant que concept autant théorique qu'étendard des luttes sociales relevant de cette condition, est aujourd'hui une clé de ce dépassement, visant à affirmer la variabilité neurologique de l'espèce humaine. Le problème, naguère considéré comme interne à l'individu, est dès lors reporté à l'externe par les conditions matérielles d'existence, et donc l'organisation sociale de la société.

En France, on ne compte qu'une conseillère municipale trisomique 21, Éléonore Laloux (Les Centristes). Aucun élu autiste n'est recensé ni de personnes relevant du spectre du trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Il est cependant à noter qu'il n'existe pas dans notre pays de données de réf-



Antonin Maja.

rence fiables ni sur le nombre de personnes neurodivergentes, en particulier autistes, ni sur le taux d'emploi de ces dernières. Cela notamment à cause d'un sous-diagnostic chronique et du très haut taux d'institutionnalisation (de placement en instituts spécialisés) du pays. Le retard caractéristique de la France en psychologie, l'influence de la psychanalyse et la prévalence de conventions non internationales constituent des barrières encore non levées pour l'étude statistique et épidémiologique des popu-

« Selon ses évaluations, dans la population française il y a de 1 à 2 % d'autistes, 3 % des adultes et 6 % de mineurs TDAH, les troubles dys concernent jusqu'à 8 % en population générale. »

lations neurodivergentes. Un consensus relatif émerge néanmoins entre organismes d'État et associations représentatives pour prendre comme référence les chiffres de la stratégie nationale autisme et troubles du neurodéveloppement 2023-2027 ; selon ses évaluations, dans la population française il y a de 1 à 2 % d'autistes, 3 % des adultes et 6 % de mineurs TDAH, les troubles dys (dysgraphie, dyscalculie, dyslexie...) concernent jusqu'à 8 % en population générale. Ces conditions sont actuellement

regroupées sous l'appellation « troubles du neurodéveloppement » et concerneraient 1 personne sur 6, selon les chiffres avancés par le gouvernement en 2023.

ACCESSIBILITÉ ET ENGAGEMENT

L'accès à la vie politique des personnes neurodivergentes pose un réel problème. Tant sur le plan de l'accès à des postes électifs que sur celui de l'implication au sein d'organisations politiques, force est de constater qu'en dehors de communiqués sporadiques, souvent écrits par des non-concernés, le corps des neurodivergents n'est que très peu représenté. Exception notable : Maël Rannou, autiste et numéro 2 sur la liste d'Europe Écologie-Les Verts aux élections régionales 2021 en Mayenne.

Dans son blog Mediapart personnel, le président (autiste) de l'association représentative La Neurodiversité France (LNF), Jimmy Behague, note à ce propos que « *Le milieu politique et militant possède des codes sociaux et stratégiques qui sont d'une complexité qui peut aller à l'encontre de nos difficultés à comprendre les implicites, mais également les règles qui structurent les interactions sociales complexes, que sont les relations politiques* ». Les difficultés sociales ont des conséquences : « *Quand on est autiste, il existe déjà un isolement social antérieur à l'entrée* » dans la vie politique. « *Être militant est donc déjà très complexe. De plus, les codes sociaux militants sont éminemment oraux. Il est nécessaire de posséder une éloquence, une capacité charismatique à discourir* » ; de même, lors de manifestations, rassemblements ou grandes réunions, tolérer la foule, engager un dialogue spontané, réussir ►

« Les apports des neurosciences en matière de caractérisation des « maladies » permettent aujourd'hui de dépasser le seul prisme biomédical de la psychiatrie pour développer un nouveau corps social. »

INTERVIEW



Romane Massip, secrétaire fédérale du Mouvement des jeunes communistes des Bouches-du-Rhône, TDA-H et étudiante en sociologie à Marseille, aborde la situation des personnes neurodivergentes et souligne la nécessité de reconsidérer l'important groupe qu'elles constituent dans la société, et donc dans la vie politique.

Progressistes : Pourquoi les jeunes communistes de votre département se sont-ils intéressés à la neurodiversité comme objet politique ?

R.M. : Parce que cette question est extrêmement présente dans notre organisation. Les personnes qui ont contribué à sa construction sont pour beaucoup neurodivergentes. De la même manière que nous sommes volontaires dans l'inclusion des personnes et des luttes des

lesbiennes, gays, bi, trans et intersexes (LGBTI) ou des personnes racisées dans notre organisation, il fallait qu'on adapte notre fonctionnement et nos pratiques conformément aux valeurs que nous défendons. Il faut mettre en avant la neurodiversité – je suis moi-même neurodivergente – et c'est une richesse pour l'organisation. Il est essentiel de mettre en avant ce prisme afin de rassembler les personnes concernées. On parle quand même d'un sixième de la population, si ce n'est plus.

Progressistes : Comment intégrez-vous cette notion et cette lutte à votre militantisme ?

R.M. : Ça passe par des campagnes sur le sujet, de sensibilisation à l'existence même de nos spécificités auprès des gens. En interne, ça passe par des pratiques au quotidien qui facilitent l'inclusion, comme des communiqués ou des publications accessibles, une manière de fonctionner en réunion adaptée avec des tours de parole cadrés qui permettent une meilleure intégration. Toutes les organisations politiques de jeunesse de France, et plus largement la société tout entière, devraient considérer ce mode de fonctionnement.

Progressistes : Pourquoi est-ce si important à vos yeux ?

R.M. : C'est un problème sociétal complètement invisibilisé. Il est peut-être aussi vieux que le monde, mais très récent dans sa prise de conscience et son appropriation politique. C'est un sujet qui devrait être beaucoup plus abordé à l'école. La neurodiversité a un versant médical, mais il y a aussi une contradiction entre le traitement médical des problèmes de santé et le fait de vouloir combattre ou anéantir les conditions dans lesquelles nous nous trouvons. Dans notre lutte, on vise à atteindre la normalité d'être neurodivergent, de sortir *in fine* de cette idée de norme.

Progressistes : Comment faciliter l'accessibilité à la politique des personnes neurodivergentes ?

R.M. : Il y a tout un travail à faire pour faire reconnaître l'apport des autistes dans l'histoire. *A posteriori*, on a découvert que de nombreuses personnes qui ont contribué à l'histoire étaient autistes. Il y a besoin de mettre en avant ces personnages neurodivergents pour susciter l'engagement des personnes concernées plutôt que de se cacher comme la société nous pousse à le faire. Il y a aussi une grosse part de discrimination implicite dans les cadres politiques, comme à l'Assemblée nationale où la violence et la surstimulation sont reines, ce qui la rend totalement inaccessible à des personnes neurodivergentes. Ce n'est pas le cas dans d'autres pays. Un autre problème est la voie d'accès à la politique : aujourd'hui, on accède à la politique par le réseau, le copinage. Il y a une grosse discrimination interne, par une forme de présomption d'incompétence et de non-réussite qui plane sur nous. Favoriser l'accès des personnes concernées permettrait de forger de nouveaux modèles, qui à leur tour susciteraient un plus grand intérêt chez les concernés, dans un cercle vertueux.

Progressistes : Pourquoi est-ce un combat, une lutte dans votre idée ?

R.M. : Considérer les neurodivergents comme une richesse, et non comme une charge, est déjà en soi un acte politique légitime face à l'unique prisme biomédical ou même face à la psychanalyse. Problématiser notre existence revient à l'invalidiser et à condamner notre expression en tant qu'individus, mais aussi en tant que groupe social. La droite et l'extrême droite ont une vision validiste, capacitiste et pathologisante des neurodivergents, ce que nous combattons. Nous sommes l'alternative, et les sciences sociales, la psychologie scientifique ou la neurologie sont des outils pertinents pour cette lutte politique. La notion de spectre des troubles de l'autisme ou de l'attention et de l'hyperactivité est très pertinente à cet effet, l'évolution de ces concepts favorisant d'autant plus l'intégration à la société. En tant que communistes, nous considérons aussi que la psychanalyse n'est pas un outil pertinent car elle procède par une individualisation à outrance. Ce sont des sujets politiques d'envergure à l'échelle d'une société.

► à échanger au milieu d'autres discussions ou tout simplement supporter le bruit est éreintant, voire insupportable pour de nombreuses personnes.

Par ailleurs, Jimmy Behague rappelle que « *le milieu politique et militant des partis est très violent [...] Ces difficultés génèrent une incompréhension à notre rencontre pouvant provoquer du rejet ou de l'isolement et renforcent notre incompréhension des stratégies* » politiques et sociales ayant cours dans la vie politique. *In fine*, c'est « *une intégration communautaire ordinaire* » qui est empêchée, « *qui est pourtant le creuset de la militance politique* », selon le président de LNF.

En France, il n'existe pas de quotas ni de biais coercitif pour mettre en avant les personnes en situation de handicap dans la vie politique, contrairement à l'entreprise. Les profils de militants des organisations politiques font montre d'une diversité relative et tendent à une reproduction de modèles, voire à une sélection

“ La neurodiversité en tant que concept et aussi comme outil de lutte sociale permet de dépasser des contradictions fondamentales. ”

consciente ou non dans le processus de recrutement. La professeure de science politique Frédérique Matonti, de l'université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, a abordé ce dilemme dans une conférence intitulée « L'engagement politique dans une société démocratique » donnée en février 2020 à l'École d'économie de Paris. Elle pointe plusieurs barrières à l'engagement collectif dans la vie politique. Selon l'universitaire, le modèle social du militant « *privilégie le concept de carrière* » et met en exergue « *le poids des socialisations primaires, le poids de la socialisation religieuse* » (codes sociaux internes à l'organisation et relatifs à l'idéologie pratiquée), mais aussi la disponibilité en tant que telle de l'individu. « *Pour entrer dans le militantisme, il faut connaître les bonnes personnes* », souligne la conférencière.



CONSTRUIRE ET FAIRE SOCIÉTÉ

La neurodiversité en tant que concept et aussi comme outil de lutte sociale permet de dépasser des contradictions fondamentales. D'une part, elle propose une issue qui n'existe pas encore dans la société française au groupe social neurodivergent pour l'heure largement stigmatisé. D'autre part, elle permet la construction de ce groupe social par un outil organisa-

tionnel comme les associations. Frédérique Matonti rappelle à cet effet que « *le domaine du militantisme associatif est très actif en France* », à la différence du militantisme syndical ou politique, plus marginaux selon ses travaux. À noter qu'en France les associations traitant du handicap sont d'obédiences plurielles, entre gestionnaires, représentatives de proches ou de parents et représentatives des personnes concernées comme La Neurodiversité France ou le Collectif pour la liberté d'expression des autistes (CLE-A), à titre d'exemples. Enfin, la neurodiversité permet l'appropriation politique de l'enjeu social qui en découle pour les organisations politiques et syndicales. Loin d'un pot-pourri d'un militan-

“ À noter qu'en France les associations traitant du handicap sont d'obédiences plurielles, entre gestionnaires, représentatives de proches ou de parents et représentatives des personnes concernées. ”

tisme marginal, l'appropriation collective et sociétale de la réalité matérielle que soulève ce mouvement est un enjeu de société pour les personnes en situation de handicap mental ou invisible. Cette nouvelle fenêtre ouvre une perspective large pour l'inclusion dans la vie politique des neurodiversités, mais aussi pour des gens se trouvant dans d'autres situations, comme les épileptiques. ■

*ANTONIN MAJA est journaliste, autiste et militant communiste.

ACCESSIBILITÉ À LA LECTURE, UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS

Le propos de l'auteur est de mieux faire connaître la problématique de l'accès à l'écrit en répondant principalement à trois questions : Quels sont les formats qui permettent de répondre à des besoins spécifiques ? Où peut-on trouver ces livres adaptés ? Comment les lire une fois que l'on a trouvé ce qu'il nous faut ? Il s'agit, à travers des exemples concrets, d'éclairer le chemin vers une lecture épanouissante pour tous.

PAR FERNANDO PINTO DA SILVA*

L'allongement de la vie est souvent célébré comme un signe indéniable de progrès. Or ce phénomène apporte aussi son lot de défis, notamment en matière d'accès équitable à la culture pour tous. Parmi ces défis, la question de la lecture adaptée se pose. Pour ceux qui ont toujours trouvé refuge et plaisir dans les livres, la survenance de troubles visuels ou d'autres handicaps peut représenter une barrière infranchissable.

En France, on estime qu'environ 20 % de la population est « empêchée de lire », c'est-à-dire que 1 personne sur 5 rencontre des difficultés d'accès aux textes en raison de déficiences visuelles, de troubles d'apprentissage, comme la dyslexie, ou encore d'incapacités physiques. Cette situation concerne aussi bien les enfants, dont certains petits lecteurs en herbe rencontrent des difficultés d'apprentissage, que les adultes et les personnes

âgées. Les familles de jeunes enfants dyslexiques ou malvoyants, par exemple, se retrouvent souvent désemparées, cherchant des solutions pour permettre à leur enfant de poursuivre son parcours scolaire et de s'épanouir à travers la lecture. Et que dire des adultes qui, à la suite d'un accident ou d'une maladie, se retrouvent à devoir redéfinir leur rapport aux livres ?

Pour répondre à ces enjeux, la France a mis en place un cadre légal protecteur, fondé sur l'exception handicap. Cette disposition permet aux structures spécialisées d'adapter et de diffuser des livres pour les rendre accessibles à tous, quel que soit le type de handicap. En outre, le traité de Marrakech, en vigueur en Europe depuis 2018, facilite les échanges transfrontaliers d'œuvres adaptées, permettant ainsi à davantage de personnes de bénéficier de ressources variées. Et avec la directive européenne 2019/882, les exigences en matière d'accessibilité des produits et services s'intensifient.

D'ici au 28 juin 2025, tous les nouveaux livres numériques devront être nativement accessibles, un enjeu majeur pour l'inclusion de tous les lecteurs. Pour ceux qui souhaitent continuer à explorer le monde des livres malgré les difficultés, ces avancées offrent de vraies perspectives.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE LECTURES ADAPTÉES

Le braille

Inventé par Louis Braille il y a deux cents ans, le braille est un système tactile de lecture et d'écriture. Dans sa première forme, il repose sur des cellules composées de 6 points en relief, organisées en 2 colonnes de ▶

“ Les familles de jeunes enfants dyslexiques ou malvoyants, se retrouvent souvent désemparées, cherchant des solutions pour permettre à leur enfant de poursuivre son parcours scolaire et de s'épanouir à travers la lecture. ”

► 3 points. Avec 64 combinaisons possibles, ces points permettent de représenter lettres, chiffres, ponctuation, et même des symboles mathématiques ou musicaux. Le braille s'adapte ainsi aux besoins de nombreuses personnes aveugles, leur offrant un accès direct et autonome à la lecture.

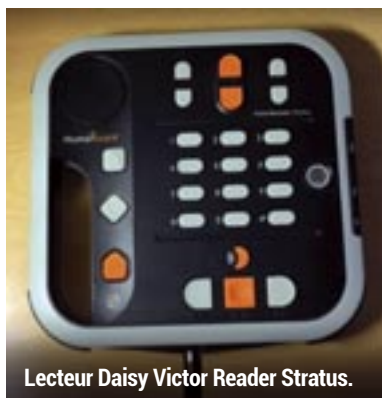
Lorsque l'on parle de déficience visuelle, beaucoup pensent spontanément au braille. C'est le cas de Karim, dont la mère, atteinte de dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), perd progressivement la vue. Il se demande s'il serait possible pour elle d'apprendre ce système de lecture. Ce questionnement est normal, surtout lorsque l'on sait combien le braille est essentiel pour les milliers d'aveugles. Apprendre le braille à l'âge adulte reste faisable, mais c'est un apprentissage qui demande de la patience et de la motivation, en raison de la dextérité tactile que le système implique. Pour des adultes comme la mère de Karim, cela peut devenir un obstacle décourageant.

Pour certains, le braille est un incontournable. Élise, 35 ans, aveugle de naissance, utilise ce système au quotidien pour lire, travailler, gérer sa pharmacie, étiqueter en braille certains de ses produits alimentaires... Et aujourd'hui le braille n'évoque plus de lourds volumes de papier, comme le souligne Élise : elle utilise des afficheurs braille numériques qui permettent de lire des fichiers téléchargés. Ces nouveaux appareils offrent une solution moins encombrante et plus flexible, bien que leur coût reste élevé et d'accès difficile pour de nombreuses familles qui n'ont pas toujours connaissance des aides aux financements disponibles pour ce type de compensations.

Le braille peut également permettre d'accéder à des formats numériques comme le DOC, le RTF..., consultables sur ordinateur, tablettes ou smartphones avec des logiciels adaptés. Les personnes ayant accès aux outils et lecteurs d'écran peuvent ainsi intégrer ce mode de lecture dans leur quotidien.

L'imprimé et l'affichage

Pour certaines personnes malvoyantes, la lecture en gros caractères représente une solution précieuse.



Lecteur Daisy Victor Reader Stratus.

C'est le cas de Camille, 72 ans, qui, malgré une rétinite pigmentaire, n'a pas perdu le plaisir de lire. Elle préfère les livres en édition agrandie pour préserver son autonomie sans recourir à des technologies trop sophistiquées. Ces ouvrages, proposés dans un format papier avec des caractères plus grands, et/ou plus espacés, avec de meilleurs contrastes... sont une aide, bien qu'ils ne soient pas toujours adaptés aux pathologies affectant le champ de vision.

Les avancées numériques offrent cependant de nouvelles solutions. Louisa, 19 ans, qui a besoin de contrastes importants, utilise une tablette dont elle apprécie les options de personnalisation des paramètres d'affichage et la possibilité de gérer un rétroéclairage, essentiel pour son confort visuel : elle peut donc ajuster la taille des caractères, le contraste et l'espacement des lignes, ce qui facilite sa lecture des textes scolaires. Les situations varient beaucoup : Arthur, élève dyslexique travaillant avec un ordinateur sous Windows, a besoin de formats numériques compatibles, notamment en PDF.

« Apprendre le braille à l'âge adulte reste faisable, mais c'est un apprentissage qui demande de la patience et de la motivation, en raison de la dextérité tactile que le système implique. »

Même si ce format est moins modulable, il reste incontournable pour les cours, car les manuels scolaires en France sont principalement disponibles sous cette forme. D'autres formats numériques, comme DAISY ou ePub 3, permettraient une expérience de lecture bien meilleure, mais Arthur et sa famille sont peu informés de ces options, qui restent de toute façon encore peu accessibles dans les milieux éducatifs français.

Le sonore

L'audio est une option essentielle pour nombre de personnes empêchées de lire, comme Fatou, 40 ans, qui a perdu la vue à la suite d'un accident. Pour elle, écouter des livres est devenu une façon de renouer avec la littérature et les récits qu'elle aimait. Ce type de lecture, en plus d'être pratique, évoque souvent des souvenirs : les contes racontés à haute voix dans l'enfance de se coucher, par exemple. Cela dit, l'audio ne répond pas uni-

« Ces ouvrages, proposés dans un format papier avec des caractères plus grands, et/ou plus espacés, avec de meilleurs contrastes... sont une aide, bien qu'ils ne soient pas toujours adaptés aux pathologies affectant le champ de vision. »

quement aux besoins des personnes malvoyantes. Prenons l'exemple de Jean, 76 ans, atteint d'une polyarthrite rhumatoïde avancée, qui l'empêche de tenir un livre papier sans avoir mal. Pour Jean, les livres audio sont devenus une précieuse option, lui permettant, malgré sa mobilité réduite, d'écouter les romans historiques et les nouvelles qu'il apprécie tant. Les livres audio standards ont toutefois leurs limites. Mounir, étudiant en histoire, utilise souvent des ouvrages audio pour ses révisions, mais il constate que parcourir un livre audio en format MP3 – largement utilisé pour les best-sellers – reste compliqué pour une étude approfondie. En effet, retrouver des sections précises, comme un passage sur la Renaissance ou les chapitres consacrés aux guerres mondiales, devient un véritable défi sans repères structurés.

C'est pour des utilisateurs comme Mounir que le format DAISY a été développé. Ce format structuré permet de naviguer facilement à travers les différentes parties d'un texte, un peu comme dans un livre papier. Développé il y a près de trente ans par un consortium de bibliothèques spécialisées, il répond particulièrement aux besoins de ceux qui étudient ou recherchent des repères précis dans les ouvrages.

Enfin, d'autres formats numériques permettent également un accès en audio. Yasmina, qui utilise un lecteur d'écran avec une voix de synthèse,

navigne ainsi aisément dans ses fichiers bureautiques ou sur son smartphone. Bien que cela ne remplace pas encore la voix humaine, ces technologies offrent une voie rapide et pratique pour accéder à la lecture.

La vidéo

Contrairement à une idée reçue, les difficultés d'accès à la lecture ne concernent pas uniquement les personnes malvoyantes ou ayant des troubles de l'apprentissage. En effet, pour certaines personnes sourdes, l'écrit peut représenter une barrière importante. La langue des signes française (LSF), visuelle et gestuelle, diffère profondément de la langue française écrite, avec une structure et une grammaire qui ne suivent pas les mêmes codes. Pour certains sourds de naissance, le passage direct à l'écrit est particulièrement complexe, et la maîtrise de la lecture en français n'est pas toujours accessible. Dans ce contexte, la vidéo joue un rôle de plus en plus important, mais il reste encore du chemin à parcourir. Quelques initiatives permettent aujourd'hui de transmettre des œuvres et des informations en LSF, mais l'offre reste limitée et souvent concentrée autour de contenus éducatifs et de certaines œuvres littéraires. Prenons l'exemple de Léa, une jeune femme sourde de naissance. Pour elle, accéder à des vidéos en LSF est un levier essentiel pour se cultiver et profiter des œuvres littéraires ou informatives, sans la barrière de l'écrit. Toutefois, le choix de ces vidéos demeure restreint en France, et l'accès

“ Le format DAISY permet de naviguer facilement à travers les différentes parties d'un texte, un peu comme dans un livre papier. Il répond particulièrement aux besoins de ceux qui étudient ou recherchent des repères précis dans les ouvrages. ”

est souvent compliqué par un manque de ressources spécialisées ou de financements pour produire ces contenus en quantité.

Ainsi, bien que l'offre de vidéos en LSF soit encore loin d'être suffisante, cette option constitue néanmoins un pont précieux pour permettre à des personnes sourdes d'accéder à la lecture de manière autonome. L'enjeu est maintenant de continuer à développer cette offre pour rendre la culture écrite plus accessible à ce public spécifique.

OÙ TROUVE-T-ON DES LIVRES ADAPTÉS ?

En braille

Pour des lecteurs comme Nathan, 8 ans, jeune brailleux, ou encore Nora, 65 ans, brailleuse accomplie, l'association Valentin Haüy (AVH) est une ressource incontournable. Grâce à sa médiathèque, l'AVH propose des livres en braille sous forme papier, envoyés gratuitement par la poste. Depuis 2013, l'AVH permet aussi l'accès à une bibliothèque numérique : Éole, qui rend les nouveautés accessibles en format numérique pour une lecture tactile à domicile. Signe des temps, depuis 2017, les nouveautés en braille de l'AVH

sont exclusivement disponibles sous ce format numérique, et une simple inscription en ligne suffit pour s'y connecter. Depuis 2023, l'AVH a également repris la gestion de la Bibliothèque numérique francophone accessible (BNFA), une autre bibliothèque en ligne qui regroupe de nombreux titres adaptés.

Plus récemment, la plate-forme MonaLira est apparue, qui permet à des utilisateurs comme Nora de télécharger des fichiers en format BRF pour lire *via* leurs afficheurs braille. Le Centre de transcription et d'édition en braille (CTEB) propose une autre option pour les lecteurs en quête de livres en braille papier, cette fois sous forme de vente aux particuliers. On peut aussi trouver certains de leurs titres dans des bibliothèques publiques.

“ Pour certains sourds de naissance, le passage direct à l'écrit est particulièrement complexe, et la maîtrise de la lecture en français n'est pas toujours accessible. Dans ce contexte, la vidéo joue un rôle de plus en plus important, mais il reste encore du chemin à parcourir. ”

Pour les plus jeunes, comme Nathan, les livres en braille sont disponibles auprès de plusieurs éditeurs jeunesse spécialisés, comme l'association Bibliothèque braille enfantine, Les doigts qui rêvent, Benjamins Media ou encore Mes mains en or. Ces ouvrages offrent aux enfants des histoires adaptées, accessibles, souvent enrichies d'illustrations tactiles, voire sonores.

Dans le cadre scolaire, des organismes d'appui proposent également du braille personnalisé pour répondre aux besoins d'apprentissage. Ce matériel sur mesure peut être consulté sur le site de la Banque de données de l'édition adaptée, maintenue par l'Institut national des jeunes aveugles, qui recense l'ensemble de ces ressources disponibles en France.

En gros caractères

Pour les personnes malvoyantes comme Anne, 67 ans, ou Amadou, étudiant de 21 ans, les éditions en gros caractères et les livres numériques accessibles ouvrent un accès précieux à la lecture. ►

Lecteur Daisy de Plexto.



► La Librairie des grands caractères est sans doute l'une des initiatives les plus intéressantes de ces dernières années, offrant un large éventail de titres imprimés dans des collections repensées pour des publics qui ont été au rendez-vous dès l'ouverture de cette nouvelle librairie à Paris.

De son côté, MonaLira propose également des formats numériques spécifiques comme DAISY et PDF, avec des options de personnalisation avancées. Anne, qui apprécie les romans, peut ainsi choisir la taille des caractères et ajuster le contraste, lui permettant de retrouver le plaisir de la lecture sans fatigue excessive.

Par ailleurs, lorsque l'association Valentin Haüy adapte un livre avec une voix de synthèse, celui-ci est automatiquement proposé en format Full DAISY sur la plate-forme en ligne Éole. Ce format structuré permet aux utilisateurs de personnaliser la lecture à l'écran et de naviguer aisément grâce à une application de lecture DAISY, ce qui est particulièrement utile pour Amadou, qui jongle entre les chapitres de ses manuels de droit. Des plates-formes comme Éole et MonaLira, en respectant les normes d'accessibilité numérique, permettent à des utilisateurs comme Anne et Amadou de naviguer dans les rayonnages virtuels et de personnaliser leur lecture à leur guise, renforçant leur autonomie dans le choix de leurs livres.

Enfin, bien que certaines plates-formes commerciales puissent aussi proposer des livres en grands caractères ou numériques, leur accessibilité est variable. De ce fait, nous nous concentrons ici sur les ressources garantissant une expérience de lecture optimale et adaptée pour les publics empêchés de lire, en attendant que les exigences fixées par la directive européenne soient prochainement bien atteintes.

En audio

L'audio représente une solution majeure pour diverses situations de

“ L'audio représente une solution majeure pour diverses situations de handicap, qu'il s'agisse de déficiences visuelles ou de troubles comme la dyslexie. ”

handicap, qu'il s'agisse de déficiences visuelles ou de troubles comme la dyslexie. Pour des personnes comme Sarah, 17 ans, qui suit un cursus scolaire avec des troubles dys, l'écoute d'un texte lu à haute voix rend la lecture plus fluide et plus accessible. En France, la Bibliothèque numérique francophone accessible (BNFA), Éole ou la plate-forme MonaLira regroupent l'essentiel des livres audio adaptés. Ces plates-formes proposent des contenus audio en format DAISY, soit enregistrés par des bénévoles, soit produits avec une voix de synthèse. Ce format structuré permet une navigation intuitive, proche de celle que ferait un lecteur sans difficulté : Sarah, par exemple, peut facilement passer d'un chapitre à un autre ou retrouver une section

“ En France, la Bibliothèque numérique francophone accessible (BNFA), Éole ou la plate-forme MonaLira regroupent l'essentiel des livres audio adaptés. ”

importante pour ses révisions. Pour les utilisateurs, les préférences entre voix humaine et voix synthétique peuvent varier : certains, comme Fatou, apprécient le rythme naturel d'une voix humaine pour se plonger dans un roman, tandis que Sarah trouve les voix synthétiques pratiques pour accéder rapidement aux manuels scolaires, avec une clarté d'élocution qui lui suffit. Ces structures veillent donc à proposer les deux options en étoffant régulièrement leurs catalogues. Les voix synthétiques, plus rapides à produire, permettent également une diffusion accélérée de nouveaux titres, tout en répondant aux besoins de premier niveau pour les livres et périodiques.

Par ailleurs, l'Association des donneurs de voix propose une vaste collection de livres et titres de presse, disponibles sur leur serveur de téléchargement. Ici, les livres sont enregistrés par des bénévoles, ce qui offre une expérience d'écoute avec une touche plus « personnelle ». Une structuration progressive des catalogues facilite peu à peu la navigation pour les utilisateurs ayant des besoins spécifiques, notamment dans les parcours scolaires. En complément de ces ressources nationales, l'Accessible Books Consor-

tium (ABC) a développé une plateforme internationale permettant un accès élargi à une vaste collection d'œuvres adaptées. Son objectif est de mutualiser les catalogues des bibliothèques spécialisées à travers le monde afin de faciliter l'accès aux ouvrages pour les personnes empêchées de lire. Ainsi, les utilisateurs inscrits peuvent télécharger directement des livres dans de nombreuses langues et dans une variété de formats, y compris des livres audio et des documents en braille numérique.

Cette plate-forme est particulièrement précieuse pour des personnes comme Élodie, étudiante en langues, qui peut désormais accéder à des œuvres dans leur langue d'origine. Grâce à cette mutualisation des ressources, elle peut préparer ses cours ou approfondir sa culture littéraire sans se heurter aux limites linguistiques ou géographiques.

Outre ces services en ligne, en France, l'association Valentin Haüy, l'association Accompagner, Promouvoir et Intégrer les déficients visuels (APIDV) et l'Association des donneurs de voix offrent également des options physiques pour accéder aux collections sur CD, soit en les envoyant à distance, *via* des représentants locaux, soit en les mettant à disposition grâce à des partenariats avec des bibliothèques de proximité.

Enfin, pour des titres disponibles dans le commerce, les bibliothèques municipales et portails de prêt numérique proposent souvent des livres audio en format MP3, enregistrés par des acteurs, écrivains ou journalistes. Des plates-formes d'achat comme Book d'Oreille ou Audible mettent également à disposition des catalogues variés. Bien que ces livres commerciaux ne soient pas toujours structurés, ils restent une option intéressante pour des utilisateurs comme Marc, 50 ans, atteint de troubles visuels, qui souhaite écouter les dernières parutions de romans et d'essais. ■

*FERNANDO PINTO DA SILVA est expert en usages numériques à la Fédération des aveugles et amblyopes de France.

COMMENT LIRE DES LIVRES ADAPTÉS ?

Prolongeant l'expression de son souci de la culture pour tous, l'auteur se penche dans ce second volet sur la multiplicité d'outils d'aide à la lecture – souvent onéreux à l'achat, mais pour l'acquisition desquels, le rappelle-t-il, des aides financières existent.

PAR FERNANDO PINTO DA SILVA*

LES FINANCEMENTS

Avant de choisir le matériel adapté à ses besoins, il est essentiel de connaître les aides financières existantes, car l'acquisition de certains dispositifs peut représenter un investissement important. Beaucoup ignorent que divers dispositifs existent pour alléger ces frais. Selon la situation de chaque personne, plusieurs options sont disponibles.

Pour Hélène, 42 ans, dont le fils Sami est reconnu dyslexique par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), il existe des aides financières spécifiques qui peuvent prendre en charge une partie ou la totalité du coût des équipements nécessaires pour faciliter l'accès à la lecture. Par exemple, un lecteur DAISY, qui permettrait à Sami d'écouter ses manuels scolaires en format audio structuré, pourrait être financé en partie par ces aides.

Dans un cadre professionnel, des dispositifs complémentaires sont disponibles. Ainsi Thierry, 58 ans, devenu malvoyant à la suite d'un accident, a-t-il pu obtenir une aide de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) pour adapter son poste de travail avec un afficheur braille et une synthèse vocale. Dans la fonction publique, des aides similaires sont disponibles *via* le FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), qui facilite l'accès aux technologies de compensation dans un environnement professionnel.

Par ailleurs, certaines mutuelles offrent un soutien complémentaire pour financer ces outils. Par exemple, Amel, une enseignante de 32 ans souffrant de troubles de la vision, a pu bénéficier d'une aide financière



Fernando Pinto da Silva.

de sa mutuelle pour l'achat d'une loupe électronique portable, permettant d'agrandir ses documents de cours.

“ Un point à souligner est que tous ces lecteurs d'écran peuvent se connecter à des matériels braille numériques, permettant de compléter ou d'alterner la lecture audio avec une lecture braille. ”

Ces dispositifs financiers permettent ainsi aux personnes empêchées de lire de s'équiper avec des outils adaptés, que ce soit pour l'apprentissage, la vie quotidienne ou le travail, tout en favorisant une meilleure inclusion et leur autonomie.

LES DISPOSITIFS

Le braille

Pour accéder aux contenus en braille numérique, il est nécessaire de disposer de matériel spécifique, comme des afficheurs braille ou des bloc-notes braille. Ces dispositifs permettent de lire des fichiers braille téléchargeables, comme ceux proposés par l'association Valentin Haüy ou MonaLira, mais représentent souvent un coût important. C'est pourquoi

beaucoup d'utilisateurs de ces aides techniques se tournent vers des évaluations publiées par le CERTAM (Centre d'évaluation et de recherche sur les technologies pour les aveugles et les malvoyants). Depuis 2010, ce service propose des analyses complètes et impartiales sur les différents appareils braille disponibles.

Ces évaluations sont précieuses car elles permettent de choisir le matériel qui correspond le mieux à leurs besoins : un étudiant pourrait préférer un bloc-notes braille compact pour prendre des notes en classe ; un professionnel privilégierait un afficheur braille plus grand et robuste pour des lectures intensives au bureau. Ces dispositifs aident ainsi les utilisateurs à s'approprier l'immense collection de livres en braille numérique en France, tout en choisissant un matériel adapté à leur mode de vie et à leurs projets.

Les gros caractères

Pour les personnes malvoyantes, lire des contenus numériques est possible grâce à diverses solutions, principalement sur tablette ou ordinateur. Même si des aides visuelles comme les loupes ou télé-agrandisseurs permettent également de lire des documents imprimés, nous mettrons ici en lumière quelques applications de lecture et options de personnalisation d'affichage.

Les solutions de personnalisation d'affichage

On ne le sait pas toujours, mais la plupart des ordinateurs modernes intègrent des fonctionnalités conçues pour aider les malvoyants. Par exemple, Laura, une passionnée de lecture ayant une dégénérescence maculaire, utilise la loupe intégrée à Windows 10 pour agrandir l'écran. Sur un ordinateur Mac, cette fonc- ▶

tionnalité existe également sous le nom de Zoom, offrant un premier niveau de confort visuel sans installation supplémentaire.

Pour ceux qui, comme Arnaud, un bibliothécaire malvoyant, ont besoin de solutions plus avancées, des logiciels comme ZoomText et Supernova sont disponibles pour enrichir les options de personnalisation de l'affichage. Ces logiciels, compatibles avec différents systèmes d'exploitation, offrent un niveau de zoom plus important, des contrastes optimisés, et même des options de lecture vocale.

Les tablettes proposent elles aussi des options d'accessibilité natives. Ainsi, le Zoom d'iOS sur iPad et Android Accessibility Suite pour les tablettes Android permettent à leurs utilisateurs d'ajuster la taille et le contraste des caractères pour plus de confort. Grâce à ces outils, Élisabeth, qui apprécie lire ses romans préférés sur tablette, ajuste les polices et les espaces entre les lignes selon ses besoins.

Les applications de lecture spécialisées

Pour des besoins de lecture plus approfondie, certaines applications

se révèlent particulièrement adaptées aux personnes ayant une basse vision ou un trouble dys. Dolphin propose, par exemple, l'application EasyReader, compatible avec Windows, iOS et Android. Ludovic, professeur de littérature malvoyant, utilise cette application pour naviguer dans ses manuels scolaires et autres ouvrages académiques avec une mise en page simplifiée et un texte agrandi.

Voice Dream Reader, disponible pour iOS et Android, est une autre application très populaire parmi les publics

“ La plupart des utilisateurs de Windows préfèrent le lecteur d'écran NVDA, qui est gratuit et disponible en français. Bien qu'il nécessite une installation, il est souvent plus apprécié pour sa compatibilité et son efficacité. ”

empêchés de lire. Disponible sur abonnement, elle permet de lire des textes en audio, mais aussi de régler la police et le contraste pour s'adapter aux préférences de chaque utilisateur. Pour Jeanne, dyslexique, cette application a complètement changé sa façon de lire, lui permettant d'accéder aussi bien aux romans qu'aux textes scientifiques en toute autonomie.

“ Pour ceux qui ont besoin de solutions plus avancées, des logiciels comme ZoomText et Supernova sont disponibles pour enrichir les options de personnalisation de l'affichage. ”

EN SONORE

Les lecteurs d'écran

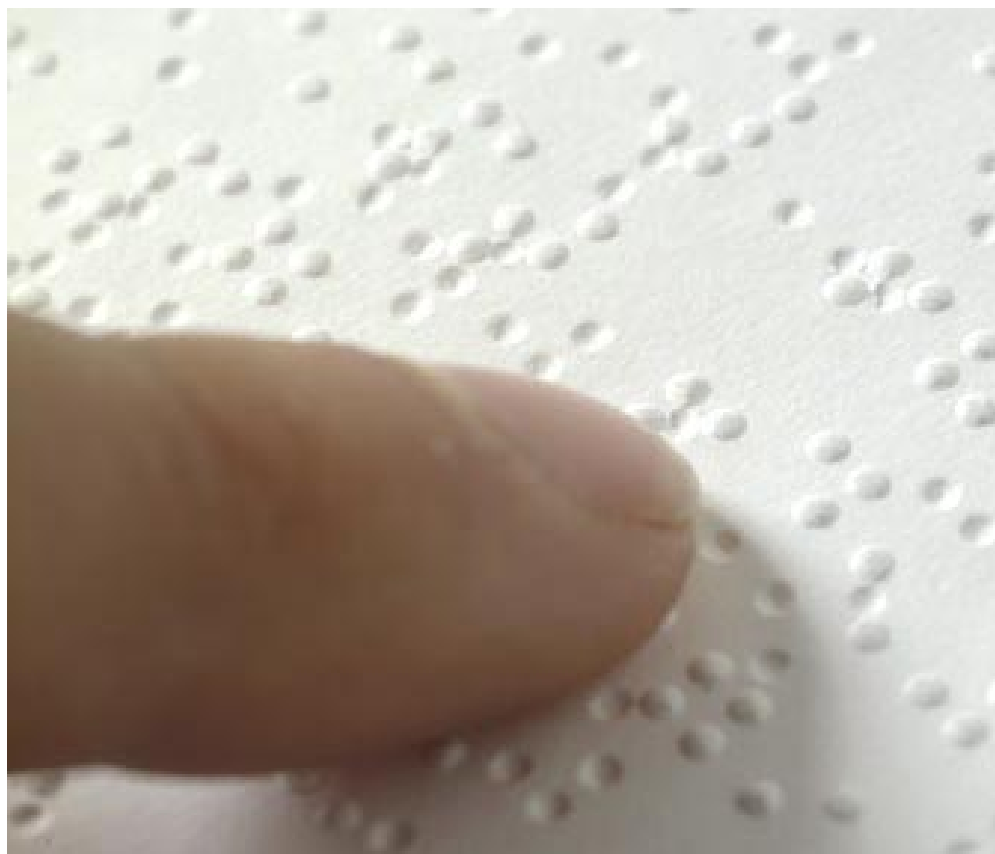
Tout comme les outils de personnalisation d'affichage, des solutions sont intégrées par défaut sur les ordinateurs, tablettes et smartphones pour permettre un accès audio aux ressources numériques, utilisant des voix de synthèse. Par exemple, sous Mac OSX, le lecteur d'écran VoiceOver peut être activé avec la combinaison de touches Commande + F5. Sur Windows 10, le Narrateur (activable avec Ctrl + Win + Entrée) offre également des fonctionnalités de lecture audio, bien qu'il soit souvent considéré comme plus « basique ». La plupart des utilisateurs de Windows préfèrent le lecteur d'écran NVDA, qui est gratuit et disponible en français. Bien qu'il nécessite une installation, il est souvent plus apprécié pour sa compatibilité et son efficacité.

D'autres lecteurs d'écran, tels que JAWS et Supernova, bien que payants, restent très utilisés, surtout dans des environnements professionnels. Ils offrent des fonctionnalités avancées. Tous ces logiciels de lecteurs d'écran nécessitent l'apprentissage de nombreux raccourcis clavier. Cela peut représenter un obstacle pour certains utilisateurs, comme Didier, un étudiant malvoyant qui a dû investir beaucoup de temps pour maîtriser ces outils afin de naviguer efficacement dans ses études.

Pour les tablettes et smartphones, VoiceOver est disponible pour les appareils iOS (iPad et iPhone), tandis que la suite Android Accessibility Suite propose des solutions similaires sur Android. Ces lecteurs d'écran pour systèmes mobiles, mêmes totalement tactiles – bien que puissants – requièrent souvent de maîtriser de nombreuses gestuelles, parfois entre 50 et 60, rendant leur utilisation complexe. Cela peut s'avérer décourageant pour des utilisateurs comme Samira, 59 ans, qui préférera dès lors d'autres produits spécialisés plus simples et intuitifs.

Un point à souligner est que tous ces

Écriture braille.



lecteurs d'écran peuvent se connecter à des matériels braille numériques, permettant de compléter ou d'alterner la lecture audio avec une lecture braille. Cependant, il est crucial que les applications soient développées avec des interfaces accessibles ; sinon, même les meilleurs lecteurs d'écran ne serviront à rien.

Les applications de lecture

Si l'on ne souhaite pas se limiter à l'accès à des ressources *via* une voix de synthèse, plusieurs applications de lecture mentionnées précédemment peuvent lire des contenus audio structurés au format DAISY, disponibles sur les plates-formes des bibliothèques spécialisées. Ces applications sont également capables de lire d'autres formats numériques à l'aide d'une voix de synthèse. Les utilisateurs peuvent ainsi accéder à des livres audio commerciaux *via* des applications comme Audible, qui propose une large sélection de titres et est compatible avec presque tous les systèmes d'exploitation.

Les matériels dédiés

Il serait réducteur de penser que la lecture de livres audio est exclusivement liée à des systèmes numériques complexes. En effet, il existe des matériels spécifiques, appelés « lecteurs DAISY », conçus pour ceux qui préfèrent ne pas utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Ces appareils, disponibles chez des distributeurs spécialisés, sont capables de lire divers formats, y compris le MP3, et leur compatibilité avec le format DAISY en fait des outils de lecture encore plus précis.

Les lecteurs DAISY se distinguent par leur capacité à gérer des fonctionnalités avancées, comme la mémorisation du point d'arrêt, la pose de signets et la variation de la vitesse de lecture sans déformation du son, la navigation dans un livre audio, la lecture des notes de bas de page... On peut classer ces appareils en deux grandes catégories : les lecteurs de salon, qui sont robustes, dotés de touches marquées et conçus pour être posés sur une table, et les lecteurs nomades, plus petits et légers, qui fonctionnent sur carte mémoire SD ou mémoire interne. Ces derniers, véritables « couteaux suisses », offrent

souvent des fonctionnalités supplémentaires comme un GPS, une caméra embarquée, un enregistreur de qualité ou même un lecteur de podcasts.

Enfin, certains fabricants se sont également lancés dans la conception de téléphones mobiles dédiés aux déficients visuels. Ces appareils, comme le SmartVision 3, intègrent parfois une application de lecteur de livres, offrant ainsi une solution tout-en-un pour l'accès à la lecture audio et à d'autres fonctionnalités utiles au quotidien.

EN CONCLUSION

L'accès à la lecture ne se limite pas à la possession d'un livre. Lire, c'est s'ouvrir à un monde de connaissances, d'opportunités et de réflexions qui nous élèvent en tant qu'individus et citoyens. La lecture est un outil d'émancipation, permettant de participer pleinement à la vie sociale, d'accéder à l'éducation et, finalement, de s'engager activement dans notre société.

« La lecture est un outil d'émancipation, permettant de participer pleinement à la vie sociale, d'accéder à l'éducation et, finalement, de s'engager activement dans notre société. »

Dans un monde où l'information est en surabondance, pouvoir lire, que ce soit de façon adaptée ou en s'emparant des offres grand public, est une nécessité. Cela nous permet non seulement de nous informer, mais aussi de développer notre esprit critique et de prendre des décisions éclairées. L'éducation et la lecture sont les clés pour bâtir un avenir avec la contribution de tous et de chacun, indépendamment de ses capacités. Que ce soit un enfant malvoyant en quête d'un parcours scolaire épanouissant ou un adulte confronté à une maladie, il est crucial de connaître les ressources disponibles pour soutenir cet accès à la lecture.

Cependant, un défi demeure : les ressources adaptées restent largement éparpillées et nécessitent souvent de naviguer entre plusieurs plates-formes. Conscient de cet enjeu et à la demande d'acteurs associatifs, l'État français a entrepris la création d'un portail national de l'édition adaptée et acces-

« Il existe des aides financières spécifiques qui peuvent prendre en charge une partie ou la totalité du coût des équipements nécessaires pour faciliter l'accès à la lecture. »

sible. Une fois lancé, ce portail permettra aux publics empêchés de lire d'accéder, depuis une interface centralisée, à des contenus adaptés disponibles en France. Ce projet est ambitieux, mais n'a pas, à ce jour, de date de lancement confirmée.

À une échelle mondiale, l'Accessible Books Consortium (ABC) s'attaque également à cette dispersion en mutualisant les catalogues d'un certain nombre de bibliothèques spécialisées. Grâce à cette plateforme, les utilisateurs peuvent s'inscrire pour télécharger directement des œuvres dans plusieurs langues. Cette mutualisation offre un large éventail de titres et répond aux besoins internationaux en matière d'accessibilité, tout en élargissant les possibilités pour des lecteurs plurilingues. Pour la France, la mise en place de ce portail national s'accompagne aussi d'un plan de rattrapage pour le financement de l'adaptation. Contrairement à d'autres modèles publics européens, les efforts dans ce domaine ont été sous-financés ces dernières années. Ce plan vise à combler cette lacune et à soutenir le développement d'un accès équitable à la lecture pour tous.

En partageant ces informations, nous espérons non seulement informer, mais également sensibiliser l'entourage des personnes touchées par des difficultés de lecture. Chacun mérite de se plonger dans les pages d'un livre, quel que soit le format, de découvrir de nouvelles idées et de participer à la richesse de notre culture. Car finalement, c'est *ensemble* que nous bâtissons une société plus inclusive et éclairée. ■

*FERNANDO PINTO DA SILVA est expert en usages numériques à la Fédération des aveugles et amblyopes de France.

ÉCRIVEZ-NOUS À
progressistes@pcf.fr

4 N°
PAR AN



UNE REVUE AVEC DES IDÉES D'AVANCE!



revue-progressistes.org • Tél. : 01 40 40 13 41 • mail : revue.progressistes@gmail.com

Pour consulter tous les articles de *Progressistes* en ligne ou pour télécharger la revue gratuitement





CYCLE EMPREINTE 2050 : UN PLAN CLIMAT EN DÉBAT(S) !

La revue *Progressistes* est un trimestriel articulant les enjeux du monde du travail, de l'environnement et les avancées scientifiques et techniques. *Les Rencontres Progressistes* ont pour vocation de décliner sous forme de colloques, conférences, rencontres et débats publics les sujets traités par la revue.

Nous avons souhaité ouvrir 2025 par un grand cycle d'une trentaine de débats autour de questions spécifiques soulevées par le plan climat *Empreinte2050*. Porter à la connaissance du plus grand nombre les termes du débat autour du défi climatique, les solutions possibles, les controverses, les nombreux défis industriels, scientifiques, sociaux et politiques, tel est l'ambition de ce cycle, gage d'une discussion ouverte et de qualité.

A VOS AGENDAS !

Stéphanie Gwizdak - Directrice des *Rencontres Progressistes*

Amar Bellal - Directeur de la revue *Progressistes*

Info pratiques : les conférences se déroulent en physique au siège du PCF, place du colonel Fabien à Paris et/ou en visio, selon indiqué pour chaque débat.

Lien de la visio : <https://visio.pcf.fr/b/ama-5mz-lof-elr>

Retrouvez toutes les dates
des débats & visionnez les
séances en replay sur
revue-progressistes.org

OU VIA
LE QR CODE



JEUDI 30 JANVIER
19H

Présentiel + visio

**L'enjeu du logement
face au défi climatique**

avec **Sylvie Vinceneux & Samir Amziane**, responsables de la commission Logement du PCF et **Amar Bellal**, responsable de la commission Écologie

Climat et droit au logement sont intimement liés. Alors que l'habitat indigne et le mal logement sont encore massivement présents en France, il devient urgent de répondre à cette crise. Comment répondre à ce problème dans un contexte où il faudra loger massivement les travailleurs et les étudiants partout dans le territoire qui vont être des acteurs majeurs du plan climat ?

LUNDI 3 FÉVRIER

Présentiel + visio

Quels emplois industriels pour réussir la transition écologique ?

avec **Evelyne Ternant**, économiste, membre du CEN et de la commission Économique du PCF et **Laurent Santoire**, de la CGT 3DF

Pour le climat, il est impératif de transformer nos modes de production et de consommation. Loin des illusions sur l'avènement d'une société « post-industrielle », ces changements urgents impliquent au contraire d'engager une « nouvelle industrialisation », qui n'a rien d'une réindustrialisation à l'ancienne, car elle doit prendre appui sur une éco-conception des procédés, des produits, des usages et l'organisation d'une économie circulaire. Il s'agit non seulement de réduire les consommations de matières et d'énergie, mais aussi de placer au centre les capacités et la créativité humaines. Hors des impasses du « capitalisme vert », une telle mutation exige de s'extraire des critères de gestion du capital pour faire de l'emploi et la formation la priorité absolue.

JEUDI 6 FÉVRIER

Visio uniquement

**L'égalité femmes-hommes,
un levier décisif de l'action
pour le climat et la neutralité carbone**

Avec **Elsa Koerner**, animatrice de la commission Féminisme du PCF et **Frederique Gallien**, de la commission Écologie

Alors que le genre est un facteur d'inégalités dans notre société, le changement climatique risque de conjuguer pour de nombreuses femmes précarisation, insécurité et asservissement. En même temps, la réponse au défi climatique nécessite la contribution de l'ensemble de la population, en particulier en terme d'emplois industriels, scientifiques et techniques. Or ces filières, en même temps qu'elles perdent des effectifs, en particulier chez les jeunes, sont de plus en plus masculinisées.

Ce débat s'attachera à répondre à la question : quels nouveaux droits vers l'émancipation des femmes pour être à la hauteur des enjeux ?

LUNDI 10 FÉVRIER

Présentiel + visio

Quelle planification pour un développement accéléré des transports publics ?

Avec **Jacques Baudrier**, CA Ile de France Mobilités et animateur de la commission Mobilités du PCF et **Serge Vidal**, ingénieur

La décarbonation des transports individuels est l'un des enjeux majeurs pour atteindre la neutralité carbone en 2050. On y parviendra en incitant les particuliers à utiliser plus souvent une offre de transport publics adaptée à leurs besoins plutôt que d'utiliser leur automobile de manière contrainte. Il s'agit donc de mieux répondre aux besoins de déplacements individuels existants (travail, vie quotidienne, loisirs et congés...) en proposant une offre adaptée de bout en bout. Pour y parvenir, l'ensemble des acteurs publics, de la nation à la commune, doivent pouvoir inscrire leur action dans un projet global financé dans la durée et socialement efficace.

LUNDI 17 FÉVRIER*Visio uniquement*

Formation initiale et professionnelle : quelle éducation nationale face à l'ambition climatique ?

Avec **Sigrid Gérardin**, syndicaliste, membre du réseau École du PCF

Relever le défi de la crise climatique, changer nos modes de production, de consommation, de vie, ouvrir une perspective de progrès scientifique, social et démocratique, nous appelle à la plus haute ambition pour former nos concitoyen-nes. De quelle éducation nationale avons-nous besoin ? Quelles réflexions sur les contenus qui ne doivent pas répondre uniquement aux besoins immédiats des entreprises ? Comment former les scientifiques de demain ? Quels investissements ? Nous débattons de que faire pour que l'éducation nationale soit à la hauteur pour former des citoyennes et des citoyens en capacité d'agir sur le monde et de le transformer.

JEUDI 20 FÉVRIER*Présentiel + visio*

Quels outils industriels pour le climat ? Quelle filière avec quel service public ?

Avec **Aymeric Seassau**, responsable de la commission Entreprises du PCF et **Jean-Christophe Fournel**, ingénieur de la filière nucléaire, membre de l'équipe Plan Climat

La transition climatique suppose d'investir massivement dans une industrie decarbonée. Reconvertir des industries comme l'automobile ou le raffinage, développer ou redéployer des industries de base comme le nucléaire, les énergies renouvelables, les réseaux ou le ferroviaire. Convertir les industries massivement carbonées en les électrifiant : sidérurgie, verre, acier... autant de défis à la fois politiques et industriels qui appellent à la mise en place d'une planification sur le temps long.

JEUDI 27 FÉVRIER*Présentiel + visio*

Quel mix énergétique pour avoir de l'énergie en continu ?

Avec **Valérie Gonçalves**, syndicaliste EDF, membre du CN du PCF, & animatrice de la commission Énergie et **Victor Leny**, modélisateur du Plan climat 2050

L'électrification des usages est un passage obligé pour décarboner l'ensemble des secteurs, ce qui nécessite un recours massif aux énergies décarbonées avec un mix nucléaire et renouvelable. Alors que le plan *Empreinte2050* projette une accélération dans le déploiement de l'éolien et du solaire très ambitieux, comment assurer l'équilibre production/consommation à toute heure de l'année, indépendamment des aléas météorologique ? Quel défi pour le stockage et les modes de consommation ?

JEUDI 5 JUIN*Visio uniquement*

Agriculture et écologie : comment réussir un mariage vital ?

Avec **Jonathan Dubrulle**, agronome, co-animateur de la commission Agriculture, pêche, forêt du PCF et **Victor Leny**, modélisateur du Plan climat 2050

Comment nourrir sainement l'humanité en préservant la planète, alors que les pratiques agricoles intensives, associant fort apport en engrais chimiques et monocultures, sont associées au dépassement de bien des limites planétaires, effondrement de la biodiversité, perturbation du cycle de l'eau, appauvrissement des sols, réduction des couverts forestiers et pollution chimique, dérèglement climatique, eux-même responsables d'une chute drastique de la production agricole ?

La participation physique aux conférences se fait sur inscription.

Merci d'envoyer un mail à ecologie@pcf.fr

Les dates et modalités seront annoncées progressivement.

Retrouvez toutes les dates des débats & visionnez les séances en replay sur revue-progressistes.org

**OU VIA
LE QR CODE**



- 8 avril - Les ruptures technologiques qui pourraient changer la donne ;
- L'égalité climatique : un enjeu de classe ;
- Quelle sécurité d'emploi et de formation et quels nouveaux pouvoirs en entreprise pour réussir la transition énergétique ? ;
- Comment mobiliser le crédit et la BCE ? Quel pôle public financier pour réussir *Empreinte2050* ? ;
- Handicap et accessibilité : pour une politique climatique inclusive ;
- La jeunesse et les mobilisations autour du climat ;
- L'Europe face aux défis industriels, de financement et de recherche pour le climat ;
- Élus et militants : comment appréhender les débats, les luttes et problématiques locales (ZFE, chaufferie au bois, développement des ENR, ZAN etc) ? Quelle articulation avec le Plan climat ? ;
- La biomasse : un enjeu stratégique pour la transition écologique ? ;
- Mobilité individuelle : quelle bataille pour une petite voiture électrique abordable construite en France ? ;
- Quelle place pour le voyage en avion en 2050 ? ;
- Les réacteurs à neutrons rapide : un plan pour un nucléaire durable ;
- Le nécessaire développement des énergies renouvelables : quel avenir, avec quel service public et quelle filière industrielle ? ;
- Eau, santé, agriculture, biodiversité, urbanisme : quelle politique pour l'adaptation au changement climatique dans l'éventualité d'une France à +4 degrés ? ;
- Comment construire un usage raisonné du numérique soutenable écologiquement ? ;
- Changer les modes de consommation et de production pour préserver le climat : comment construire la société des jours heureux ? Comment combattre l'aliénation de la société de consommation ? ;
- Paix, guerre et climat : lever le tabou politique sur les dépenses d'armement et les logiques de conflit ;
- Quelle politique de coopération pour répondre au besoin d'un développement des pays émergents tout en faisant face au défi climatique ? ;
- Besoins en métaux de la transition énergétique et filière d'approvisionnement ;
- Recherche, enseignement supérieur et éducation face au défi de la transition climatique ;
- Reconstruire, développer et inventer de nouveaux services publics pour le climat ;
- Émissions territoriales, empreinte carbone : comment le plan climat *Empreinte2050* contribue à l'effort mondial et au respect des accords de Paris ? ;
- Rénover plus d'un million de logements par an : comment réussir ce vaste chantier pour le climat ? Avec quels financements, quels emplois et quelles filières ? ;
- Modéliser, planifier, anticiper pour 2050 et au-delà pour le climat : quels défis méthodologiques pour les sciences économiques et sociales ? Au service de quelle politique ?

■ ÉCHECS

Dans les pas de l'école soviétique d'échecs

« *Il vaut mieux avoir un mauvais plan que pas de plan.* » GARRY KASPAROV, 13^e champion du monde.

Qu'est-ce qu'un plan ? À quoi sert-il ?

Les échecs, jeu de stratégie ! Qui dit stratégie dit plan. Ainsi, celui qui réussit à élaborer le bon plan est censé gagner.

PAR TAYLAN COSKUN*

Dans la représentation populaire, il n'y a pas de place pour la chance dans ce jeu. En effet, un bon plan est comme la providence divine : infaillible. Il définit un objectif et des moyens pour l'atteindre à coup sûr.

Or, aux échecs, des plans qui permettent de prévoir un résultat qui nécessite un grand nombre de coups est un oiseau extrêmement rare. Nous avons plutôt affaire à de petits plans de trois ou quatre coups avec des réalisations modestes. Il est très difficile, voire impossible, de prévoir le cours que prendra une partie au-delà de quelques coups. Ce qui est vrai aux échecs l'est encore plus cruellement dans la vie : l'imprévisibilité y est infiniment plus tenace qu'aux échecs et dépasse les capacités humaines d'anticipation, même avec l'aide de l'IA.

S'ATTENDRE À L'INATTENDU

Dans les affaires humaines, une planification sur plusieurs années avec des étapes pré-établies est soit bravade et mensonge, soit douce illusion suivie en général de réveils douloureux.

Aux échecs, comme dans la vie, un plan est une opération de relativement courte durée, qui comprend la prise en compte d'un enchaînement de quelques actions qui pourrait mener d'une situation A à une situation B. Une projection qui permet de décider de ce qu'on fait. Toujours de petits plans.

Le plan est une sorte de boussole

qui permet de décider quoi faire à chaque coup, de passer à l'acte ici et maintenant. Et planifier une action et la confronter aux réalités qui réfutent peu ou prou nos attentes fonde le plaisir ludique propre aux jeux de stratégie. Se prendre pour un dieu omniscient et tenter le diable en confrontant les plans qu'on élabore à la réalité, s'émerveiller devant l'imprévisible en essayant de le maîtriser est, pour l'intelligence humaine, une motivation à nulle autre pareille. Le jeu d'échecs permet au plus haut point l'expression de ce plaisir. Essayer de prévoir et affronter l'imprévisible ou, comme disait Héraclite, s'attendre à l'inattendu... voilà le sel de ce jeu. Voilà la définition contre-intuitive du plan. Il n'est pas une assurance tous risques de l'action humaine. Cela dit, sans le travail de planification préalable on ne pourrait ni passer à l'action ni, au sens strict, rencontrer l'inattendu et l'imprévu (rencontrer exige que l'on s'attende au préalable à quelque chose). Là réside l'esthétique des échecs, qui suscite l'étonnement comme le fait toute activité artistique.

Pour donner les raisons qui permettent de passer à l'action et aller à la rencontre de l'inattendu, un plan d'échecs s'élabore généralement en quatre étapes. 1. Évaluation de la situation de départ (avec analyse de certaines caractéristiques comme la sécurité du Roi, le rapport matériel, les forces et faiblesses de la structure de pions et de la coordination des pièces). 2. Définition des coups candidats avec une

suite de coups, c'est à dire d'une série d'actions possibles en lien avec les caractéristiques de la situation. 3. Confrontation des coups candidats aux réponses possibles de l'adversaire (la prophylaxie). 4. Exécution du plan que l'on estime le meilleur. Donc évaluation-coups candidats-prophylaxie-exécution : c'est la méthode ECPE pour vraiment planifier.

Or beaucoup de sectateurs de la planification en toute chose en restent au mieux à l'énoncé d'une série d'actions, et appellent « plan » cette chaîne arbitraire. Ils proclament que l'issue en sera forcément victorieuse pour peu que l'on exécute minutieusement les étapes qui y mènent. En général, ni l'évaluation préalable, ni la prise en compte des obstacles et de l'adversité, ni

les aléas de l'exécution du plan ne sont considérés. Ainsi, à la place du plan, on a une série d'actions arbitraires qui expriment un obscur désir de victoire. Les résultats réels n'intéressent pas les fanatiques de la planification car ils sont rarement sinon jamais conformes à leurs attentes.

À rebours de ces agitations maniaques, la planification aux échecs nous enseigne la rigueur d'élaboration, elle révèle aussi la modestie des résultats attendus et permet l'émerveillement de la rencontre avec l'imprévisible. Dans nos prochains articles nous approfondirons les composants de la méthode ECPE pour élaborer un plan. ■

*TAYLAN COSKUN est membre du comité de rédaction de *Progressistes*.

À VOUS DE JOUER :

Initiez-vous à la méthode ECPE en essayant d'évaluer la position, de définir trois coups candidats, d'envisager les réponses possibles de l'adversaire, de déterminer le coup qui convient le mieux en fonction du plan.



I. Laszlo Szabo vs Tigran Petrossian, Stockholm, 1952
Les Noirs jouent et obtiennent un petit avantage et une position plus facile à jouer grâce à un plan de



II. Voici une étude de Capablanca. Les Blancs jouent et gagnent. Il faut ici envisager un long plan (plus de 10 coups) qu'il s'agit de diviser en petites étapes pour éviter la nulle.

DÉCOLLAGE DE L'IA CHEZ MICROSOFT



Les grands comptes de la communication font feu de tout bois depuis qu'ils ont compris que l'IA pouvait leur permettre d'augmenter leurs profits déjà fabuleux. C'est le cas de Microsoft que le journal L'Express a mis en exergue dans un de ses reportages au printemps dernier. Les choses vont très vite. La Joconde raconte déjà sa vie grâce aux applications de Microsoft... Des outils d'intelligence artificielle sont déjà directement et systématiquement intégrés dans Windows. Le groupe américain compte vendre en une petite année 50 millions de « PC à l'IA ». Il décline ainsi son argumentaire : « Les Copilot Plus PC, du nom de l'interface d'IA de Windows - Copilot - sont « les PC sous Windows les plus rapides et les plus intelligents jamais fabriqués (...) Ces améliorations vont fournir la meilleure raison depuis longtemps de changer d'ordinateur ». Ils sont « 58 % plus rapides que les Mac Book Air les plus avancés », a-t-il encore précisé, sous les applaudissements. L'intégration de l'IA à la gamme Surface de Microsoft doit permettre de relancer ses ventes d'appareils personnels, qui ont fléchi l'an dernier (-9 % sur un an). »

Le vice-président du géant américain, Yusuf Mehdi, se veut rassurant face aux inquiétudes de ceux qui craignent la confusion entre l'humain et la machine dans les procédures. « Le résultat devrait nettement moins anthropomorphiser l'assistant » a indiqué Yusuf Mehdi. L'IA « ne devrait pas être humaine. Elle ne devrait pas respirer. « Vous devriez immédiatement savoir que vous parlez à une IA », a-t-il insisté. Source, L'Express ■

PROGRAMME DE RECHERCHE ATLASSEA



Le programme de recherche ATLASSEA dirigé par le CEA et le CNRS vise à séquencer le génome de 4 500 espèces présentes sur les côtes françaises (en métropole et dans les outre-mer). Un séquençage utile pour comparer les génomes et retracer l'évolution des espèces présentes sur

nos côtes. La préservation de la biodiversité maritime est l'un des objectifs. Après analyse des résultats par les membres du projet, ces données seront publiées de manière libre afin que la communauté scientifique puisse les réutiliser. À ce jour, 2 expéditions ont eu lieu. Une première expédition de récolte à pied a été réalisée à Dinard. Une seconde excursion s'est jointe à une mission de l'IFREMER dans la Manche. Les chercheurs ont pu utiliser un navire spécialisé afin de prélever des poissons. 49 espèces ont ainsi pu être échantillonnées. Les prochaines expéditions devraient avoir lieu dans le golfe de Gascogne puis à Marseille. ATLASSEA fait partie d'un programme international plus grand : Earth Biogenome Project. EBP rassemble plus de 50 autres projets similaires aspirant à séquencer le plus d'espèces différentes dans le but de produire une grande base de données ouverte à la communauté scientifique. Il est financé dans le cadre du programme France 2030. ■

Violence « sous X » : Musk ciblé



De nombreuses associations, dont la LDH et la Cimade ont décidé de quitter les réseaux de l'empire Musk (X et Twitter). Les raisons sont simples. Ces réseaux sont devenus des armes au service des groupes sectaires d'extrême droite du monde entier, avec la promesse d'une entière liberté de défoulement, comme les modérateurs devant faire respecter une certaine éthique sont supprimés. Dans un article de *l'Humanité*, Margot Bonnéry explique comment ce vecteur de la désinformation et de la haine aboutit à une accélération de la violence avec une promesse de passage aux actes. De leur côté, certains partis politiques du NFP, dont le PCF, sont plus nuancés et préfèrent essayer de peser pour faire en sorte que le droit, ne serait-ce que par l'application de la loi contre le racisme (loi Gayssot) et d'autres préventions à imposer au niveau de l'État, soit respecté, au moins dans l'Hexagone. D'autres réseaux sociaux comme BeReal et Mastodon viennent d'entrer dans la danse et engrangent les réfractaires à la toute-puissance des GAFAMs. Côté Facebook, la prudence s'affiche, compréhensible quand on sait la concurrence féroce que se font Jeff Bezos et Elon Musk. ■

L'empreinte carbone aux Arts et Métiers

C'est la mairie de Paris qui le dit et nous souscrivons : « Empreinte carbone, l'expo ! » au Musée des Arts et Métier jusqu'au 11 mai 2025 est l'événement incontournable pour comprendre et agir face aux enjeux environnementaux actuels. Cette exposition immersive démystifie le concept clé de l'empreinte carbone, offrant aux visiteurs une expérience éducative qui allie histoire, technologie et réflexion sur notre avenir commun. ■



Le clou de l'exposition : « LA MACHINE CARBONE » qui invite à explorer le cycle de vie des objets techniques qui façonnent notre quotidien avec des pièces inattendues comme un moule à bouteille de champagne ou une maquette d'installation minière. Le Musée des Arts et Métier possède une ruche d'informations qui nous permettent de mieux comprendre la complexité du défi écologique qui remet en cause les fondements de la révolution industrielle du siècle dernier. ■

L'autoroute A69 : anomalie juridique



Une centaine de juristes dénonce, dans une tribune à France info, la tendance croissante visant à écarter le respect du droit pour préserver les intérêts économiques privés. Le projet d'autoroute A69 entre Toulouse et Castres est un exemple topique. L'État serait à la manœuvre pour poursuivre les travaux coûte que coûte et éviter leur suspension ou leur annulation. Le travail des tribunaux est ralenti de sorte à rendre impossible toute interruption. Les auteurs de la tribune prônent une réforme de la justice pour lui permettre de rendre ses décisions en toute indépendance, ainsi qu'une véritable démocratie environnementale à même d'entraver les grands projets d'infrastructures illégaux tels que l'A69. ■

L'histoire du climat de la terre s'approfondit



Une carotte de glace de 2 750 m de long pour atteindre la roche se trouvant au-dessous des glaces de l'Antarctique. C'est ce qu'il a fallu aux scientifiques du LSCE (CEA/CNRS/UVSQ) pour reconstruire environ 1,2 million d'années d'histoire du climat de la terre, le précédent record en la matière étant de 800 000 ans. C'est le projet européen EPICA

qui l'a permis. « Grâce au système d'analyse isotopique préparé pour le terrain, nous sommes capables de voir quasiment en temps réel pendant le forage la succession des cycles glaciaires – interglaciaires enregistrés dans la glace, et ainsi confirmer la datation préliminaire, rapporte Amaëlle Landais, chercheuse au LSCE. L'âge d'1,2 million d'années est un âge minimum, nous avons peut-être de la glace plus ancienne, jusqu'à plusieurs millions d'années, mais d'autres analyses, notamment au LSCE à Saclay seront nécessaires pour le déterminer. »

Cette prouesse technologique va permettre de comprendre comment se sont effectuée la transition des cycles glaciaires et les inversions du champ magnétique terrestre dans la période du Pléistocène (entre 900 000 ans et 1,2 million d'années). ■

170 PV en 115 jours au Tibet



La centrale solaire de stockage Caipeng au Tibet va pouvoir résoudre la problématique énergétique du Tibet dès cette année 2025. Ces panneaux ont été posés à 5 100 mètres d'altitude et complètent avec tous les moyens technologiques les plus performants, ainsi qu'avec le concours de l'IA. La production antérieure de 60 MW est augmentée de 100 MW, un record dans ces conditions

extrêmes. « Le projet utilise des panneaux bifaciaux de type n, avec une technologie de contact passivé à oxyde tunnel (TOPCon), offrant une plus grande efficacité de conversion et tirant parti de la forte réflectivité de la neige dans la région pour améliorer la production d'énergie », indique la revue PV Magazine. Ensuite, d'ajouter : « Les partenaires ont indiqué qu'un système de stockage d'énergie par batterie (BESS) de 20 MW/80 MWh de Sungrow, doté de la « technologie de stockage par cellules souches » de pointe, permet une régulation ultrarapide de la tension et de la fréquence, ainsi qu'une stabilisation du réseau. » Tout cela en seulement 115 jours de travaux! ■

Qui veut un nouvel océan ?

Si le temps de l'humanité peut nous paraître long, celui de la terre, dont nous contrarions parfois l'histoire, doit nous ramener à une modestie certaine. Le journal *Ouest France* a fait une enquête sur l'émergence des prémices d'un nouvel océan situé dans une énorme faille de la corne africaine. On assiste donc à la naissance d'une dorsale océanique dont certains scientifiques, Cynthia Ebinger, géophysicienne à l'université de Tulane, à la Nouvelle Orléans, prévoit l'arrivée de ce prochain cataclysme dans la fourchette de 500 000 à un million d'années. Une petite minute à l'échelle de l'univers. Ce ne serait pas réellement un nouvel océan, un prolongement de la mer Rouge. Au niveau de la région Afar « la plaque arabique s'éloigne de l'Afrique de 2,5 centimètres par an. Les deux autres, d'un demi-centimètre chacun. Ce lent mouvement divisera – à terme – le continent en deux, coupé par une immense masse d'eau salée provenant de la mer Rouge et du golfe d'Aden. De quoi compliquer les projections des accros de la géopolitique qui ne sauront plus où trouver des frontières. ■

ORANO SE RÉACTIVE



Le groupe industriel Orano, spécialisé dans le traitement des produits nécessaires à la production nucléaire a trouvé de quoi satisfaire ses appétits en Mongolie. Un accord a été trouvé le 17 janvier 2025 avec les autorités d'Oulan-Bator qui, selon la journaliste Muriel Motte, de *l'Opinion*, « après 27 ans d'investigation et la découverte du potentiel d'extraction en 2010. Cette perspective permet de compenser le départ précipité du groupe, éjecté du Niger, avec sa filiale Somair. Un effet d'aubaine pour 90 000 tonnes d'uranium. Prévu pour durer trente ans, le projet mongol permet à Orano de sécuriser ses ressources. Pour la première fois dans l'histoire de la Mongolie, un président français, en l'occurrence, Emmanuel Macron, a fait une halte dans la capitale mongole. On aura compris pourquoi. Le groupe Orano a aussi de grandes ambitions en Ouzbékistan, où il compte doubler sa production à 7 000 tonnes jusqu'à la fin de 2030, et ce, pour une exploitation à bas prix défiant toute concurrence. ■

LA FERME BRETONNE RÉSISTE, MAIS COMMENT, JUSQU'À QUAND ?



Dans une enquête de Laurent Le Goff, le journal *Ouest France* nous apprend qu'il y a deux fois moins de fermes en Bretagne depuis l'an 2000. Le processus de désertification et de concen-

tration marchande poursuit inexorablement son cours. Pourtant, l'agriculture bretonne ne manque pas d'atouts, sachant qu'elle nourrit 13 millions de personnes et sa filière 5 millions et 180 personnes encore avec l'agriculture. Le cheptel bovin avait chuté, mais il remonte depuis 2013 avec pour conséquence un niveau auquel 8 707 exploitations ont fourni 5,3 milliards de litres de lait. Pour couronner le tout, le nombre de truies est en hausse avec 268 par exploitation. L'élevage breton reste en tête dans l'agriculture française.

Malgré ces chiffres encourageants, le nombre d'exploitations est passé d'environ 55 000 en 2 000 à 26 000 en 2020. Quatre exploitants sur 10 ont plus de 55 ans et seulement un départ sur deux est remplacé. L'agriculture biologique est encore minoritaire, mais elle progresse. Elle concerne 10 % uniquement des surfaces cultivées avec 3 934 producteurs et 4 126 fermes et 15 % des agriculteurs y travaillent. Cela dit, 40 % des nouvelles exploitations entrent dans le secteur bio.

Source *Ouest France* ■

EXPORTATIONS CHINOISES RECORDS EN 2024



On dit souvent n'importe quoi sur l'état de la Chine, notamment sur certains médias spécialisés comme *Asialist* qui, certes, utilisent des

informations réelles, mais pour alimenter un travail qui participe plus de l'influence que du journalisme. Le journal *Les Échos*, plus pragmatique, nous apprend que l'excédent commercial n'a jamais été aussi important qu'en 2024. Il atteint 992 milliards d'euros et le bond des exportations a été de 40 %. Le déficit ? C'est plutôt du côté de l'Union européenne le déséquilibre avec la Chine atteint un niveau record, 250 milliards de dollars alors qu'il n'était que de 100 milliards entre 2014 et 2019. *Les Échos* en tire des conclusions liées à l'arrivée de Donald Trump au pouvoir aux USA. La thèse d'un effondrement n'est pas écartée mais la Chine a plus d'un tour dans son sac pour faire face au protectionnisme étasunien, ne serait-ce que par un plus important développement de son immense marché intérieur, en faisant jouer la déflation du Yen sur les marchés et par la diversification de ses exportations en utilisant d'autres pays comme le Vietnam comme têtes de pont de ses exportations. ■

L'image du numéro



Il y a vingt ans... En janvier 2005, la sonde *Huygens* progressant à plus de 20 000 km/h perçait l'atmosphère dense de Titan, deuxième plus grosse lune de la planète Saturne, avant de se poser en douceur sur le sol grâce à son bouclier thermique et à ses nombreux parachutes.

La sonde et son orbiteur, *Cassini*, nous ont révélé un paysage extraterrestre vallonné, jonché de roches orangées et de lacs d'hydrocarbures liquides.

Une mission achevée en septembre 2017 qui a changé notre regard sur ces mondes lointains.



Concertation nationale sur l'énergie et le climat : le point de vue du PCF

Nous reproduisons ci-dessous le point de vue du PCF sur la 3^e Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3). Une réflexion fidèle aux positions historiques de ce parti politique sur le service public et qui s'articule au plan climat *Empreinte 2050*.

Le réchauffement climatique s'accélère. Les alertes du GIEC et des dizaines de milliers de scientifiques fournissent un travail considérable par son ampleur et par sa rigueur. Au-delà de 1,5 °C de hausse des températures, nous plongeons vers l'inconnu. Cela nous oblige en tant que responsables politiques, et c'est dans ce sens que le PCF fait de l'action climatique une de ses priorités majeures. Il nous faut donc agir vite et fort. C'est le sens du plan climat pour la France, Empreinte 2050, que nous avons construit avec des ingénieurs, des scientifiques, sur la base des travaux du GIEC, car nous accordons une grande importance aux apports scientifiques. Ce plan climat montre qu'il existe une alternative crédible pour lutter contre le réchauffement climatique, sans pénaliser les Français, sans provoquer du chômage, sans augmenter les inégalités, sans nourrir de la désespérance. Mais ce plan ne pourra être mis en œuvre qu'en sortant l'énergie d'une logique de marché pour en faire un bien commun.

L'énergie est un bien de première nécessité au cœur du développement de l'humanité. Mais nous savons aujourd'hui que la production d'énergie carbonée est à la base d'un dérèglement climatique lourd de dangers. Notre objectif doit donc être de s'affranchir à terme des combustibles fossiles, tout en répondant aux besoins individuels et industriels, en assurant l'indépendance énergétique du pays, en maîtrisant les coûts, en respectant l'environnement et en réduisant les risques.

ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

Il faut sortir complètement de l'utilisation du charbon, pétrole, et remplacer le gaz « naturel » par du gaz « vert » tout en réduisant notre consommation de gaz, et réindustrialiser fortement le pays





► d'ici à 2050 afin de réduire notre empreinte carbone. Nous proposons d'y parvenir par une production massive d'électricité grâce à un mix décarboné alliant nucléaire et renouvelables à un niveau inédit et indispensable pour réussir la transition énergétique. Nous évaluons la consommation d'électricité à 695 TWh en 2035 et 970 TWh en 2050.

RELANCER LE SECTEUR NUCLÉAIRE

Le PCF est pour une relance du nucléaire en prolongeant la majorité du parc de réacteurs existants au-delà de 60 ans et en construisant 20 réacteurs EPR2 et 12 réacteurs modulaires (SMR Nuward) d'ici à 2050. La recherche dans le nucléaire 4^e génération (ASTRID) doit se poursuivre car elle est une réponse, d'une part, à la question de la réduction des déchets radioactifs et de leur toxicité et, d'autre part, à l'approvisionnement en uranium. À plus long terme, la perspective de la maîtrise de la fusion nucléaire ouvrirait de nouvelles perspectives en repoussant le spectre de l'épuisement des ressources tout en éliminant les risques les plus importants attachés au nucléaire de fission.

DÉVELOPPER MASSIVEMENT LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le PCF préconise de développer massivement les énergies renouvelables – éolien, solaire, hydraulique (incluant la gestion de l'eau), biomasse, cogénération (permettant également le traitement des

déchets) – pour répondre à la croissance des besoins d'électricité d'ici à 2035, car aucun nouveau réacteur nucléaire ne pourra être mis en service avant cette date, hormis l'EPR de Flamanville. Il faut continuer les études et les recherches sur le stockage de l'énergie (STEP, batteries, vecteur hydrogène...).

RÉINDUSTRIALISER LE SECTEUR

La France doit produire ici ce dont elle a besoin, que ce soit pour les besoins du quotidien ou pour les technologies de la transition énergétique : le PCF propose de fabriquer des voitures électriques et les batteries associées, des panneaux photovoltaïques, des éoliennes, des pompes à chaleur, des électrolyseurs pour produire de l'hydrogène, des composants des réseaux électriques et des centrales nucléaires... Il est indispensable de prendre les dispositions politiques et économiques pour réindustrialiser le pays afin de réduire les importations d'émissions de gaz à effet de serre dans les produits importés.

Cela passe par une véritable planification industrielle permettant aux entreprises de biens d'équipement et à leurs sous-traitants d'investir, de former une main-d'œuvre qualifiée, au niveau des besoins. Et produire en France impose de donner un rôle nouveau aux grands donneurs d'ordre. Il faut qu'ils soutiennent notre tissu de TPE et PME car elles sont souvent les sous-traitants de rang 1 et 2... Elles sont souvent les variables d'ajustement de ces grands groupes donneurs d'ordre.

Cette production massive d'électricité permettra en outre de préserver la biomasse en faisant le choix de redonner à l'agriculture sa fonction nourricière et de retrouver totalement notre souveraineté alimentaire. Pour cela, il ne doit pas être envisagé de détruire des millions d'hectares de terres agricoles pour produire massivement des biocarburants ou de la biomasse sous d'autres formes. Il doit être engagé un vaste plan agroforestier, conciliant captation du carbone et production agricole (augmentation de la surface forestière de 2,4 millions d'hectares).

En matière de transports, la libéralisation du rail doit être stoppée pour aller vers le développement d'un service public du ferroviaire à même de financer l'électrification des lignes nécessaires, d'accélérer le report modal de la route vers le rail. La gratuité partout pour les usagers des transports collectifs doit être garantie. La production d'un modèle léger et peu cher de voitures électriques accessible à tous et une prime à la conversion allant jusqu'à 10 000 € pour des véhicules d'occasion doivent être développés. Il nous faut développer la décarbonation de l'aviation.

En matière de logement, il faut des investissements massifs dans les rénovations thermiques globales tout en assurant un suivi des travaux et un contrôle sur la performance énergétique et en garantissant un reste à charge à 0 pour les foyers les plus modestes. Il y a besoin de construire 2,5 millions de logements et d'effectuer le changement des systèmes de chauffage polluants en les remplaçant par des pompes à chaleur et des réseaux de chaleur urbains.

RETROUVER UNE MAÎTRISE DES TARIFS

Il faut interdire les coupures d'énergie pour cause de précarité énergétique et reconstruire des tarifs de l'énergie reflétant les coûts réels de production, de distribution et de commercialisation. En ce sens, les tarifs régulés fixés par la puissance publique et préservant la péréquation tarifaire sont essentiels et doivent être pérennisés ; et les tarifs « dynamiques » interdits. Un prix de l'énergie accessible est aussi un gage de localisation industrielle. Afin d'assurer une compétitivité à nos entreprises et combattre les délocalisations, il y a besoin d'avoir une stabilité des prix sur le long terme et d'engager la contractualisation de contrats d'énergie de type Exeltium.

PLUS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Parce que les émissions de gaz à effet de serre sont mondiales, il y a nécessité d'agir pour renforcer la diplomatie climatique afin de mener à bien les politiques d'adaptation et d'atténuation dans les pays pauvres, dont les besoins sont évalués à près de 1 300 milliards de dollars/an. Il faut que les pays riches abondent le fonds mondial d'adaptation et d'atténuation au niveau nécessaire par la création monétaire et développent des coopérations concrètes avec les pays qui en ont besoin, comme par exemple un accès facilité aux technologies bas carbone. Afin d'éviter les tensions et conflits, les ressources énergétiques doivent être considérées comme des biens communs de l'humanité.

La transition doit être un levier pour de nouvelles avancées de progrès social. Il faut engager un grand plan de formation initiale et continue et la mise en place d'une sécurité d'emploi et de

formation permettant à chaque individu dont l'emploi serait impacté par la transition écologique de bénéficier directement d'un nouvel emploi correspondant à ses qualifications ou d'une formation rémunérée lui garantissant son revenu pour aller vers un nouvel emploi.

UNE MAÎTRISE PUBLIQUE DE L'ÉNERGIE

Le secteur énergétique est stratégique pour notre pays. Il est à extraire des logiques de marché et de concurrence, il y a donc urgence à renégocier les traités européens. Nous proposons la mise en place d'un pôle public de l'énergie constitué des grandes entreprises de l'énergie : EDF, Engie, TotalÉnergies, permettant de sécuriser les réalisations, la production, la distribution, les investissements, les dépenses humaines et les moyens pour la recherche garantissant à notre pays le contrôle et la souveraineté du secteur. Il y a besoin d'un service public national de l'énergie, efficace, démocratisé, qui associe, dans la décision et la gestion, les salariés, les usagers, les collectivités locales.

ORGANISER LE FINANCEMENT

Il faut construire un pôle public bancaire au service de notre économie, organisé avec la CDC, la BPI et la nationalisation des deux grands groupes bancaires privés (BNP-Paribas et Société générale) capable de faciliter l'accès aux crédits aux TPE et PME. Cet outil avec un statut public de crédit pourrait se refinancer auprès de la Banque centrale européenne et bénéficier de taux négatifs, de même que la Banque européenne d'investissement. Nous organiserons des prêts bonifiés aux entreprises avec des critères précis à celles qui s'engagent à recruter, à former, à relocaliser, à investir, à augmenter les salaires.

Au niveau européen, nous proposons la création d'un fonds européen pour le climat destiné à mobiliser la création monétaire de la BCE sous forme de prêts à long terme et à taux d'intérêt réduits (0 %, voire moins pour les projets les plus efficaces au regard des critères économiques, sociaux et environnementaux).

Il est nécessaire de conditionner et contrôler les aides publiques versées aux entreprises suivant ces mêmes critères.

CONCLUSION

En conclusion, pour réussir cette transition, les entreprises, le capital, doivent participer à cette transition. Elle ne peut pas reposer uniquement sur l'État. Il faut mobiliser les moyens, les énergies pour relever cet incroyable défi. Et nous ne le ferons pas sans sortir d'un capitalisme financier qui capte les richesses et les détourne des investissements à faire au service de notre souveraineté économique et du climat.

https://www.pcf.fr/plan_climat_du_pcf

Réfléchir l'avenir de l'industrie automobile dans un climat social d'effacement de la sous-traitance par les équipementiers

Dans un contexte d'incertitude et de perte de confiance chez les équipementiers européens, une casse sociale sans précédent risque de se généraliser dans le secteur de l'automobile. Ainsi, les annonces de réductions d'effectifs et de réorientations stratégiques n'en finissent pas de tomber dans ce secteur et l'ensemble des capitales historiques de l'industrie automobile sont concernées. En France, un projet ambitieux de redéploiement d'une industrie automobile nationale doit être la solution à cette crise.

PAR ESTEBAN EVRARD*

D'après la dernière enquête semestrielle de l'organisation professionnelle des équipementiers¹, « 42 % des équipementiers automobiles européens expriment une perspective négative, signalant un déclin de la confiance globale du secteur ». L'enquête souligne leur « grande incertitude quant à l'évolution future du marché et à la transition vers les véhicules électriques qui est une préoccupation majeure ». Cette « incertitude » risque de se matérialiser par une casse sociale sans précédent dans le secteur.

UNE CRISE SOCIALE MULTIFACTORIELLE

Alors que les équipementiers automobiles restent des acteurs essentiels de la vie industrielle de plusieurs de nos territoires, au même titre que les constructeurs, de nombreux plans sociaux se dessinent dans ce secteur. En France, Valeo a annoncé la suppression de trois sites et de 1 000 postes; Impériales Wheels, dernier fabricant français de jantes, a été liquidé; Forvia (ex-Faurecia) indique

vouloir supprimer 10 000 postes en Europe à l'horizon 2028. L'Allemagne en est un autre exemple frappant. ZF, fabricant historique de systèmes de transmission et de châssis a annoncé la suppression de 14 000 postes d'ici à 2028; BBS, célèbre fabricant de jantes outre-rhin a déposé le bilan, séparation de la division automobile de Continental en prévision pour 2025...

S'il est évident que l'une des causes de cet effondrement reste la recherche toujours plus crasse du profit par la réduction des coûts et la mainmise des logiques financières sur l'économie réelle, d'autres facteurs tout aussi essentiels entrent en jeu.

Nous vivons la déliquescence du système de production constitué au cours des années 1970, fait du découpage des chaînes de valeurs et de la mise en place globale du système de sous-traitance. Ces mêmes sous-traitants sont de plus en plus mis sous

Nous pouvons saisir cette opportunité pour porter un projet ambitieux de redéploiement d'une industrie automobile.

pression, ce qui génère une dégradation continue des conditions de travail. Notons également les conflits entre les équipementiers eux-mêmes, jusqu'à la disparition de nombreuses PME-PMI et la constitution de monopoles. Cet éparpillement sans fin des chaînes de production et cette frénésie des délocalisations ont créé les conditions d'un retard technologique désormais bien visible. Cette manière de produire se heurte, de surcroît, à la nécessaire décarbonation des flottes automobiles et de l'industrie elle-même. Voilà, brièvement, les contradictions majeures auxquelles sont confrontés les constructeurs historiques et leurs équipemen-

tiers, et dont pâtissent d'ores et déjà les travailleurs.

LE RETOUR DU CONCEPT ÉCONOMIQUE D'INTÉGRATION VERTICALE

Le retour et le renouveau d'une stratégie d'intégration verticale marquent une nouvelle ère de l'industrie automobile au même titre, si ce n'est plus, que la révolution japonaise des années 1970. Qui plus est, dans un contexte où intelligence artificielle et nouvelles technologies auront un rôle central dans les futures innovations. Cette stratégie implique l'achat ou la création d'une partie du processus de production, de distribution ou de vente qui était auparavant sous-traitée. Dans l'absolu, cela peut se faire de l'achat de matières premières à la vente finale du produit.

Cette stratégie d'intégration verticale prend toujours plus de poids au fil des évolutions industrielles. En apparence assez flou,

Nous vivons la déliquescence du système de production constitué au cours des années 1970, fait du découpage des chaînes de valeurs et de la mise en place globale du système de sous-traitance.



ce terme ne désigne en fait qu'une stratégie industrielle parmi d'autres, à cela près qu'elle se développe et se renouvelle au point de modifier drastiquement le paysage mondial en matière de production.

Avec le développement rapide des voitures électriques sont apparues des entreprises pariant sur un renouveau de l'intégration verticale. Les constructeurs chinois en sont un cas d'école. L'une des raisons de la réussite chinoise dans cette industrie, c'est ce renouveau de l'intégration verticale. Ils tentent ainsi de revenir à une maîtrise entière de ces différentes étapes de fabrication de leurs produits. Le géant BYD² cherche, par exemple, à maîtriser tous les aspects de la chaîne de valeur, sous la houlette de Pékin qui, dans son plan « Made in China 2025 » vise la maîtrise nationale de 80 % de la chaîne de valeurs de l'industrie automobile électrique. Ce nouveau géant mondial du secteur automobile, n'est à l'origine qu'un fabricant de batteries qui s'est diversifié au tournant du siècle en se spécialisant dans l'automobile. L'entreprise en question

produit « *en interne* » une écrasante partie des éléments nécessaires à la fabrication d'une voiture, des batteries à l'assemblage ; en parallèle, elle a acquis des parts dans le premier groupe chinois d'extraction de lithium. Cette maîtrise de la production de batteries lui donne un avantage compétitif sans égal, puisqu'elle contrôle, en interne, sa gestion des stocks, sa recherche, et dispose de marges de manœuvre pour éviter des coûts dus à la rupture des chaînes d'approvisionnement.

Le groupe Tesla³ se construit également autour de cette stratégie, mais reste néanmoins très en retard en matière d'intégration. Son rapport à l'État ne lui permet pas de bénéficier d'une politique publique ambitieuse. Cependant, la firme exploite aujourd'hui six immenses usines intégrées verticalement, réparties sur trois continents.

UNE OPPORTUNITÉ POUR UN PROJET AMBITIEUX DE RÉINDUSTRIALISATION

Il est bien difficile d'appréhender ces annonces en cascade d'équipementiers sans saisir la révo-

lution industrielle en cours. Le fonctionnement par sous-traitance – et, *a fortiori*, les équipementiers – tend à s'effacer à plus ou moins long terme. Refuser d'observer cette dynamique peut nous mener à la catastrophe en matière d'analyse. Toutefois, l'observer ne signifie pas nécessairement que nous devrions l'accepter telle quelle, ou laisser nos industries mourir sous une prétendue « *marche de l'histoire* ».

Les équipementiers qui sont arrivés au stade de monopole sur leur marché ont saisi cette dynamique et ne comptent pas se laisser faire. Les annonces de réorientations stratégiques en cours révèlent leur volonté d'esquiver cette vague d'intégration. Des constructeurs comptent prendre leur part dans les marchés naissants, là où l'industrie automobile n'est encore que peu développée. Stellantis se fixe, par exemple, l'objectif d'atteindre 22 % de part de marché en Afrique et au Moyen-Orient, et s'en donne les moyens : 300 millions d'euros d'investissements au Maroc accompagnant le doublement de la production, installation en Algérie, en Afrique du Sud, etc.

Ces grands groupes automobiles comptent tenir « *l'en même temps* » d'un développement intra-européen et extra-européen en jouant sur les fluctua-

tions du marché entre électrique et thermique. Les équipementiers, quant à eux, peuvent tout à fait délocaliser une large partie de leur production là où les investissements sont faits, puis réimporter en Europe leurs fabrications, tout en évitant, à court terme, leur disparition.

À l'inverse, nous pouvons saisir cette opportunité pour porter un projet ambitieux de redéploiement d'une industrie automobile, de sauvegarde et de développement des compétences nationales, de coopération internationale dans le cadre, notamment, de la transition écologique.

Cela supposerait de penser l'avenir des équipementiers actuels et le rôle que la puissance publique peut avoir dans cet avenir, au regard des compétences toujours plus élevées des travailleurs concernés et des gigantesques possibilités ouvertes dans le déploiement d'autres projets industriels. ■

*ESTEBAN EVRARD, journaliste à *Liberté Actus*

1. CLEPA, avril 2024.
<https://clepa.eu/mediaroom/european-automotive-suppliers-face-unprecedented-uncertainty-amid-shrinking-profit-margins/>

2. Fabio Crocco, « BYD : La montée spectaculaire d'un géant chinois de l'électrification automobile » Auto Infos Distribution, janvier 2024.
<https://teslanewsfrance.com/integration-verticale-est-ce-qui-permet-a-tesla-de-garder-son-avance/>

Avec le développement rapide des voitures électriques sont apparues des entreprises pariant sur un renouveau de l'intégration verticale.

Situation de la filière halieutique française

La filière halieutique est un sujet complexe et systémique. Les océans sont aujourd'hui le théâtre de bien des convoitises, et de conflits d'usage, les négociations sur le Brexit l'ont montré. La pêche, l'aquaculture et les activités inhérentes à la filière ne sont qu'un élément de ce large éventail. Compte tenu des enjeux, la thématique de la Mer devient centrale dans notre pays.

PAR LOUIS GUIRRIEC*

L'ÉCONOMIE MARITIME FRANÇAISE

En témoigne d'une part, l'organisation par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) d'une consultation nationale, « La Mer en Débat », de novembre 2023 à avril 2024, sur la future planification maritime, l'avenir de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et de l'éolien en mer.

D'autre part, le lancement de l'Année de la Mer, annoncée par le Président de la République aux Assises de l'économie de la mer en novembre 2023 à Nantes.

Elle se déroulera de l'été 2024 à septembre 2025 sur tout le territoire français de métropole et d'outre-mer. L'objectif est de sensibiliser le grand public et les décideurs aux enjeux des océans.

La France dispose du deuxième espace maritime mondial, onze millions de km² de zone économique exclusive, dont 97 % se trouvent en Outre-mer. Pour quoi faire ? avec quels moyens ? pour quelle stratégie ? Elle est dans le peloton de tête des économies maritimes, assez loin devant ses rivaux de toujours que sont l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal.

Le pilier de cette économie est Le Cluster Maritime Français, structure associative créée en 2006. Elle rassemble tous les acteurs de l'écosystème maritime, de l'industrie aux services et activités maritimes de toute nature. Elle regroupe près de 500 entités : entreprises, pôles de compétitivité, fédérations, associations, laboratoires, centres de recherche, écoles et organismes de formation, collectivités locales, Marine nationale. La structure permet aux pouvoirs publics d'avoir un seul interlocuteur.

L'économie maritime française est composée de 5 secteurs tra-

ditionnels (le transport, la pêche, l'industrie et la construction navale, les télécommunications/câbles sous-marins et les ressources énergétiques) et de 5 secteurs émergents (les ressources minérales, le tourisme, les biotechnologies, les énergies marines renouvelables et l'aquaculture).

Ces secteurs s'appuient sur les deux atouts maîtres de notre pays : sa zone économique exclusive et les entreprises maritimes leaders mondiaux dans leur domaine.

Entre 2016 et 2023, l'emploi maritime direct est passé de 289 000 à près de 400 000. La



valeur de production flirte avec les 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires contre 71 en 2016.

Hormis l'industrie du luxe, l'économie maritime est l'un des rares secteurs exportateurs largement excédentaires de notre balance commerciale.

La construction navale, le transport et les énergies renouvelables sont les secteurs phares de notre économie maritime, à l'inverse des ports, pourtant stratégiques, et de la pêche, toujours en souffrance.

LA CONSTRUCTION NAVALE

Le secteur de l'industrie navale civile, notamment la construction de bateaux complexes, véritable concentré de nouvelles technologies, demeure une spécialité européenne (les Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire). Le secteur de la construction navale militaire se porte bien aussi (Naval Group), très lié à la conjoncture internationale, il bénéficie d'un fort réarmement mondial.

En matière de construction, la plaisance est aussi un exemple. Le groupe vendéen Bénéteau est leader mondial avec plus de 8000 collaborateurs et un chiffre d'affaires en hausse de 23 %. Le secteur du nautisme en France pèse 6,2 milliards d'euros pour 42 000 emplois.

LES PORTS

Les ports sont un maillon faible de la France maritime. Plus de la moitié des marchandises destinées au marché français débarquent dans des ports étrangers. De tout temps notre pays les a envisagés plus comme des infrastructures que comme des passages accessibles et efficaces vers la desserte internationale, du coup la chaîne logistique a trop longtemps été délaissée.

En 2022, les ports représentaient un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros pour 40 000 emplois.

LA PÊCHE FRANÇAISE DANS LA TOURMENTE

42 000 marins français en l'an 2000 ; 13 000 en 2021. La France métropolitaine est au 4^e rang européen derrière l'Espagne, le Royaume Uni et le Danemark dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. La pêche française ne représente plus que 11 % du volume de la pêche européenne et 0,65 % du volume mondial. Nous importons 75 % des produits de la mer que nous consommons.

La mondialisation et les surpêches illégales de nombreux pays ne sont pas étrangères à cette dégringolade.

À ces problèmes structurels s'ajoutent ceux plus conjoncturels du Brexit et de la flambée des prix du gasoil. La Commission européenne et le gouvernement français ont été contraints de prolonger l'aide carburant d'un montant de 20 centimes d'euros par litre de gasoil jusqu'en juin 2024. Finalement, la route de l'économie maritime est dégagée, malgré les écueils de la pêche et des ports.

REPRENONS LA MAIN SUR LA FILIÈRE HALIEUTIQUE.

Le réchauffement et le dérèglement climatique nous obligent, la transition est nécessaire. Les activités humaines sont toutes percutées par ces phénomènes, la filière halieutique aussi. L'état de la biodiversité est scruté par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) créé en 2012.

Ses experts confirment dans

leur dernier rapport que 75 % des écosystèmes terrestres et 40 % des milieux marins sont fortement dégradés.

La biodiversité décline progressivement. Ce déclin est signalé par les scientifiques depuis plus de cinquante ans, il est causé

sible de captures (TAC) pour chaque espèce en se basant sur les recommandations des scientifiques. Ensuite ce TAC est réparti entre les États membres avant d'être à nouveau divisé au sein de chaque État selon des règles nationales.

42 000 marins français en l'an 2000 ; 13 000 en 2021. La pêche française ne représente plus que 11 % du volume de la pêche européenne et 0,65 % du volume mondial. Nous importons 75 % des produits de la mer que nous consommons.

par les activités humaines (surpopulation, pollutions, urbanisation, surexploitation des ressources...) et par le bouleversement climatique que nos gaz à effet de serre accélèrent.

PAS DE FATALITÉ, UN CHOIX POLITIQUE

Pas de fatalité à la crise de la pêche, c'est le résultat d'une politique nationale erronée. Le réchauffement climatique, les pollutions terrestres, les pollutions de l'eau de nos rivières impactent grandement les écosystèmes mais bien moins que la pêche industrielle, particulièrement la pêche minotière. Notre avenir alimentaire et celui de la filière halieutique sont en jeu dans les combats qui se jouent à terre.

De puissantes multinationales de la pêche ont mis la main sur la plupart des quotas en investissant dans d'immenses chalutiers automatisés, en rachetant ou en fusionnant avec d'autres entreprises de pêche moins performantes.

Ces mastodontes des mers se livrent à un véritable pillage des océans en toute légalité grâce aux quotas que leur attribue l'UE et les victimes en sont les pêcheurs artisans. Ainsi, entre 2013 et 2019 la flotte européenne a perdu 5 505 navires tout en conservant le même niveau de capture de poissons. Chaque année la Commission européenne fixe un total admis-

La réunion au niveau européen pour décider de la répartition de ces quotas se déroule à huis clos et lors de cette étape s'effectue un gros travail de lobbying de la part des multinationales pour récupérer un maximum de quotas au détriment de la pêche artisanale.

Certains quotas sont achetés par ces méga-sociétés au même titre qu'une action boursière. Parlevliet-Van der Plas et Cornelis Vrolijk, sociétés néerlandaises, possèdent ainsi des quotas en Allemagne, au Royaume-Uni ou en France. Parlevliet-Van der Plas a ainsi racheté les sociétés Euronor et la Compagnie des Pêches de Saint-Malo, Cornelis Vrolijk possède la société France Pélagique à qui appartient le Scrombus, le tout en captant au passage les fameux quotas. Ces deux sociétés néerlandaises font partie des plus puissantes et des plus influentes en Europe, leur ascension est le fruit d'un contexte politique très favorable à l'essor de la pêche industrielle.

L'UE tient un double discours, d'un côté elle prône une pêche responsable, durable et de l'autre elle favorise le développement de ces mégasociétés. Ces tractations opaques induisent des choix politiques assumés qui ont un impact conséquent sur nos pêcheries locales et nos territoires : diminution de la ressource, réduction de la puissance de pêche par la destruction de ►

La France dispose du deuxième espace maritime mondial, onze millions de km² de zone économique exclusive, dont 97 % se trouvent en Outre-mer.

■ MER

► navires, réglementation inappropriée, diminution des apports sous criée, fermeture d'entreprises, mareyage, mécanique, construction navale... La filière est donc en crise et ce n'est pas nouveau.

Comment peut-on en arriver là ? Est-ce à dire qu'un maillon manque à la chaîne de réflexion, de décision au sein des métiers de la mer pour peser aussi peu ? Pourtant les marins disposent de deux instances reconnues pour les représenter, le CNM-PEM et les Organisations de Producteurs dont Pêcheurs de Bretagne. Les responsables de l'une sont élus par leurs pairs avec un taux de participation faible des marins et ceux de l'autre simplement désignés par les adhérents cotisants. Ces instances sont légitimes pour



roies de transmission des directives décidées en amont au niveau de la Commission européenne, du Parlement européen et du ministère français, sans concertation ni dialogue avec la base.

Le réchauffement climatique, les pollutions terrestres, les pollutions de l'eau de nos rivières impactent grandement les écosystèmes mais bien moins que la pêche industrielle, particulièrement la pêche minotière. Notre avenir alimentaire et celui de la filière halieutique, sont en jeu dans les combats qui se jouent à terre.

réfléchir, anticiper et prendre les décisions qui s'imposent afin d'éviter les situations de blocage.

Certes, le rôle des Comités est de représenter les intérêts de la profession, d'encadrer les pêcheries, de participer à l'élaboration des réglementations françaises et européennes, mais il leur appartient aussi de proposer un projet, une vision d'avenir pour les pêcheries et ce en toute indépendance. La remarque vaut aussi pour les Organisations de Producteurs dont le rôle est l'organisation de l'activité de la pêche artisanale (fileyeurs, ligneurs, côtière, hauturière) sur le plan économique, notamment la répartition des quotas tout comme le fait de garantir un prix minimum de marché.

Cependant aujourd'hui, ces instances sont devenues les cour-

De ce fait, une véritable crise morale touche le milieu maritime, une impression d'impuissance face aux contraintes et obligations, avec de surcroît le sentiment d'avoir perdu la maîtrise de leur professionnalité. Et pourtant le savoir-faire des pêcheurs artisans fait qu'ils sont les mieux à même de connaître les écosystèmes, d'utiliser des méthodes de pêche raisonnées à faible impact et de privilégier les poissons destinés à la consommation humaine plutôt qu'à des usages industriels. Il devient vital pour les professionnels de la filière de se réapproprier collectivement leur

destin au sein d'instances locales, régionales et nationales démocratiquement élues. Ceux-ci ne peuvent se satisfaire d'aller de PAI (plan d'accompagnement individuel) en PAI. Après celui concernant les bateaux, a suivi un plan, très attendu, de soutien aux entreprises de mareyage qui manquent d'apports (en Bretagne le mareyage représente une centaine d'entreprises et 1 900 emplois). C'est tout l'équilibre social, économique, culturel du territoire qui est en jeu. En France on assiste à un dilemme notoire avec d'un côté la pêche industrielle et de l'autre la protection de la pêche artisanale associée à la protection des océans.

Le gouvernement français nie l'existence de navires usines en zone protégée et pourtant les mégas chalutiers européens et français comme le Scombrus (sur le hareng et le maquereau principalement), le Prince Bernard pêchent librement au large de Calais dans la zone Natura 2000 du banc des Flandres, du Cap Gris Nez et dans le parc marin de la Côte d'Opale toutes les semaines toute l'année. En dix minutes ces navires peuvent pêcher 100 tonnes de harengs, représentant pour un artisan

une activité pendant 15 ans. Ces mégas chalutiers auraient pu être exclus de la bande côtière mais le 18 janvier 2024 les eurodéputés français de droite et de Renaissance ont rejeté un amendement qui demandait l'interdiction aux navires de plus de 25 m de pêcher dans les eaux de l'Union jusqu'à 12 000 marins des côtes. C'est le cas du chef de file LR aux élections européennes Fr Xavier Belami et de l'eurodéputé Renaissance P Karleskind président de la Commission Pêche du Parlement européen. Ces deux députés et une majorité de leurs collègues du même bord ont rejeté un autre amendement favorable à l'élimination du chalutage dans les aires marines protégées (AMP).

La doctrine du gouvernement français est donc de laisser les gros navires pêcher massivement dans ces zones au détriment des pêcheurs artisans et de la bonne gestion de la ressource. En définitive, ce qui manque à l'ensemble de la filière c'est une vision politique et stratégique de la pêche, une vision ambitieuse au niveau européen et français conforme aux besoins des populations. Pour cela il faut changer les règles et tendre vers plus de démocratie et de transparence. C'est un projet politique progressiste. ■

*LOUIS GUIRRIEC, militant à la Commission pêche du Parti communiste français du pays Bigouden.

Les ports sont un maillon faible de la France maritime. Plus de la moitié des marchandises destinées au marché français débarquent dans des ports étrangers.

Peut-on encore réguler les réseaux sociaux ?

Les réseaux sociaux ont révolutionné la manière dont on échange. Ils sont devenus indispensables dans notre vie numérique, mais on sent bien l'emprise que peuvent avoir les grandes entreprises et les propriétaires qui les possèdent. Ces propriétaires se servent de ces outils devenus indispensables pour collecter des données personnelles à des fins commerciales ou bien idéologiques. Les algorithmes semblent tout-puissants. Peut-on et doit-on encore réguler les réseaux sociaux ?

PAR CORENTIN QUIQUE*

LES RÉSEAUX SOCIAUX

TikTok, X, Facebook sont souvent accusés de manipuler l'opinion via leurs algorithmes de recommandations. Qu'en est-il précisément ? Pour commencer, il va falloir revenir aux fondamentaux. Qu'appelle-t-on « réseau social » ? Comment ces plateformes fonctionnent ? Un « réseau social » renvoie à un logiciel en ligne qui permet à des internautes de communiquer entre eux. Pour cela, ces plateformes mettent en place une infrastructure technique via des serveurs, qui stockent et transmettent à la demande les données envoyées par les internautes : textes, likes, photos, vidéos... Ces infrastructures ont un coût énergétique, matériel et humain.

Il peut y avoir plusieurs intérêts pour vouloir mettre en place ces plateformes :

Un intérêt économique, si on arrive à faire payer les utilisateurs pour ce service. Ou alors, en exploitant les données des utilisateurs pour créer d'autres richesses, comme de l'affichage de publicité très ciblée, ou de l'entraînement d'outils d'intelligence artificielle (on notera qu'un utilisateur peut à la fois faire perdre ou faire gagner de



l'argent à un réseau social en fonction de son activité et de la valeur que le réseau social arrive à en extraire)

Un intérêt politique, en se plaçant comme un outil très utile, voire indispensable pour les utilisateurs, et en se permettant des modifications plus ou moins légères dans les algorithmes, les interfaces ou les fonctionnalités, pour promouvoir notre vision du monde

Pour l'exemple de X/Twitter qui appartient aujourd'hui à Elon Musk, on peut noter que l'entreprise créée en 2006 n'a été rentable que pendant une très courte période, de 2018 à 2019.

Dans cet intérêt, des entreprises vont recruter des développeurs, des designers, des juristes, faire appel à des services de modération, louer des serveurs ou acheter et construire les leurs...

Des investissements souvent lourds, que les entreprises espèrent rentabiliser pour en tirer un bénéfice, ou au moins, ne pas perdre trop d'argent. Des investisseurs peuvent alors parier ▶

■ RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

► en achetant des parts du réseau social sur une potentielle rentabilité future, afin de trouver la « poule aux œufs d'or ». Pour l'exemple de X/Twitter qui appartient aujourd'hui à Elon Musk, on peut noter que l'entreprise créée en 2006 n'a été rentable que pendant une très courte période, de 2018 à 2019. Ce qui peut amener les entreprises à vouloir licencier massivement leurs équipes de modération pour essayer d'économiser au détriment des utilisateurs et de la société dans son ensemble. À défaut d'une rentabilité certaine, ces investisseurs peuvent en revanche compter à coup sûr sur le pouvoir d'influence politique des réseaux sociaux.

L'INSTRUMENTALISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX

Il est avéré que des plateformes ont pu être détournées ou instrumentalisées afin de favoriser différents camps politiques selon les intérêts des propriétaires de ces réseaux sociaux. Cela a été le cas lors de l'affaire Cambridge Analytica de 2014, lors de laquelle Facebook a été instrumentalisé en faveur de Donald Trump, ou au contraire lors de l'affaire des TwitterFiles de 2022, où il a été révélé que Twitter avait été instrumentalisé en faveur de Joe Biden. On remarque aussi une tendance des propriétaires de plateformes de réseaux sociaux à changer d'orientation politique régulièrement en fonction de leurs intérêts économiques. Des procédés différents de manipulation peuvent être utilisés. Dans le cas de Cambridge Analytica, il s'agissait d'une collecte



dans le cas des Twitter Files il est plutôt question de l'algorithme de recommandation de contenus, et d'une modération à géométrie variable.

LE CADRE LÉGISLATIF EUROPÉEN

Des lois au sein de l'Union européenne ont été adoptées pour répondre à ces problématiques, notamment le RGPD en 2016 ou le Digital Services Act en 2022. Cependant, on observe que les sanctions sont pour le moment trop faibles pour avoir un impact suffisant pour limiter

Il sera vital pour nos démocraties de créer une diversité de plateformes sociales en France qui auront chacune leurs règles et leurs modèles économiques.

est donc nécessaire, mais pas suffisant. Ce nouvel arsenal législatif offre un terrain propice à un déploiement de nouvelles offres concurrentes qui respectent la réglementation. Cependant, ces offres concurrentes rencontrent des contraintes : un intérêt limité de la part des investisseurs français et européens, ainsi que des pouvoirs publics, et une difficulté à faire payer un service que d'autres entreprises américaines peuvent continuer à fournir « gratuitement » via l'exploitation commerciale de données et une publicité ultra-ciblée.

DES ALTERNATIVES ET EXPÉRIMENTATIONS

Des associations se sont mises à la tâche en proposant des plateformes de réseaux sociaux en

logiciel libre. Comme Mastodon ou PeerTube qui rencontrent un succès relatif et promeuvent une autre façon de faire des réseaux sociaux, établie à partir de logiciels libres, qui n'utilisent ni la publicité ni l'exploitation des données et reposent sur des dons financiers des utilisateurs. Ces réseaux posent d'autres questions, notamment sur la capacité des équipes, le plus souvent bénévoles, à faire un travail qui peut s'avérer éprouvant psychologiquement, par exemple, dans le cas de la modération. Les lois de régulation des plateformes peuvent également rendre ces tâches plus difficiles en exigeant des retraits sous 24 heures dans certains cas, ce qui demande à ces bénévoles une très grande réactivité,

Des associations se sont mises à la tâche en proposant des plates-formes de réseaux sociaux en logiciel libre, comme Mastodon ou PeerTube qui rencontrent un succès relatif.

de données personnelles permettant de diffuser des messages très ciblés à des groupes d'électeurs précis afin de les inciter à ne pas voter pour un candidat,

les mauvais comportements des plateformes. Comme souvent, les lois existent, mais elles ne sont pas ou trop peu appliquées. Le terrain de la régulation

en plus de les exposer à des risques juridiques s'ils ne font pas leur travail dans les temps. Il est intéressant et positif que de nombreuses expériences puissent être tentées, avec divers

par une poignée de grands propriétaires, il sera vital pour nos démocraties de créer une diversité de plateformes sociales en France qui auront chacune leurs règles et leurs modèles écono-

La généralisation de l'usage de l'intelligence artificielle générative soulève également de nouveaux enjeux sur les réseaux sociaux et l'utilisation des données des utilisateurs.

modèles économiques, diverses structures juridiques et à diverses échelles (municipales, régionales, nationales, mondiales...). Ces alternatives devront être soutenues à la fois par des acteurs économiques, privés, publics, mais également par les consommateurs. Les législateurs doivent faire attention à ne pas attaquer les petites plateformes pour leur laisser le temps de se développer et pour laisser se développer une nouvelle concurrence. La législation doit être plus souple pour les petites plateformes afin de favoriser l'expérimentation, la créativité et l'innovation, et de laisser se développer des plateformes non gérées par des multinationales américaines ou chinoises.

DES ENJEUX DÉMOCRATIQUES

Il me semble que comme pour la diversité des médias en France qui ne doivent pas être possédés

miques. Une piste intéressante pour protéger les utilisateurs est la création du droit à l'interopérabilité, qui permettrait à chaque utilisateur de changer de réseau social quand il le souhaite, comme on peut aujourd'hui changer de banque ou de fournisseur d'accès à internet. Mais, attention : l'interopérabilité peut être lourde à mettre en place d'un point de vue tech-

Un « réseau social » renvoie à un logiciel en ligne qui permet à des internautes de communiquer entre eux.

nique, et les associations et les petites entreprises risquent d'avoir du mal à appliquer ces normes. Des calculs devront être faits afin de bien délimiter les contours d'éventuelles nouvelles réglementations. L'éducation aux médias jouera également un rôle très important

pour que tout le monde comprenne les enjeux. Où et comment les informations sont produites? Quel argent coûtent ces services? Quelles sont les infrastructures physiques qui permettent à ces technologies de fonctionner (data center, câbles de fibre optique terrestres et sous-marins...)? Nous devons sortir du mythe de la « dématérialisation » et du « cloud ». Chaque donnée, chaque photo, chaque texte stocké qui n'est pas sur votre machine est toujours stocké sur la machine de quelqu'un d'autre. Le monde numérique reste un monde profondément matériel, bien souvent caché pour éviter au consommateur de se poser trop de questions et pour lui vendre du rêve.

Les pouvoirs et les personnalités publiques devront jouer un rôle d'exemple, en utilisant et en fai-

sur les réseaux sociaux puisse s'engager, à poster sur au minimum un réseau social français ou européen afin d'attirer de nouveaux utilisateurs, et de permettre aux utilisateurs qui ne souhaitent pas utiliser les services des géants de la tech de trouver des alternatives.

La généralisation de l'usage de l'intelligence artificielle générative soulève également de nouveaux enjeux sur les réseaux sociaux et l'utilisation des données des utilisateurs. Comment s'assurer effectivement que les entreprises aient bien le droit d'exploiter les données et que les utilisateurs aient bien fourni un consentement libre et éclairé? Peut-on forcer les utilisateurs à payer en argent sonnante et trébuchante s'ils refusent de laisser les plateformes exploiter leurs données pour gagner de l'argent? Quels recours juridiques concrets et quelles réparations pour les personnes dont les données ont été exploitées sans leur consentement?

DES ALTERNATIVES À L'EXPLOITATION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'exploitation de données personnelles n'est pourtant pas la seule façon de rendre un service rentable : les services pourraient se contenter de gagner moins d'argent avec de la publicité moins ciblée et la vente d'abonnements premium. Si le chemin est difficile, il reste possible et existe toujours. Cependant avons-nous réellement l'envie et la détermination de nous en sortir, ou nous sommes-nous déjà résignés à utiliser des solutions bien confortables et à bas coût qui, sous couvert d'un pseudo-gratuité, se nourrissent de nos données personnelles et s'offrent une influence néfaste sur nos démocraties? ■

*CORENTIN QUIQUE, cofondateur du réseau social « Qwice » (qwice.org), un réseau social alternatif à impact positif



Épigénétique : quand l'environnement façonne notre génome sans en modifier la séquence

Chaque année, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) remet sa médaille d'or à l'un des scientifiques ayant marqué sa discipline et contribué au rayonnement de la recherche française. Fin 2024, cette distinction a été attribuée à Edith Heard, biologiste reconnue et directrice du Laboratoire européen de biologie moléculaire à Heidelberg. Elle a été récompensée pour ses recherches majeures sur l'inactivation du chromosome X, un sujet au cœur de l'épigénétique. Cette discipline de la biologie, en plein essor depuis le début des années 2000, explore les mécanismes chimiques qui régulent la structure de notre génome et l'expression de nos gènes sans en modifier la séquence.

PAR VÉRONIQUE BALDIN
ET BRUNO GABRIEL*

L'ADN, MOLÉCULE SUPPORT DE L'INFORMATION GÉNÉTIQUE HÉRÉDITAIRE

Le corps humain est constitué d'environ 36 000 milliards de cellules. Ces cellules, qui sont l'unité structurale et fonctionnelle de chaque tissu et organe de notre organisme, sont réparties dans plus de 250 types cellulaires qui assurent chacun différentes fonctions. Chaque cellule possède un noyau qui contient notre génome sous forme d'une grosse molécule : l'ADN (acide désoxyribonucléique). L'ADN est l'élément fondamental de l'information génétique et se compose de quatre éléments complémentaires, appelés les nucléotides : adénine (A), thymine (T), guanine (G) et cytosine (C). Les

nucléotides sont organisés de manière précise formant des gènes qui définissent le bon fonctionnement de notre organisme, mais aussi les caractéristiques propres à chaque individu : le *patrimoine génétique* formé d'environ 25 000 gènes. Bien que toutes les cellules de notre corps possèdent le même ADN, elles n'utilisent pas cette information de la même manière. Selon le type de cellule, certains gènes sont activés tandis que d'autres restent inactifs. Par exemple, les gènes actifs dans une cellule de la peau ne sont pas actifs dans une cellule musculaire ou une cellule du sang, comme un lymphocyte. Ces mécanismes d'activations et d'inactivation des gènes permettent à chaque cellule de remplir une fonction bien précise. Parfois, des erreurs peuvent survenir dans la séquence de l'ADN

d'un gène. On parle alors de *mutation génétique*. Ces mutations peuvent inactiver un ou plusieurs gènes et être à l'origine de maladies génétiques et, dans certains cas, de cancers. Les mutations peuvent être spontanées ou causées par des facteurs extérieurs dits mutagènes. Certaines mutations affectent

L'ÉPIGÉNÉTIQUE : AU-DELÀ DE LA GÉNÉTIQUE

Dans les années 1940, le biologiste britannique Conrad Waddington, a introduit le concept d'*épigénétique*, littéralement « *ce qui est au-dessus de la génétique* », pour définir l'étude des interactions entre les gènes et

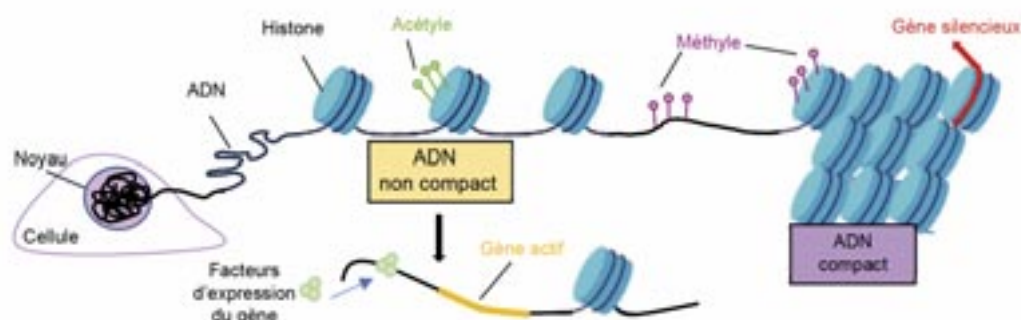
Bien que toutes les cellules de notre corps possèdent le même ADN, elles n'utilisent pas cette information de la même manière.

les cellules germinales (ovules et spermatozoïdes) ce qui peut entraîner des changements génétiques héréditaires, transmis aux générations futures. Discipline définie au début des années 1900, la génétique est la science qui étudie l'ADN, les gènes, l'hérédité et la variation des caractéristiques héréditaires d'un individu sous l'effet de mutations. Elle est essentielle pour comprendre le fonctionnement de notre génome, son évolution et les maladies génétiques associées aux mutations.

leur environnement. Ce nouveau concept désigne les processus qui influencent l'activité des gènes sans modifier leur séquence. Contrairement aux mutations génétiques, l'épigénétique concerne des modifications chimiques aboutissant à des changements d'activation des gènes. Ces modifications épigénétiques sont cruciales pour donner son identité à une cellule au cours du développement et dans ce cas elles doivent être durables. Cependant, elles peuvent être aussi transitoires pour l'adapt-

Contrairement aux mutations génétiques, l'épigénétique concerne des modifications chimiques aboutissant à des changements d'activation des gènes.

Modification épigénétiques de l'ADN et des histones



Certaines modifications épigénétiques de la structure de l'ADN sont réversibles et représentent ainsi une cible thérapeutique prometteuse.

tation des cellules à leur environnement. En effet, nos cellules reçoivent en permanence toutes sortes de signaux venant de l'extérieur, pouvant être liés à nos comportements (alimentation, tabagisme, stress...). Ces signaux peuvent également venir de nos expositions à des polluants, pesticides... Ces facteurs peuvent provoquer des modifications épigénétiques, qui à leur tour influencent l'activité des gènes. Ces changements sont parfois temporaires, mais lorsqu'ils deviennent permanents, ils peuvent mener à l'apparition et au développement de maladies.

LES MODIFICATIONS ÉPIGÉNÉTIQUES : « COMMUTATEURS » DE NOTRE ADN.

Les modifications épigénétiques sont réalisées par des enzymes particulières, protéines spécialisées qui ajoutent ou retirent des groupes chimiques sur l'ADN ou des protéines, les histones, étroitement liées à l'ADN. Les histones et les modifications épigénétiques sont essentielles pour organiser et compacter l'ADN, qui mesure plus de 2 mètres mais qui doit tenir dans un noyau cellulaire de moins de 7 micromètres.

EXEMPLES DE MODIFICATIONS ÉPIGÉNÉTIQUES

- L'ajout d'un groupement méthyle (CH₃) sur cer-

taines parties de l'ADN peut jouer un rôle clé dans de nombreux processus biologiques normaux, comme le développement embryonnaire ou pathologique comme la cancérogenèse.

- Les histones peuvent subir plusieurs types de modifications, comme l'ajout ou l'élimination de groupements acétyle, méthyle ou phosphate mais aussi l'ajout de petites protéines, comme l'ubiquitine ou SUMO.

LES TRAVAUX DE L'ÉQUIPE « RÉGULATION ÉPIGÉNÉTIQUE ET CANCER » DE MONTPELLIER : UN EXEMPLE DE RECHERCHE EN ÉPIGÉNÉTIQUE

Chaque modification épigénétique fait appel à des enzymes très spécifiques qui en ajoutant ou en enlevant des groupements chimiques envoient un signal positif ou négatif à l'organisation de l'ADN, qui permet d'activer ou d'inhiber les gènes. Or les modifications épigénétiques jouent un rôle essentiel dans l'identité cellulaire. Aussi leurs altérations sont des facteurs clés dans le développement de pathologies.

L'objectif principal de cette équipe de recherche est d'explorer la signalisation épigénétique régulée par une famille d'en-

zymes, appelées KMT5, qui ajoute un groupement méthyle (méthylation) sur l'histone H4. Elle emploie pour cela des approches génomiques et protéomiques de pointe, en utilisant le cancer de la prostate comme modèle principal.

TROIS GRANDS AXES DE RECHERCHE SONT DÉVELOPPÉS :

1. Fonctions dépendantes, ou non, de l'activité de transfert d'un méthyle de la famille KMT5, dans les mécanismes oncogéniques.

L'équipe a entrepris d'identifier les différents gènes (ou groupe de gènes) régulés par l'activité enzymatique, ou non, des trois enzymes de type KMT5, afin de caractériser les mécanismes moléculaires qui en découlent. L'objectif est double, d'une part comprendre le rôle de ces enzymes en condition physiologiques et d'autre part dans le cancer de la prostate, en particulier dans la progression vers les stades métastatiques et résistants à l'hormonothérapie.

2. Identification et caractérisation des nouvelles cibles de ces enzymes.

L'équipe cherche également à caractériser de nouvelles voies de signalisation médiées par une méthylation de protéines liées à l'ADN autres que les histones. Le but ici est de déterminer comment la méthylation de ces nouvelles protéines influence la stabilité génomique et la régulation du cycle cellulaire, particulièrement dans le contexte du cancer.

3. Découverte de nouvelles

combinaisons chimiques, associées aux drogues épigénétiques, visant à éliminer les cellules cancéreuses.

Certaines modifications épigénétiques de la structure de l'ADN sont réversibles et représentent ainsi une cible thérapeutique prometteuse. Cette propriété ouvre de nouvelles perspectives dans le traitement du cancer, notamment à travers le développement d'épi-médicaments : des molécules capables d'agir sur les facteurs clés des mécanismes épigénétiques. L'objectif de ce troisième axe de recherche, mené en collaboration avec des équipes de chimistes, est de découvrir de nouveaux composés ciblant ces mécanismes et d'explorer leur synergie avec les agents anticancéreux existants.

ÉPIGÉNÉTIQUE ET L'HÉRITAGE

L'épigénétique joue un rôle fondamental dans la spécialisation des cellules et leur capacité à s'adapter aux changements de leur environnement. Bien que ces modifications épigénétiques n'altèrent pas la séquence de l'ADN, elles affectent l'organisation de notre ADN et donc l'expression des gènes de manière durable, voire se transmettre aux générations suivantes.

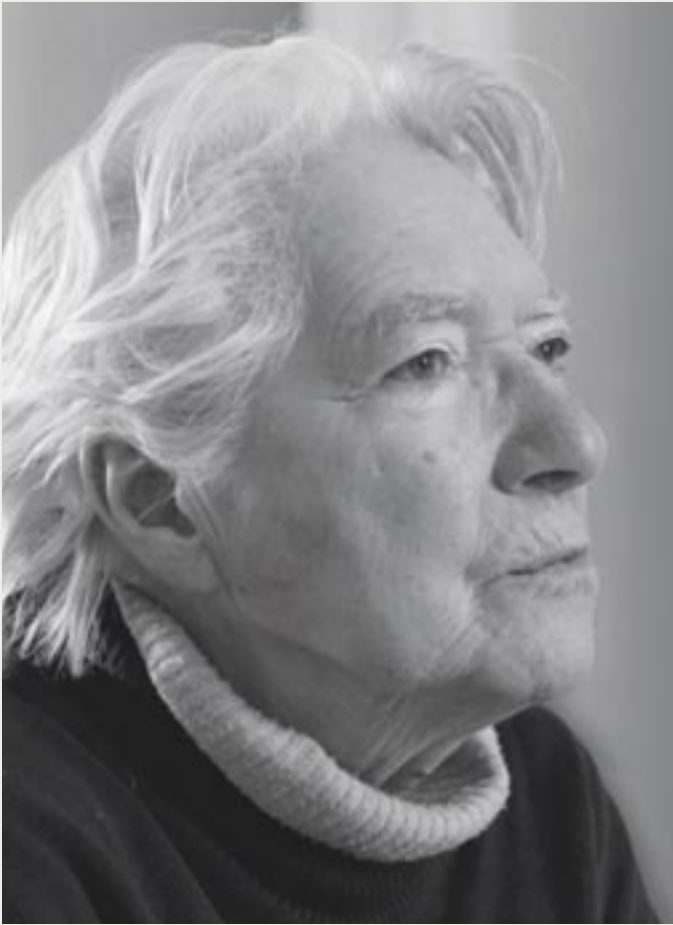
Les découvertes en épigénétique ont profondément changé notre compréhension de la génétique, en montrant que nos choix de vie et notre environnement peuvent influencer non seulement notre santé, mais aussi celle des générations futures. Cette discipline ouvre de nouvelles pistes pour la médecine, mais soulève aussi des questions importantes sur les inégalités d'accès à des conditions de vie saines et sur la responsabilité collective envers la santé des générations à venir. ■

*VÉRONIQUE BALDIN est chercheuse au CNRS, Institut de recherche en cancérologie, équipe Régulation épigénétique et cancer, à l'université de Montpellier.

BRUNO GABRIEL est membre du comité de rédaction de *Progressistes*.

Les sciences et les techniques au féminin

Marthe Gautier (1925 – 2022)



Fille d'agriculteurs de Seine-et-Marne, Marthe Gautier est encouragée par sa mère à faire des études. Elle réussit le concours de l'internat des hôpitaux de Paris. Après quatre années d'apprentissage en cardiologie pédiatrique et une soutenance de thèse en 1955, son directeur de recherche, Robert Debré, la propose pour une bourse d'étude à l'université de Harvard. En plus de se perfectionner en cardiologie pédiatrique, la jeune femme apprend la pratique de la culture cellulaire et prend même, un temps, la tête du laboratoire.

De retour en France, c'est la désillusion : le poste de chef de clinique dans le service de cardiologie infantile à l'hôpital Bicêtre, en région parisienne, a été attribué à un collègue masculin. Son arrivée va cependant s'avérer bénéfique pour Raymond Turpin, qui a alors besoin d'un scientifique ayant les compétences pour faire de la culture cellulaire, condition *sine qua non* pour valider ses hypothèses concernant une anomalie chromosomique à l'origine du mongolisme. Malgré le peu de moyens alloués à ses recherches, elle parvient à attester la présence d'un 47^e chromosome chez les enfants atteints de mongolisme. Les lauriers sont cependant récoltés par Jérôme Lejeune qui, sous prétexte de photographe dans son laboratoire avec un équipement adapté, de manière précise, les 47 chromosomes, présente en son nom les recherches de Marthe en octobre 1958 lors d'un séminaire de génétique au Canada. Elle n'apparaît qu'en seconde place, et ce sous la graphie erronée de Marie Gauthier. La carrière de Lejeune sera propulsée tandis qu'il faudra plusieurs décennies pour que l'importance de Marthe Gautier dans la découverte de la trisomie 21 soit reconnue.

Elle disparaît le 30 avril 2022 après avoir été tardivement récompensée pour son travail : elle reçut en 2014 le grand prix de la Société française de génétique humaine.

CLAUDE FRASSON

Pour consulter tous les articles de *Progressistes* en ligne ou pour télécharger la revue gratuitement

 [progressistes](#)  [@Progressistes21](#)  [Revue Progressistes](#)   [Progressistes](#)

Retrouvez-nous aussi sur revue-progressistes.org

OFFREZ UN ABONNEMENT!



Progressistes
Science Travail & Environnement

revue-progressistes.org

Tél. : 01 40 40 13 41

revue.progressistes@gmail.com